

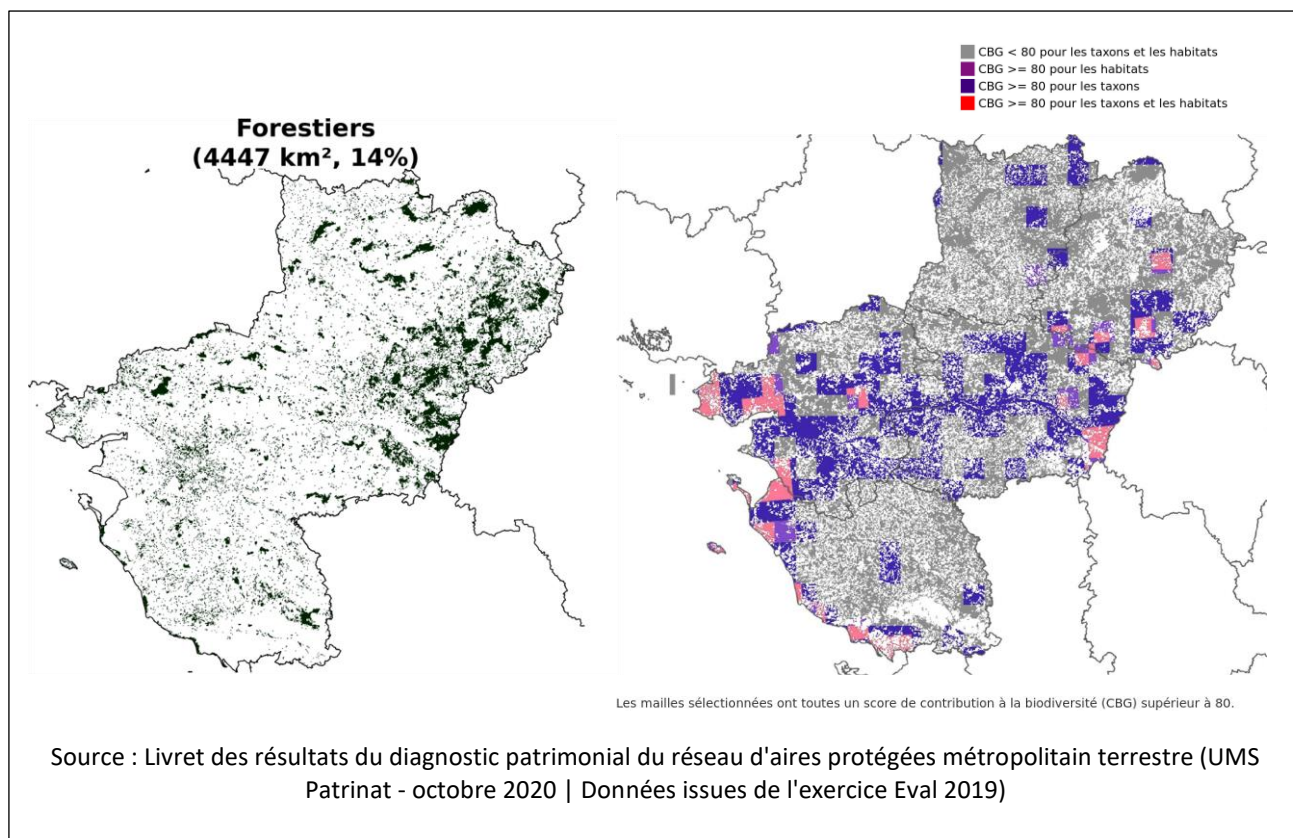
MILIEUX FORESTIERS ET LISIERES

Région Pays de la Loire



Crédits : PNR NM

- ✓ Surface boisée totale de **367 000 hectares**. 14 % du territoire est boisé dont 10% des forêts publiques et 90% de forêts privées.
- ✓ Des forêts avec 3 grandes caractéristiques :
 - Au-delà des forêts publiques, une structure foncière morcelée avec de très nombreux propriétaires aux motivations diverses ;
 - Une grande diversité d'essences ;
 - Une majorité de feuillu (59% de feuillus et 41% de résineux
- ✓ **92 plantes** de la liste rouge régionale présentes en forêt, 56 sont inféodées aux milieux forestiers. Parmi celles-ci, huit sont présumées disparues, 14 bénéficient d'une protection régionale et une d'une protection nationale.
- ✓ Pour la faune, beaucoup de travail reste à faire pour établir un état des lieux complet. Néanmoins, dans l'état actuel des connaissances, **54 espèces de vertébrés** (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens) qui





Description des enjeux

Habitats : lisières, landes, mares forestières, zones tourbeuses, arbres gîtes, cours d'eau, étangs, dunes littorales ...

Espèces remarquables : insectes saproxylophages, chiroptères, avifaune, lépidoptères, odonates, amphibiens, reptiles, champignons, flore, etc ...

Menace et pressions : Erosion, fermeture des landes, activité sylvicole et de chasse, exploitation forestière, risques climatiques. risques climatiques, risques d'incendies, risques phytosanitaires (EEE, maladies ...).

Justification du choix : des lacunes majeures de couverture pour les protections fortes, ($\leq 10\%$ d'espèces bien couvertes) sont identifiées pour les espèces associées aux milieux forestiers dans les 4 régions de la moitié ouest dont les Pays de la Loire.



Démarches de préservation engagées

- **ONF** (forêts publiques): 40 000 hectares dont les forêts domaniales de Chandelais (49), du Gâvre (44), du Pays-de-Monts (85) ou encore de Bercé (72), labellisée Forêt d'Exception en 2017. Mise en place de trames de vieux bois, combinant réserves biologiques intégrales, îlots de vieillissement, îlots de sénescence, arbres habitats isolés ou en bouquet, maintien de bois mort, le tout étant structuré selon un réseau fonctionnel à différentes échelles d'espace et de temps. Exemple de projets : étude sur le fonctionnement biologique du vallon de l'Hermitière en forêt de Bercé.
- **CRPF** (forêts privées) : développement d'outils de gestion durable (IBP - indice de biodiversité potentielle), Schéma régional de Gestion Sylvicoles (SRGS), les plans simples de gestion (PSG), le GIEEF et Le Plan Simple de Gestion Concerté, le Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), le Règlement type de gestion (RTG), ...
- **APPB** : ex . Ecrevisse à pieds blanc en forêt domaniale de Perseigne (72).
- **Réserve Biologique Dirigée** de la Pointe d'Arçay (214 ha en forêt domaniale) Gérée par l'ONF.
- **RNR** : Joreau (49), Mont des Avaloirs (53), Basse Goulandière (72).
- **PNA** : ex. du Léopard ocellé en forêt domaniale du Pays de Monts (85)
- **ENS** : sites forestiers classés et gérés au titre des ENS des départements.
- **Natura 2000 et ZNIEFF** I et II.
- **Chartes des PNR et plans de parc.**
- **SRCE, TVB.**
- **Amélioration des connaissances avec des études en milieux forestiers** : chiroptères, avifaune, arbres gîtes, etc ...

Acteurs impliqués : ONF, CRPF, GRECIA, LPO, CPIE, CEN, les PNR, Dreal, Région Pays de la Loire (RNR), Conservatoire du Littoral, les départements, ...

Les outils de connaissance : websig, inventaires, ...
Dont celui du CRPF :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/plate-forme-cartographique_104152#9/47.7439/-0.4504

Les outils de protection forte mobilisés : RBD (Pointe d'Arçay), RNN, RNR, APPB, ORE, ENS, maîtrise foncière, ...

Les outils de gestion-planification : Document d'aménagement des forêts gérées par l'ONF, Plan simple de gestion pour certaines forêts privées, plan de gestion RNR (ex : RNR Joreau), plan de gestion ENS, ...

Les outils contractuels : Natura 2000, ...



Objectifs de préservation

- **Définition d'objectifs communs régionaux, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion pour les sites identifiés comme prioritaires**, permettant la conservation des espèces inféodées aux milieux forestiers :
 - **Massif forestier** : Îlots de vieux bois (vieillessement ou sénescence), dont parties boisées de certaines réserves biologiques dirigées (RBD).
 - **Parcelle** : conservation d'une densité minimale d'arbres morts ou sénescents, d'arbres à cavités et de très vieux ou de très gros arbres.
 - Préservation des **trames de vieux bois**, des **lisières** et de leur connexion au bocage.
 - Préservation des **mares et zones humides**.
- **Propositions d'actions** : Coordination des rôles et des opérations. Choix des outils à mettre en place. Cibler des sites prioritaires. Concertation avec les propriétaires forestiers et acteurs locaux.
- **Mobilisation des outils** : Life, Natura 2000, APPB, RBI, RBD, RNN, RNR, PNR, ENS, ORE, site classé ...



Calendrier

2022 : Choix d'un coordinateur s'appuyant sur la gouvernance en place. Concertation.

2022-24 : Définition et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle. Cibler des sites prioritaires.



Gouvernance

- S'appuyer sur la Commission Préservation-Gestion de la SRB
- Mobiliser les gouvernances déjà en place localement.

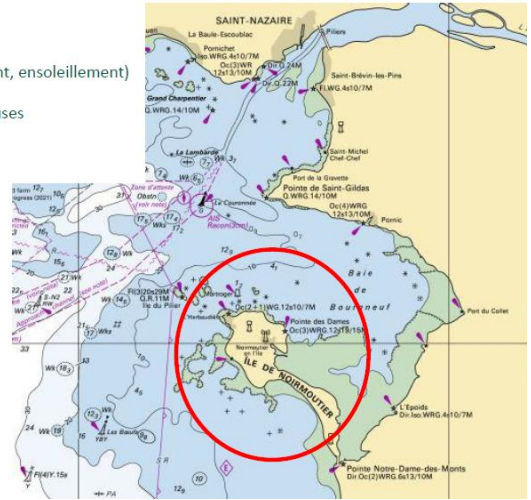
RAPPORTEUR / COORDINATEUR : Dreal

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • ONF • DRAC / DRAAF • CRPF • PNR • Départements • Collectivités • Propriétaires forestiers • Animateurs Natura 2000 • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • ONF • CRPF • Associations • Collectivités • PNR • Départements • Propriétaires forestiers • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Pays de la Loire (RNR) • FEDER • LIFE • Natura 2000 • ...

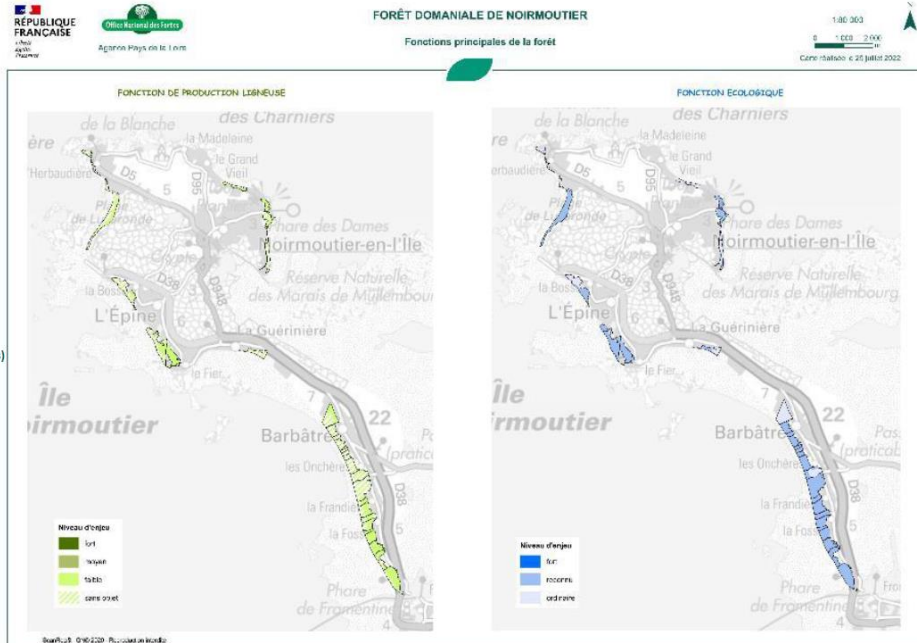
Forêt Domaniale de Noirmoutier :

Situation

- L'île de Noirmoutier (394,92 ha SIG)
 - Département de la Vendée
 - Au sud de l'estuaire de la Loire
 - Elle ferme le sud de la baie de Bourgneuf
 - 4 communes
 - Une communauté de communes (4 communes)
 - Env. 10 000 habitants (x 10-12 en saison)
 - Un massif morcelé (9 unités)
 - **18,4 km** de trait de côte (33%)
 - **Altitude 0-23m**
 - **Climat océanique** (T°C, pluie, vent, ensoleillement) apparence méditerranéenne
 - 2 socles rocheux + flèches sableuses
 - Sols forestiers dunaires
 - 6 campings



Les fonctions principales



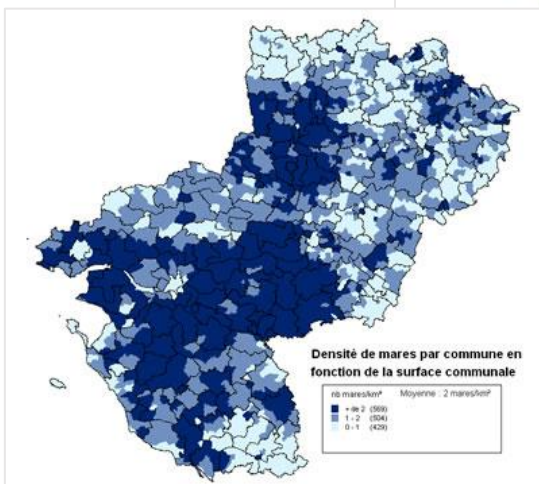
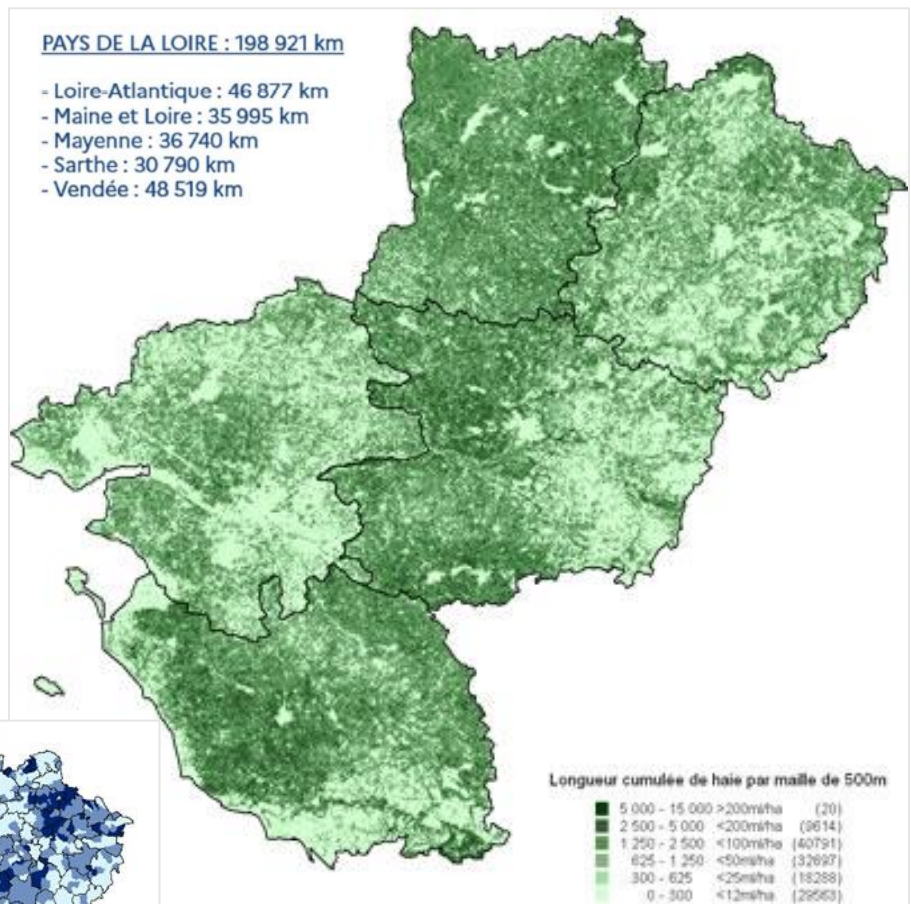
Production ligneuse :
enjeu faible sur l'espace en sylviculture : accroissement estimé à < 2m3/ha/an (pins maritimes / chênes verts)

Écologique :
-enjeu reconnu (moyen) : site Ramsar et Natura2000 (ZSC et ZPS)+ZNIEFF I
-faible sur le reste
Il pourra évoluer en fonction des classements futurs.
NB : Le niveau fort est réservé aux protections fortes type Parc National, Arrêté de Protection de Biotope...

Préservation du Bocage en Région des Pays de la Loire



- Créé par la main de l'homme à des fins agricoles, ce paysage emblématique de parcelles entourées de haies remplit une multitude de services écologiques : développement d'une biodiversité riche et spécifique, stockage de carbone, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau...
- Les mutations importantes de l'agriculture depuis les années 50 ont néanmoins conduit à l'érosion massive des linéaires bocagers qui représentent **encore 170 000 km** et ont considérablement réduit leurs fonctions économiques et environnementales, malgré les diverses initiatives engagées pour les préserver.





Description des enjeux

Habitats : écosystème bocager. Haie : composée d'une strate arborée, d'une strate arbustive et d'une strate herbacée ou horizontale. Avec des essences variées qui composent autant de milieux spécifiques, le bocage procure gîte et couvert à une faune variée et parfois discrète, et protégée. Enjeux du triptyque bocage / prairies /mares : complexe bocager-zones humides. Arbres têtards. Trame verte et bleue.

Espèces remarquables : avifaune, insectes saproxylophages (grand capricorne, le lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, le pique prune), chiroptères, amphibiens, reptiles, ...

Menace et pressions : arrachage des haies lors d'aménagements (agricoles, infrastructures, fibres, remembrement,...), coupes à blanc de ripisylves, entretien/gestion inadaptés ...

Justification du choix : l'érosion importante des linéaires bocagers dont la valeur écosystémique (développement d'une biodiversité riche et spécifique, stockage de carbone, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau, etc.) revêt un rôle central, particulièrement en Pays de la Loire.



Démarches de préservation engagées

- **RNR :** sites bocagers classés.
- **ENS :** sites bocagers classés et gérés au titre des ENS des départements.
- **Natura 2000 et ZNIEFF I et II,** tels que les sites à Pique-Prune.
- **Programme Liger Bocage :** appel à projets qui vise à soutenir en priorité les projets visant à préserver, reconquérir et créer des complexes bocagers et agroforestiers afin de renforcer le réseau trame verte du territoire.
- **Points infos bocage en Mayenne, en Sarthe,** : Informer sur les différentes réglementations et procédures qui encadrent la plantation, la gestion et la suppression des haies, faire connaître les aides disponibles, informer sur l'accompagnement technique existant pour les porteurs de projets, le tout en un lieu d'accueil unique pour les particuliers, les agriculteurs, ou les membres d'une collectivité.
- **Différentes initiatives engagées telles que :** le groupe Bocage vendéen, la politique bocagère globale du département de la Mayenne avec l'assemblée du bocage et le Point Info bocage, Mission Bocage en Maine et Loire, Afac-agroforesterie Pays de La Loire, programme AGRIFAUNE, ...

Acteurs impliqués : Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office Français de la Biodiversité, Région, AFAC régionale, FRC, PNR, les départements, Chambre régionale d'agriculture, Association des maires de France ...



Objectifs de préservation

- **Définition d'objectifs communs régionaux, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion pour les linéaires identifiés comme prioritaires,** et sur la coordination des rôles et des opérations ...
- **Propositions d'actions :**
 - Coordination des actions et outils en place.
 - Améliorer les connaissances sur les linéaires à enjeux forts et la fonctionnalité des systèmes agroforestiers.
 - Limiter l'arrachage de haies au travers de gestion durable du bocage, via des plans de gestion.
 - Soutenir la plantation de haies et de systèmes agroforestiers.
- **Mobilisation des outils :** PGDH, Life, Natura 2000, Lige bocage, PNR, RNR, RNN, ENS ...



Calendrier

2022 : Choix d'un coordinateur s'appuyant sur la gouvernance en place. Concertation.

2022-24 : Définition et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle.



Gouvernance

COPII : à définir au niveau régional

COTECH : à prévoir au niveau départemental

RAPPORTEUR / COORDINATEUR : Région des Pays de La Loire



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Structurer	X		
Renforcer la connaissance du bocage	X	X	X
Élaborer une méthodologie en vue d'aboutir à la création d'un réseau de sites bocagers pilotes		X	X
Bâtir les outils d'une stratégie de communication		X	X
Valoriser et faire reconnaître le patrimoine bocager comme une solution d'avenir face aux enjeux du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité		X	X
Construire avec les élus une doctrine de prise du compte de la protection du bocage dans les documents d'urbanisme		X	X

Opérateurs

- CRA
- DRAAF
- AFAC
- Région
- PNR
- Départements
- FRC
- Collectivités
- Animateurs Natura 2000
- Agriculteurs
- ...

Partenaires et prestataires envisagés

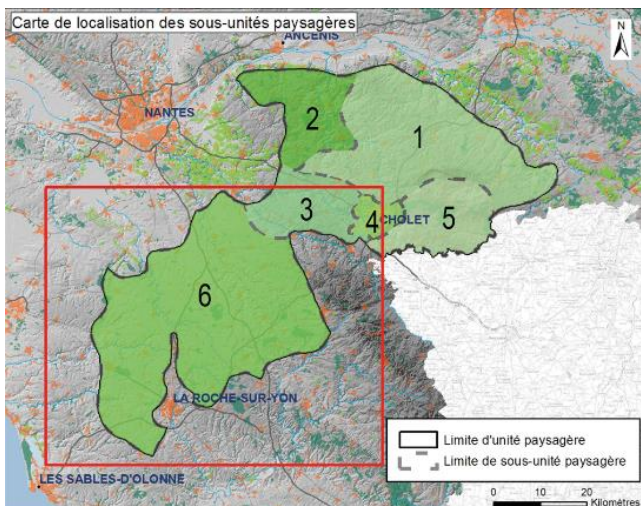
- CRA
- DRAAF
- AFAC
- PNR
- Départements
- FRC
- Associations
- ...

Sources de financement pressenties

- DREAL
- Région Pays de la Loire
- Départements
- FEDER
- LIFE
- Natura 2000



Exemple Groupe Bocage vendéen et Boisements en Vendée

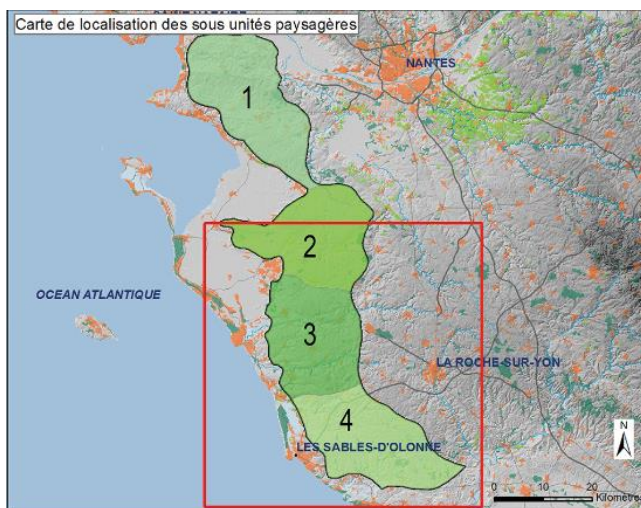


Les bocages et les boisements du nord Vendée sont des réservoirs de biodiversité qui confèrent aux paysages leur ambiance et leur identité culturelle et historique. Ces bocages se caractérisent par des modelés en creux dans le relief, où alternent plateaux et vallées encaissées. Lié aux activités d'élevage, le bocage est constitué de réseaux semi-ouverts de haies, plus denses dans les vallées. Il accueille une biodiversité riche mais très dépendante de la qualité de la stratification et de la trame du maillage de haies, de prairies de mares et de bois.

A proximité du littoral, le plateau bocager se distingue particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité de l'océan (pins, chêne vert ou chêne liège, chêne tauzin...).

Ces biotopes caractéristiques sont en régression, très menacés par l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Compléter avec haut bocage et Pays de Chantenay La Chataigneraie



• **Définition d'objectifs communs en Vendée,**

- Faire vivre un groupe Bocage départemental
- Initier une dynamique de création d'un réseau départemental de sites bocagers pilotes impliquant chaque intercommunalité
- Inscrire le bocage comme élément structurant du patrimoine matériel et immatériel de la Vendée
- Informer les élus pour les inciter à mieux utiliser les documents d'urbanisme pour protéger le bocage.

• **Propositions d'actions :**

- Structurer le groupe Bocage et son fonctionnement : conforter le pilotage CPIE-DDTM, consolider la liste des membres, élaborer une feuille de route autour du plan d'actions 2022-2024, valoriser ses productions et ses actions en faveur de la protection du bocage

- Renforcer la connaissance du bocage vendéen et la qualification des infrastructures agro-écologiques : habitats, espèces, fonctionnalités, ...
- Élaborer une méthodologie en vue d'aboutir à la création d'un réseau départemental de sites bocagers pilotes : rencontres avec les intercommunalités pour expliquer la démarche, travail sur cahier des charges, repérages des sites, concertation locale, mise en protection, plan de gestion, suivi technique et scientifique.
- Bâtir les outils d'une stratégie de communication destinée à informer les élus, les publics des organismes de formation, les gestionnaires d'espaces, les techniciens agricoles, les salariés des collectivités et le grand public sur les enjeux et les actions de préservation du bocage
- Valoriser et faire reconnaître le patrimoine bocager comme une solution d'avenir face aux enjeux du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité : organiser les premières « Assises départementales du bocage » en vue d'installer durablement la protection du bocage dans l'ADN des politiques vendéennes, travailler en vue d'une éventuelle inscription des bocages ligériens au patrimoine matériel et immatériel de l'UNESCO
- Construire avec les élus locaux (Association des maires de Vendée) une doctrine départementale de prise du compte de la protection du bocage dans les documents d'urbanisme.
- Programme Vendée Biodiversité et Climat : Soutien financier à l'élaboration de projets de plantation de haies bocagères et de bosquets pour valoriser le paysage rural et favoriser la biodiversité par le choix de végétaux adaptés aux sols et aux paysages, au profit des particuliers, associations et exploitations agricoles.

Actions	2022	2023	2024
Structurer le groupe Bocage et son fonctionnement	10 k€	10 k€	10 k€
Renforcer la connaissance du bocage vendéen et la qualification des infrastructures agro-écologiques		50k€	50 k€
Élaborer une méthodologie en vue d'aboutir à la création d'un réseau départemental de sites bocagers pilotes	5 k€	20k€	20 k€
Bâtir les outils d'une stratégie de communication	5 k€	10 k€	40 k€
Valoriser et faire reconnaître le patrimoine bocager comme une solution d'avenir face aux enjeux du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité		60 k€ (Assises)	50k€ (Dossier UNESCO année 1)
Construire avec les élus locaux (Association des maires de Vendée) une doctrine départementale de prise du compte de la protection du bocage dans les documents d'urbanisme		20k€	10k€



Politique bocagère du Département de la Mayenne - Programme d'actions

- Animer l'**assemblée mayennaise du bocage**, instance de **gouvernance départementale**
Souhaité unanimement par les acteurs consultés, il s'agit d'un lieu d'échange sur le bocage proposé par le Département et regroupant une cinquantaine d'acteurs locaux (collectivités, structures techniques départementales mais aussi représentants des citoyens).
 - ⇒ Objectifs : mobiliser, faciliter le partage et le croisement des regards afin de créer une culture commune, faire vivre un réseau d'acteurs et les mettre en synergie, faire monter en compétence, fixer des orientations et mettre en cohérence leurs actions.
 - ⇒ Mise en œuvre :
 - Rencontre annuelle plénière de l'assemblée du bocage (installation de l'assemblée du bocage en mars 2022).
 - Organisation de temps d'échanges réguliers sur l'année ouverts à tous sur des thématiques d'actualités, des problématiques rencontrées... (1^{ères} rencontres début 2023).
- Renforcer et partager la **connaissance du bocage via un observatoire**
L'ensemble des acteurs du territoire ont exprimé une attente forte concernant les indicateurs d'évolution du bocage. En effet, les données existantes sont actuellement peu valorisées à l'échelle du territoire, notamment du fait de leur hétérogénéité. L'enjeu pour le Département est de faire vivre cet observatoire en s'appuyant sur les territoires, producteurs de données et porteurs d'actions, afin d'apporter et de partager les informations.
 - ⇒ Objectifs : Suivre et comprendre l'évolution du bocage - Diffuser les informations et valoriser les actions - accompagner les acteurs dans le diagnostic du territoire.
 - ⇒ Mise en œuvre : travail d'un groupe « observatoire » issu de l'assemblée du bocage (travail de stage de 6 mois en 2022).
- Appuyer les **filières de valorisation du bocage**
Cet appui se décline aujourd'hui sous la forme de partenariats avec des acteurs mayennais du bocage pour favoriser le développement des filières de valorisation du bois bocage (structuration des filière, débouchés...).
 - ⇒ Objectifs : valorisation du bois bocage sous forme de bois énergie, bois paillage, bois litière ainsi que l'utilisation des haies comme source de fourrage et de bois d'œuvre.
 - ⇒ Mise en œuvre : renforcement de conventions et recherche de nouveaux partenariats (CRAPDL, FDCUMA, SCIC ...), échanges entre les acteurs et retours d'expérience, réalisation d'étude d'opportunité, aides aux chaudières bois déchiquetés...

- Bâtir une **stratégie de communication** et les outils adaptés
 Le but est de partager une meilleure compréhension de l'arbre et du bocage auprès de tous les publics en lien avec les enjeux sociétaux. Il s'agira de proposer des outils que l'ensemble des acteurs pourront s'approprier et déployer sur les territoires.
 - ⇒ Objectifs : communiquer pour impliquer, mobiliser et valoriser.
 - ⇒ Mise en œuvre : travail du groupe « communication » issu de l'assemblée du bocage avec l'appui de la Direction de la communication du Département.
- Construire un **dispositif d'ingénierie territorial**
 Coordonné par le Département, ce guichet unique s'appuiera sur l'ensemble des partenaires mayennais du bocage, organisé au sein d'un collectif d'acteurs locaux et experts autour d'une boîte à outils (ressources, compétences et dispositifs ...).
 - ⇒ Objectifs : faciliter l'émergence de projets innovants - accompagner et enrichir les projets des territoires - favoriser la transversalité et viser une approche systémique avec la contribution des structures du dispositif.
- Renforcer l'**accompagnement financier des territoires et des projets**
 Le Conseil départemental accompagne financièrement les projets ponctuels avec l'aide existante aux PGDH) et l'aide élargie aux travaux en faveur du complexe bocager. En complément, au travers d'un nouveau dispositif, le Département propose d'accompagner les projets - publics ou privés - construits dans le cadre d'une démarche collective et basés sur une animation locale.
 - ⇒ Objectifs : accélérer la mobilisation des territoires et le nombre de projets grâce à des dispositifs simples et adaptés aux besoins du territoire mayennais.

Actions	2022	2023	2024
Animer l'assemblée mayennaise du bocage	X	X	X
Mettre en place et faire vivre un observatoire du bocage	X	X	X
Appuyer les filières de valorisation du bocage	X	X	X
Bâtir une stratégie de communication et les outils adaptés		X	X
Construire un dispositif d'ingénierie territorial		X	X
Renforcer l'accompagnement financier des territoires et des projets	X	X	X

Réserve naturelle nationale des marais de Müllembourg et sa périphérie, Ile de Noirmoutier (85) – SCAP 057

85 – Vendée : Noirmoutier-en-l'île

- Mosaïque d'habitats lagunaires diversifiée
- Cortège important d'espèces végétales patrimoniales (*Althenia filiformis*, *Tolypella salina*, *Omphalodes littoralis*, *Euphorbia peplis*...)
- Un des derniers sites de reproduction du Leste à grands stigmas de l'île de Noirmoutier
- Reposeur majeur pour l'avifaune migratrice et hivernante de la ZPS Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts
- Herbiers de Zoostère naine en mer
- Un site isolé et sous pression → enjeux de qualité de l'eau, de quiétude et de continuité écologique





Description des enjeux

Habitats : 9 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires au titre de la Directive "Habitats" (Lagune côtière et Dunes côtières fixées à végétation herbacée)...

Espèces remarquables :

Avifaune :

. Nicheuse : Echasse, Avocette, Sterne pierregarin

. Migratrice et hivernante : Bernache cravant, Sarcelle d'hiver, Avocette, Pluvier argenté, Chevalier gambette et aboyeur, Barge à queue noire, Barge rousse, Bécasseau variable,

Flore : Plantes protégées :

Cynoglosse des dunes, Euphorbe péplis, Linaire des sables, Ornithope comprimé, Renoué maritime, Romulée à petites fleurs, Tolypelle saline, Zostère naine.

Quelques plantes rares : Asteroline en étoile, Luzerne striée, Pavot hispide, Œillet de Nanteuil, Zostère marine...

Faune : Leste à grands stigmas, Criquet des salines, Géophile de Seurat, Anguille, Crapaud calamite, campagnol amphibie, Loutre d'Europe...

Fonctionnement hydraulique général

Volet agriculture

Menaces et pressions potentielles : urbanisation, artificialisation des espaces naturels et agricoles, surfréquentation /dérangement, pression cynégétique, dégradation de la qualité de l'eau, déprise des parcelles de marais, pression touristique, projets de défense contre la mer

Justification du choix du site :

La réserve naturelle présente une surface très réduite (48h), incompatible avec le maintien d'une partie importante de son patrimoine naturel. Elle devient un espace isolé du reste des autres espaces naturels de l'île, perdant toute connexion biologique indispensable à sa conservation.

Pistes d'action :

- Meilleur respect du Plan local d'urbanisme et renforcement de celui-ci
- Organisation des flux piétons, vélos et automobiles
- Protection forte des espaces périphériques nécessaires aux connexions biologiques



Démarches de préservation engagées

• **Maîtrise foncière :**

Conservatoire du littoral

Acteurs impliqués : Commune de Noirmoutier en l'île, Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, Conseil départemental 85, Conservatoire du littoral, SMBB, OFB, LPO

Les outils de connaissance :

Etudes scientifiques étayant le plan de gestion de la RNN

Les outils de protection mobilisés :

RNN

Conservatoire du littoral

N2000

Les outils de gestion-planification

Zone de préemption ZPENS

Zone d'intervention du Conservatoire du littoral

Les outils contractuels

Contrats avec les sauniers



Objectifs de préservation

- **Les axes d'action :**
 - Protéger la périphérie de la réserve
 - Renforcer l'application des documents d'urbanismes
 - Améliorer la connaissance
 - Animer et sensibiliser

- **Propositions d'actions**

Continuer les actions de gestion de l'impluvium aux abords de la RNN, et sa purification, en retravaillant notamment la sortie du parking du Banzeau (tout en respectant les espaces naturels en cas d'aménagement pour cette gestion)

Prendre un arrêté de péril et poser une clôture permettant de sécuriser les parcelles BI 321 et 2322

Améliorer la gestion du chemin de Ribandon

Assurer un meilleur contrôle du PLU

Gérer les stationnements en période de fréquentation au niveau du chemin du Fort Larron

Impliquer la réserve naturelle dans les orientations de prévention des submersions marines (digue de retrait le cas échéant, digue Jacobsen)

Mettre en place un projet de protection périphérique aux abords de la RNN

Poursuivre le projet pédagogique d'éducation à l'environnement autour de la RNN, en lien avec les acteurs locaux

- **Mobilisation des outils :** Life Sallina, DOCOB Natura 2000, arrêtés préfectoraux, protection des enjeux aux abords de la RNN



Calendrier






A l'instar des ateliers qui ont eu lieu s'agissant de la RNN de Denis du Payré, des ateliers de concertation vont être organisés d'ici la fin de l'année avec l'appui de l'agence de concertation « Médiation et Environnement ».

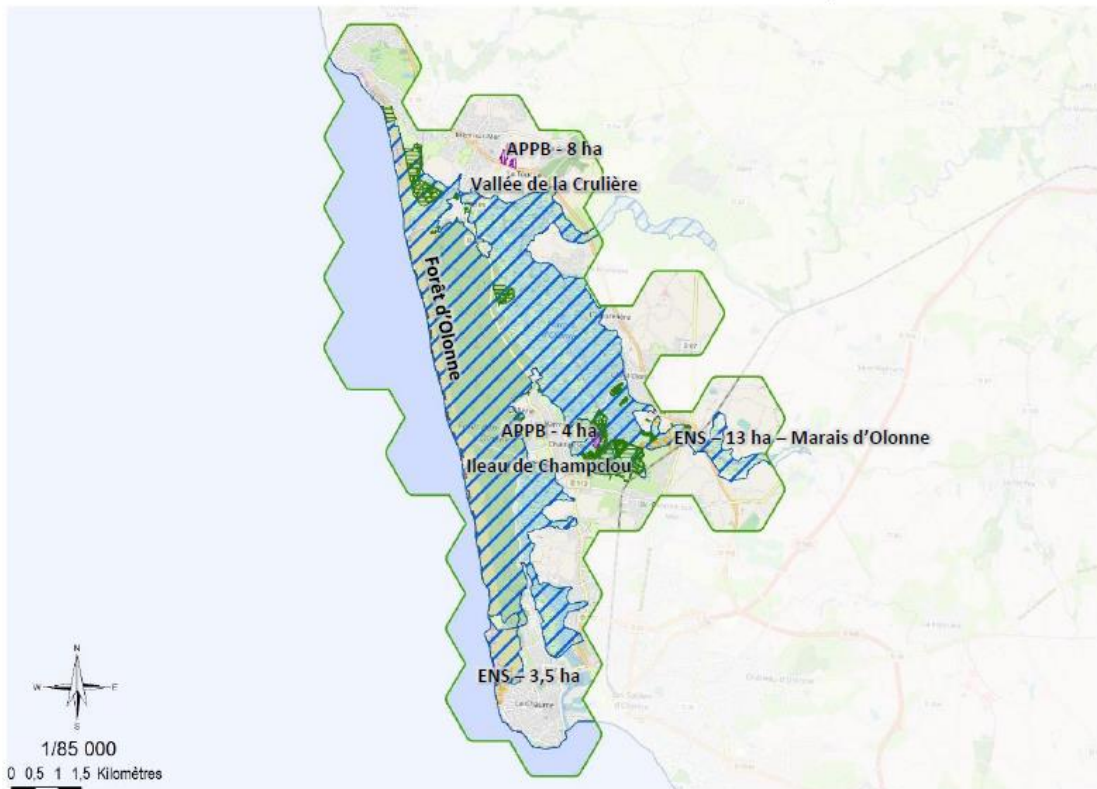
- le 15/11 : atelier dédié aux acteurs publics sous la présidence du sous-préfet des Sables d'Olonne avec la présence de représentants (dont élus) de la commune, communauté de communes, CD, CDL, Syndicat mixte, ONF, OFB, Agence de l'eau Loire Bretagne, DDTM et DREAL.
- le 8/12 : atelier plus général, avec en outre les autres acteurs privés.

DUNES, FORETS ET MARAIS D'OLONNE SCAP 060

85 – Vendée : Brétignolles-sur-mer, Olonne sur mer, Les Sables d'Olonne

- ✓ Diversité exceptionnelle de milieux
- ✓ Stations floristiques d'intérêt régional
- ✓ Dernier site de présence de l'Azuré des Cytises en Vendée
- ✓ Grande richesse avifaunistique : nidification, escale migratoire, hivernage

-  Secteur ciblé - SCAP
-  Arrêté préfectoral de protection de biotope
-  Acquisitions CELRL
-  Natura 2000
-  ENS propriété CD 85



Sources : DREAL, INPN, CD 44-49-53-72-80

Fiche_SCAP.mxd



Description des enjeux

Habitats : 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire au titre de la Directive "Habitats" (Lagune côtière)...

Espèces remarquables :

Avifaune : Echasse, Avocette, Vanneau, Gambette, Barge à queue noire, Tadorne, Souchet, Aigrette garzette, Busard des roseaux, etc,

Flore :

Plantes protégées : Cynoglosse des dunes, Euphorbe peplis, Oeillet de France, Spiranthe d'été, Renoncules grande Douve et à feuilles d'Ophioglosse

Quelques plantes rares : Armoise maritime, Bellardie germandrée, Erythrée maritime, Limonium oreille d'ours, Orchis grenouille, Orchis des marais, etc,

Faune : Leste à grands stigmas, Grand capricorne, Ecaille chinée, Lucane cerf-volant, Petit Rhinolophe, Rosalie des alpes, Loutre d'Europe, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Anguille, Dorade, Bars, campagnole amphibie, Pélobate cultripède, etc,

Fonctionnement hydraulique général : Un réseau très dense de cordes de marais : envasement progressif naturel, mais travaux d'entretien réguliers.

Volet agriculture :

Toutes les parcelles sont :

- 7 exploitations déclarées en MAEC
- Enjeux décrits en dernière page
- 5 mesures :
 - PL_MOLO_ZH1A : Gestion des prairies humides niveau 1
 - PL_MOLO_ZH2A : Gestion des prairies humides niveau 2 - chargement instantané limité
 - PL_MOLO_ZH2B : Gestion des prairies humides niveau 2 - chargement moyen limité
 - PL_MOLO_MS2A : Gestion individuelle des marais salants
 - PL_MOLO_MO2A : Gestion des prairies humides - module sans fertilisation

Menace et pressions : urbanisation, déprise des parcelles de marais, pression touristique

Justification du choix du site : forts enjeux de conservation

- conservation des habitats et des espèces floristiques associées remarquables
- favoriser la nidification des oiseaux (limicoles, anatidés, laridés, passereaux prairiaux)
- favoriser les autres taxons (mammifères, amphibiens, invertébrés, poissons...)
- maintenir l'activité agricole, notamment le pâturage extensif, élément fondamental pour la préservation de ce patrimoine naturel, paysager et historique

Pistes d'action :

- Maintien d'une agriculture extensive adapté aux enjeux écologiques
- Gestion hydraulique extra et intraparcellaire
- Un réseau très dense de fossés tertiaires : envasement progressif naturel
- Poursuite des inventaires et suivis
- Travaux de restauration écologique
- Dialogue/concertation avec les acteurs locaux
- Actions de sensibilisation



Démarches de préservation engagées

- **Maîtrise foncière :**

- Conservatoire du littoral : propriétaire de 181 ha sur le périmètre du site Natura 2000
- **ENS** : sites acquis et gérés au titre des ENS.
- **Natura 2000 et ZNIEFF** I et II.

Acteurs impliqués : Les Sables agglomération, SMMO, Conseil départemental 85, Conservatoire du littoral, CEN, OFB, APNO, Comité de pilotage N2000 marais breton, ADEV

Les outils de connaissance :

Etudes scientifiques
Parc naturel pédagogique

Les outils de protection mobilisés :

ZPENS
CDL
RNCFS
APB
N2000
ZNIEFF

Les outils de gestion-planification

Zones de préemption ZPENS, ZICDL (voir carte en annexe)

Les outils contractuels

Avec les agriculteurs et les propriétaires de marais



Objectifs de préservation

- **Les axes d'action :**

- Etendre le périmètre faisant l'objet de protection
- Consolider la gestion-planification
- Améliorer la connaissance
- Animer et sensibiliser

- **Propositions d'actions :** Coordination des actions et outils en place.

Etendre le périmètre

Extension du périmètre de la ZPENS sur la ville des Sables d'Olonne

Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur la ville des Sables d'Olonne

Extension du périmètre de la ZPENS sur les communes de l'agglomération des Sables d'Olonne : le projet sera soumis à l'approbation de la commission permanente du CD85 d'ici la fin de l'année 2022.

Prospection Foncière sur les terrains à enjeux pour l'azuré du serpolet

Mise en œuvre de l'APB des marais des Bourbes

Consolider la gestion

Rédaction d'un plan de gestion pour le RNCFS de Chanteloup avec une mise en cohérence sur l'ensemble des marais en gestion en périphérie

Travaux marais de la Frémondrière avec création d'îlots de nidification

Travaux de restauration Marais des Sables (Montporteau, Marais Vieux, marais Chauvetière)

Travaux de restauration Marais de l'Ecluse
Validation du plan de gestion de la Mare des Agaures
Améliorer la connaissance
Etude dans le cadre du PRAT des Marais des Bourbes
Etude sur le leste à grand stigma
Animer et sensibiliser
Animer le comité de pilotage du SCAP
Animations nature sur les marais via le Parc Naturel Pédagogique

- **Mobilisation des outils** : Life, Natura 2000,....



Calendrier

	Pilote	Copilote	Gestionnaire des sites	2021	2022	2023	2024	2025
Actions								
Etendre le périmètre								
Extension du périmètre de la ZPENS sur la ville des Sables d'Olonne	LSO	CD85/ CDL		■				
Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur la ville des Sables d'Olonne	LSO	CD85/ CDL		■				
Extension du périmètre de la ZPENS sur les communes de l'agglomération des Sables d'Olonne	LSO	CD85				■		
Prospection Foncière sur les terrains à enjeux pour l'azuré du serpolet	CDL					?	?	
Mise en œuvre de l'APB des marais des Bourbes	CDL						■	■
Consolider la gestion								
Rédaction d'un plan de gestion pour le RNCFS de Chanteloup avec une mise en cohérence sur l'ensemble des marais en gestion en périphérie	OFB	LSO/ CDL/ CD85			■	■		
Travaux marais de la Frémondrière avec création d'ilôts de nidification	LSO		LSO		■			
Travaux de restauration Marais des Sables (Montporteau, Marais Vieux, marais Chauvetière)	LSO						■	■
Travaux de restauration Marais de l'Ecluse	LSOA				■			
Validation du plan de gestion de la Mare des Agaures	CD85	LSO			■	■		
Améliorer la connaissance								
Etude dans le cadre du PRAT des Marais des Bourbes	CDL/ CEN	APNO	CDL/ APNO		■	■		
Etude sur le leste à grand stigma	OFB	CDL/ CD85/ LSO			■	■		
Animer et sensibiliser								
Animer le comité de pilotage du SCAP	SMMO	LSO		■	■	■	■	■
Animations nature sur les marais via le Parc Naturel Pédagogique	LSO	CDL/ CD85	LSO	■	■	■	■	■

Déjà réalisé	■
Programmé	■
En prévision	■



Gouvernance

Réseau impliqué dans la réalisation de la fiche :

claire.bourreau <claire.bourreau@lessablesdolonne.fr>

Paul GABORIT <paul.gaborit@lessablesdolonne.fr>

André BARZIC <andre.barzic@orange.fr>

HOLTHOF Julie <J.HOLTHOF@conservatoire-du-littoral.fr>

etudes@adev-asso.fr

contact@lasalorge.fr

Patrice Belz <P.BELZ@conservatoire-du-littoral.fr>

Département Vendée nature@vendee.fr

Alain LEGAL <apnolonne@laposte.net>

Steven Sarreau <Steven.SARREAU@lsoagglo.fr>

BERGERE Herve <herve.bergere@ofb.gouv.fr>

BAROT Nicole <nicole.barot@wanadoo.fr>

Sylvie Doaré <sylvie.doare@vendee.gouv.fr>

RAPPORTEUR / COORDINATEUR :

Claire Bourreau (LSO) et Paul Gaborit (SMO)

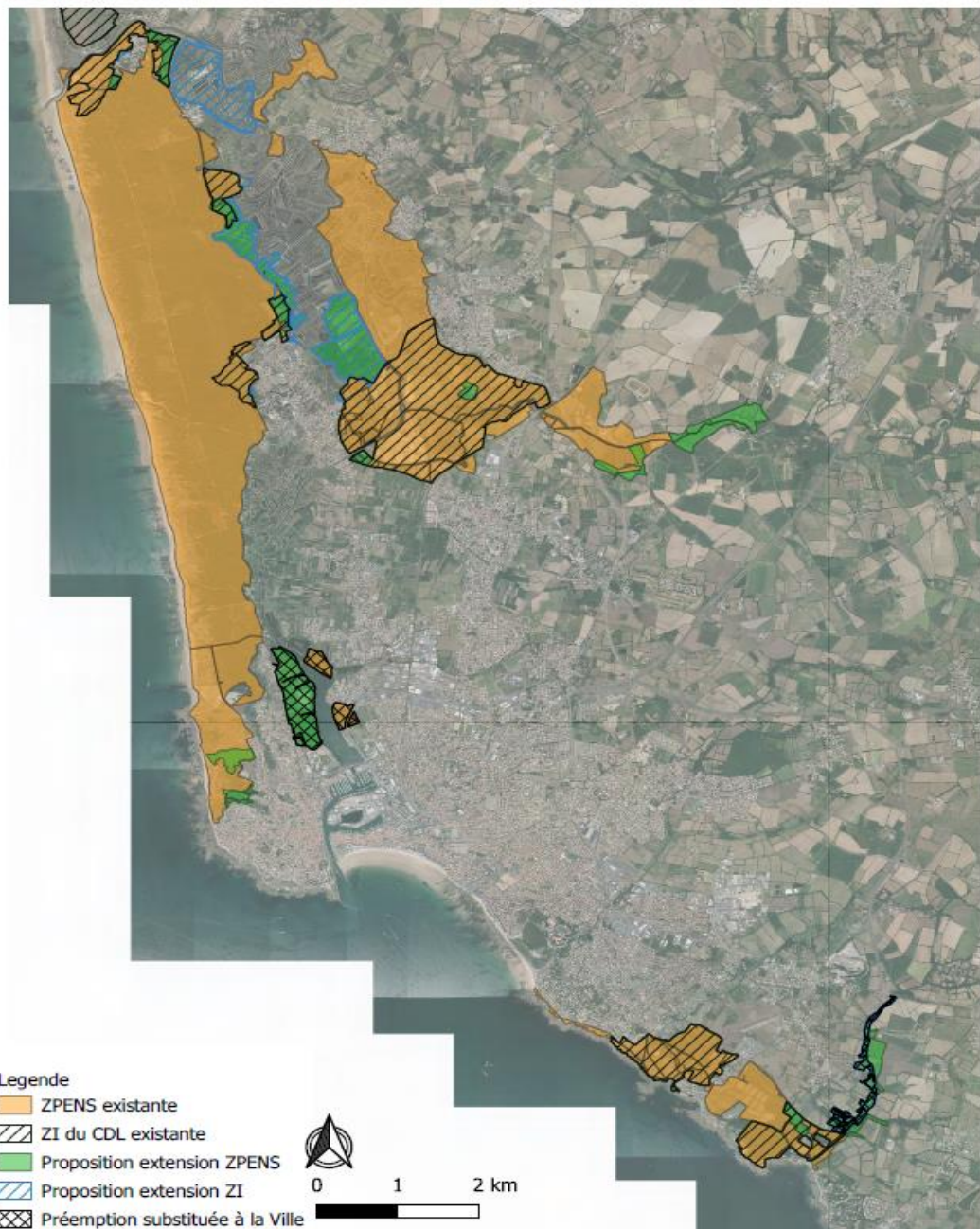


Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Extension du périmètre de la ZPENS sur la ville des Sables d'Olonne			
Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur la ville des Sables d'Olonne			
Extension du périmètre de la ZPENS sur les communes de l'agglomération des Sables d'Olonne	X		
Prospection Foncière sur les terrains à enjeux pour l'azuré du serpolet			
Mise en œuvre de l'APB des marais des Bourbes			
Rédaction d'un plan de gestion pour le RNCFS de Chanteloup avec une mise en cohérence sur l'ensemble des marais en gestion en périphérie			
Travaux marais de la Frémondrière avec création d'ilôts de nidification			
Travaux de restauration Marais des Sables (Montporteau, Marais Vieux, marais Chauvetière)			
Travaux de restauration Marais de l'Ecluse			
Etude dans le cadre du PRAT des Marais des Bourbes Etude sur le leste à grand stigma			
Animations nature sur les marais via le Parc Naturel Pédagogique			

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • Les Sables Agglo • Conservatoire du Littoral • OFB • Les Sables d’Olonne • Département • CEN • APNO 	<ul style="list-style-type: none"> • APNO • SMVO • Agriculteurs et propriétaires de marais • communes • PNP • LPO • FDC • ONF • Bureaux d’études • Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Région Pays de la Loire • FEDER • LIFE • ...

Stratégie foncière des espaces naturels : localisation des propositions d’extension pour la Zone d’Intervention du Conservatoire du Littoral (ZI CDL) et pour les Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)



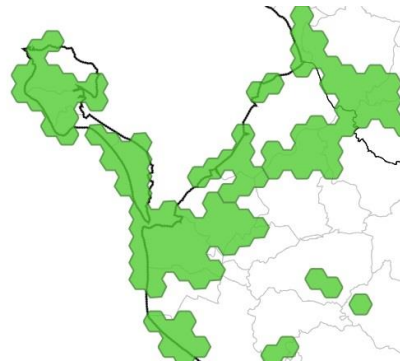
MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ÎLE DE NOIRMOUTIER ET FORÊT DE MONTS

SCAP 025, 057, 045 068, 071, 073, 076 et 166

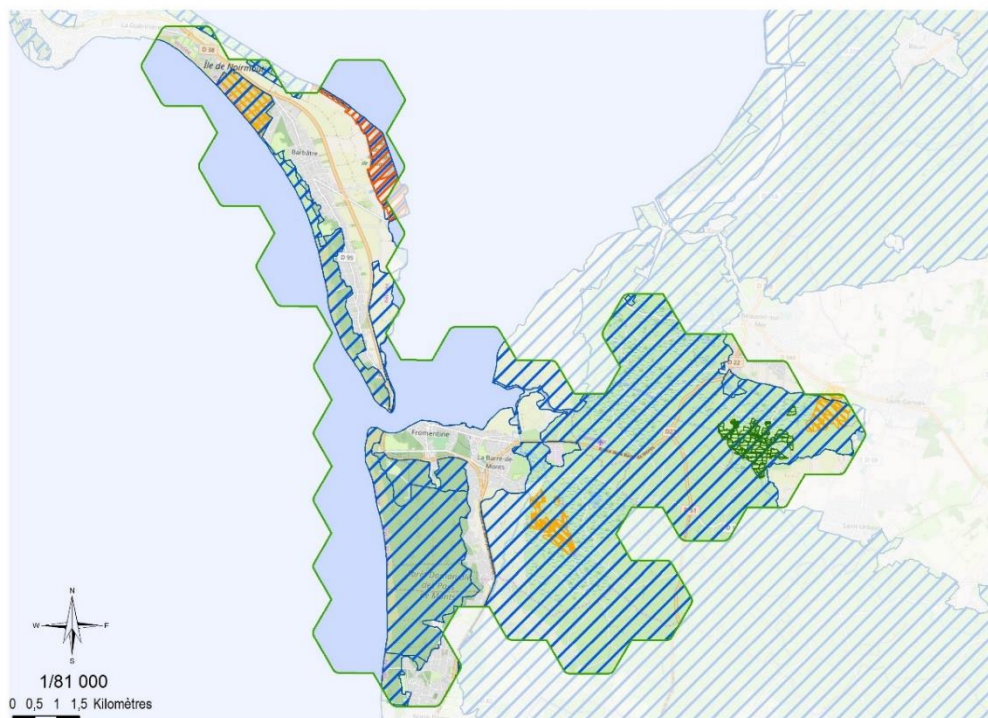
85 - Vendée : 21 communes concernées



**Ensemble des deux sites Natura
« Marais breton, baie de Bourgneuf, île
de Noirmoutier et forêt de
Monts » + île du Pilier**



-  Secteur ciblé - SCAP
-  Réserve naturelle régionale
-  Acquisitions CELRL
-  Natura 2000
-  ENS propriété CD 85



Sources : DREAL, INPN, CD 44-49-53-72-85 Fiche_SCAP.mxd



Description du site

Habitats : 25 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires au titre de la Directive "Habitats" :

- lagunes côtières
- dunes grises
- ormaies-frênaies littorales (en bordure du polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier)

Autres habitats naturels d'intérêt communautaire :

- Habitats côtiers et végétation halophitique : slikke en mer à marées, salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique), pelouses rases à petites annuelles subhalophiles, prés salés du bas schorre, prés salés du schorre moyen, fourrés halophiles thermo-atlantiques, prairies subhalophiles thermo-atlantiques, prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée.

- Dunes maritimes intérieures : dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert, bas-marais dunaires.

- Habitats d'eaux douces : communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques, plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes, plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau, rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels.

- Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles : mégaphorbiaies oligohalines, prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest, prairies subhalophiles thermo-atlantiques .

- Habitats particuliers tels que les scirpaies littorales et les roselières .

Espèces remarquables :

Avifaune : Barge à queue noire, Echasse blanche, Avocette élégante, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Tadorne de Belon, Canard Souchet, Sternes pierregarin et caugek, Mouette mélanocéphale, Spatule blanche, Gravelot à collier interrompu, Hibou des marais, Busard cendré

Mammifères, Amphibiens, Invertébrés : Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Leste à grands stigmas, Triton crêté, Pélobate cultripède, Lézard ocelé.

Flore : Cynoglosse des dunes, Renoncule à feuilles d'ophioglosse Trèfle de Micheli, Cératophylle submergé, Chara faux-gaillet, Oeillet des dunes, Lys maritime, Zostère naine

Très nombreux sites à forts enjeux ne bénéficiant pas aujourd'hui de protection forte:

- Le polder de la Prise (prés salés, criquet des salines, Gorgebleue à miroir) à La Barre de Monts,
- Les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu de La Barre de Monts et Notre Dame de Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire de Riez, Barbâtre, l'Épine

Menaces et pressions : Mutation du foncier agricole, modification des pratiques agricoles, reprise ostréicole sur zones de schorres, pression touristique (artificialisation, urbanisation), submersion marine, espèces invasives, qualité de l'eau, développement des loisirs nautiques, espèces exotiques envahissantes, gestion hydraulique du marais. Braconnage de l'anguille.

Justification du choix du site : Secteur prioritaire identifié dans le cadre de la SCAP, puis l'étude Patrinat 2020, mailles à forts enjeux. Secteur identifié par le CGEDD dans son rapport zones humides 2022.

Renforcement nécessaire des dispositifs de préservation en place, au vu des menaces.

forts enjeux de conservation

- conservation des habitats et des espèces floristiques associées remarquables

- favoriser la nidification des oiseaux (limicoles, anatidés, laridés, passereaux prairiaux)

- favoriser les autres taxons (mammifères, amphibiens, invertébrés...)

- encourager les pratiques agricoles et salicoles respectueuses et créatrices de biodiversité, en lien avec les mesures agro-environnementales, maintenir le pâturage extensif, élément fondamental pour la préservation de ce patrimoine naturel, paysager et historique

- inciter à l'entretien du marais : curages des fossés, entretien des mares et des plans d'eau de chasse, restauration des roselières, conservation des lagunes selon des techniques favorisant la biodiversité.

- Les reposoirs de marée haute notamment celui du Gois et du port du Collet et plus largement les zones de stationnement d'oiseaux le long des digues de l'île de Noirmoutier

Les prés salés et sites à gorgebleue à miroir.

- La continuité écologique autour de la RNN des Marais de Müllembourg (cf. fiche).

- Les marais littoraux, sites de grande richesse spécifique et de nidification de la Barge à queue noire notamment les prés bas de sallertaine, Le Perrier et Machecoul.

- La roselière d'orouet (Le Perrier)

- Les dunes grises atlantiques du Pays de Monts, et sites à Léopard ocellé de Notre Dame de Monts

- Les récifs d'hermelles de la Fosse à Noirmoutier, de La Bernerie en Retz et des Roches de Bouin (identifiés dans le Document Stratégique de Façade)

- l'île du Pilier (Noirmoutier), site de nidification important de l'avifaune atlantique (

- Les marais salés de La Barre de Monts (habitat lagunaire, scirpaies, leste à grands stigmas...)

- la Lagune de Bouin

Seul 0,33% du site bénéficie d'un outil de protection forte



Démarches de préservation engagées sur le secteur

Outils de protection forte en place

- RNN des marais de Müllembourg (48 ha)
- RNR du polder de Sébastopol (133 ha)
- 2 sites classés : Passage du Gois, île de la Crosniere et polder de Sébastopol, Bois de la Chaise et Bois de la Blanche à Noirmoutier.

Maîtrise foncière :

De nombreuses propriétés à gestion conservatoire, dont certaines pourraient faire l'objet à de demande de reconnaissance en protection forte ZPF :

- ENS du CD de la Vendée (marais du Daviaud, , Lagune de Bouin labellisée ENS) et du CD Loire-Atlantique (ENS Iyarne)
- Terrains du Conservatoire du littoral (215 ha)
- LPO France, 44 et 85
- ONF (forêts domaniales Noirmoutier et Monts)
- Fédération départementale des chasseurs de la Vendée également gestionnaire de la lagune de Bouin.
- Communes et communauté de communes
- Associations (marais littoraux)
- Privés (marais littoraux)
- DPM (baie de Bourgneuf)

Acteurs impliqués :

Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf, État et établissements publics ONF et Conservatoire du littoral, Conseil départemental, LPO, Fédération de chasse, Communautés de communes, Agriculteurs locaux et ASA, Conseil régional Pays de la Loire

Instances de gouvernance en place :

Comité de pilotage Natura 2000 et nombreux groupes de travail (MAE, Ramsar...), comité ENS, Comités consultatifs RNR et RNN, Plan national de gestion Barge à queue noire



Objectifs pour la préservation du site

- **Propositions d'actions issues de la concertation** : projet de RNR sur Beauvoir-sur-Mer, projet d'arrêté de protection de biotope de l'île du Pilier, atelier de concertation pour la protection périphérique de la RNN des marais de Müllembourg, travail en cours du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf dit d'«évaluation de l'opportunité de créer des aires protégées sur le site Natura 2000 »
- **Pistes d'action** issues de la concertation à conforter localement :
 - renforcer les actions foncières et de gestion (niveaux d'eau favorables à la biodiversité, roselières)
 - maintien d'une agriculture et saliculture extensives adaptées aux enjeux écologiques
 - entretien du réseau très dense de fossés tertiaires (envasement progressif)
 - poursuite des inventaires et suivis
 - travaux de restauration écologique
 - dialogue/concertation avec les acteurs locaux
 - protection de secteurs à forts enjeux avec les outils de protection réserves, arrêtés préfectoraux de protection, mise en place de ZPENS et autres outils fonciers.
 - Le dispositif de labellisation ENS de propriétés publiques ou privées pourrait être un moyen d'accompagner "sur-mesure" les porteurs de projet locaux dans des démarches vertueuses en matière de préservation des espaces naturels et de la biodiversité.
 - actions de sensibilisation notamment gestion de la fréquentation sur les dunes et plages, pêche à pied, tourisme sur les marais littoraux, etc.
 - faire connaître le patrimoine naturel au grand public, donner une visibilité au territoire.
- **Mobilisation des outils** : RNR, RNN, APPB, ENS, Conservatoire du littoral, ...



Calendrier

2022 :

Concertation et étude sur le périmètre du site Natura 2000-Ramsar pour rencontrer les différents partenaires impliqués localement dans la politique aires protégées (collectivités, LPO, conservatoire du littoral, Fédération des chasseurs, CEN...)

- réalisation d'une étude bibliographique au printemps/été 2022 pour cibler les enjeux de protection des habitats et espèces du site et les outils de la SNAP et de la SRB, avec :

>Axe 1: Réaliser un état des lieux des sites à gestion conservatoire (maîtrise foncière LPO, Fédération de chasse, Conservatoire du littoral...) sur le territoire et évaluer la pertinence d'y créer des aires protégées.

>Axe 2: Identifier les secteurs à enjeux forts « orphelins » sur la base des données de l'observatoire de la biodiversité et des entretiens avec les partenaires et proposer les outils à mobiliser (achat foncier, Arrêtés de protection de biotope...).

Fin 2023 – début 2024 : animation foncière et plan de gestion.



Gouvernance

COPIL : à préciser

RAPPORTEUR à la CDAP :

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Poste de coordinateur	X		
Etude diagnostic d'opportunité	X		
Animation foncière	X	X	
Plan de gestion		X	

Opérateurs

- Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
- Communes
- Etat et établissements publics (ONF)
- LPO
- CD 85 et 44
- Conseil régional

Partenaires et prestataires envisagés

- Communautés de communes
- Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Associations
- Propriétaires

Sources de financement pressenties

- FEDER
- LIFE Sallina
- Contrats Natura 2000
- DREAL
- Conseil régional Pays de la Loire

ÎLE D'YEU - ZONE LITTORALE DE LA POINTE DU BUT À LA POINTE DES CORBEAUX




SCAP 032

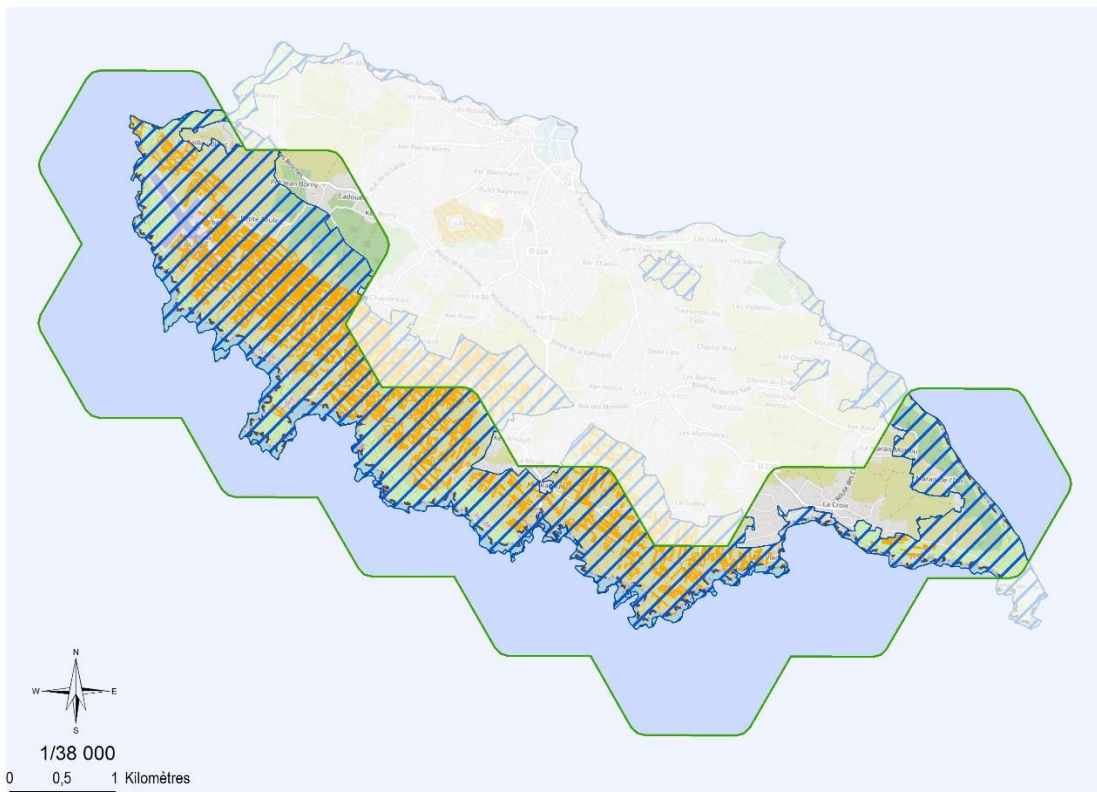
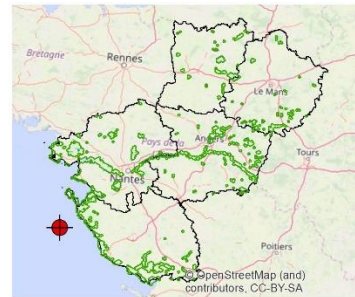


Crédits : Vincent Bidaux

85 - Vendée : Ile-d'Yeu






- ✓ Côte rocheuse sauvage d'une île du Ponant
- ✓ Site Natura 2000 en bon état de conservation
- ✓ La plus belle population de Fauvette pitchou de la région
- ✓ **225 ha** acquis par le Département, en cours d'extension

-  Secteur ciblé - SCAP
-  Natura 2000
-  ENS propriété CD85



Sources : DREAL, INPN, CD 44-49-53-72-85

Fiche_SCAP.mxd

 Description du site	
<p>Habitats : côte rocheuse, pelouses aérohaline, landes armoricaines, boisements</p> <p>Espèces : Grand intérêt floristique : Plantain à feuilles carénées, Cynoglosse des dunes, Oseille des rochers, <i>Isoetes histrix</i></p> <p>Grand intérêt ornithologique : Pipit maritime, ...</p>	<p>Menace et pressions : surfréquentation touristique, usages de loisirs, embroussaillage des landes, incendies</p> <p>Justification du choix du site : enjeux habitats / espèces forts, milieu insulaire, action foncière historique (depuis 1975)</p>
 Démarches de préservation engagées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière : Acquisitions par le Département au titre des ENS (225 ha) et extension du périmètre de préemption. • Natura 2000. ZNIEFF I et II. • Site classé • Collectif Terre fertile 	<p>Acteurs impliqués : Département 85, commune, Terre Fert'île (valorisation du foncier agricole)</p> <p>Instances de gouvernance en place : Comité de pilotage Natura 2000 et ENS</p>
 Perspectives pour la préservation du site	
<p>Propositions d'actions à conforter localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension des espaces protégés aux secteurs rétro-littoraux et aux marais (Croix, Gorelle, Ilia, Guerche). Poursuivre l'acquisition foncière par un démarchage pro-actif. • Opérations de gestion et de restauration à développer avec le monde agricole, Limiter l'accès aux falaises en temps de reproduction. Restaurer les habitats à <i>Isoetes histrix</i>. 	
<p> Modalités de gouvernance au sujet de ces propositions :</p> <p>Secteurs Natura 2000 : propositions dans le cadre des comités de pilotage concernés. Intégration de la Région dans cette instance.</p>	
<p> Calendrier proposé :</p> <p>2022 - 2023 : Concertation dans le cadre du comité de pilotage Natura 2000</p> <p>2022 - 2024 : Définition et mise en œuvre de la stratégie opérationnelle choisie, dont reconnaissance en zone de protection forte</p>	

Extension RNR Marais de la Vacherie



Crédits : LPO - Rapport 2021

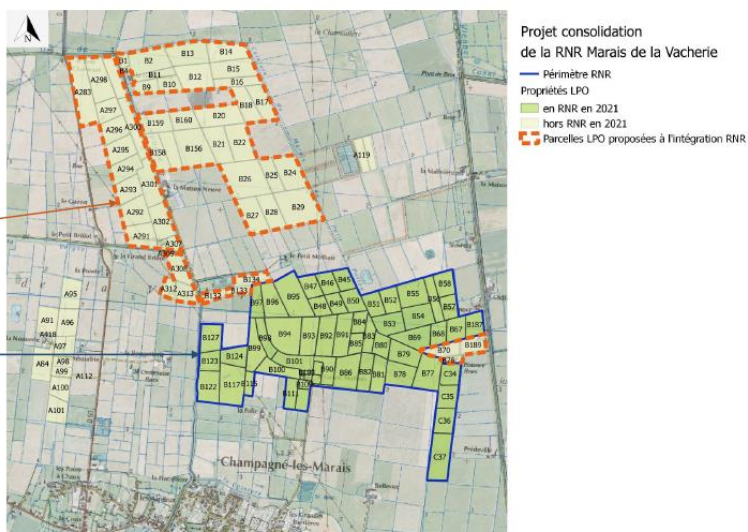
85- Vendée : Champagné-les-Marais en Vendée

- ✓ Biocénose typique des marais desséchés en Marais poitevin
- ✓ Marais composé de **prairies naturelles humides**
- ✓ Prairies pâturées inondées une partie de l'année
- ✓ **Limicoles**, petits échassiers

Proposition d'intégration de parcelles LPO

Parcelles LPO proposées: 196 hectares

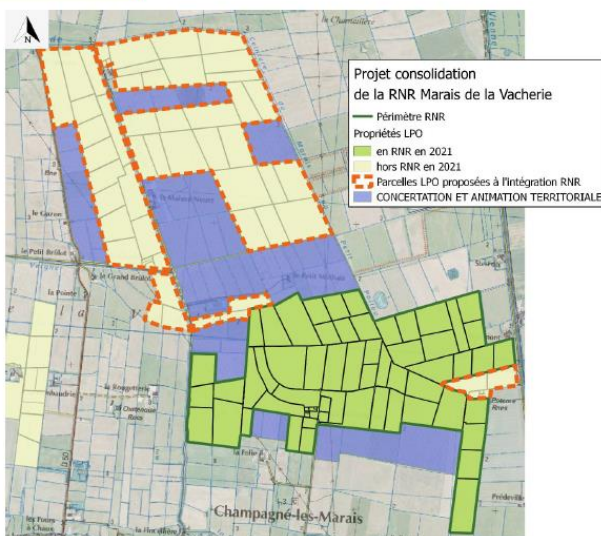
RNR Actuelle: 181 hectares



Vers une concertation, animation et valorisation territoriale ?

Concertation et implication :

- Des élus locaux
- Des éleveurs locaux
- Des propriétaires





Description du site

Habitats : Prairies naturelles humides (Prairies Subsaumâtres Atlantiques, Canaux et fossés eutrophes des marais naturels)

Espèces remarquables : Oiseaux d'eau en migration, hivernage et reproduction (Guifette noire, Barge à queue noire, Chevaliers gambettes, Echasses blanches, Vanneaux huppés, Sarcelle d'été, etc...); Bruant des roseaux. En période de migration et d'hivernage les limicoles et les anatidés sont dominants

Menace et pressions : Modification des pratiques agricoles, activité de chasse aux alentours; nécessité d'une gestion différenciée des niveaux d'eau sur les terrains de la RNR et de la LPO pour parvenir à la réalisation des cycles biologiques

Justification du choix du site : Constituer une large unité fonctionnelle biologique et hydraulique :

- Restauration et conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Rôle majeur pour la reproduction des oiseaux d'eau
- Fonctionnalité majeure pour l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante
- Continuité écologique
- Pérennisation de l'élevage local



Démarches de préservation engagées sur le site

- Programme **de suivis et d'inventaires communs** ou d'actions communes **avec les autres sites conservatoires du Marais poitevin (Réseau de sites conservatoires sur le Sud-Vendée)** (RNN Michel Brosselin = Saint-Denis du Payré, RNR Marais communal du Poiré sur Velluire, RNR Ferme de Choisy...) Lien OPN Marais poitevin.
- La RNR participe au Comptage Wetland International, comptage simultané européen des oiseaux d'eau permettant un suivi et une évaluation globale des effectifs hivernant à l'échelle communautaire, participation aux comptages décennaires et mensuels Marais poitevin, échange et partage d'information régulière avec le réseau Bécassine des marais, le réseau Guifette...
- **Transfert progressif des baux ruraux vers des baux environnementaux.** Dialogue permanent avec les éleveurs (fauche, pâturage) pour un agropastoralisme local, qualitatif et valorisant pour les éleveurs. Maintien du pâturage extensif (conservation des habitats) et de l'activité d'élevage durable.
- **Veille foncière pour la consolidation du parcellaire** en gestion conservatoire sur ce territoire à fort enjeu de conservation des habitats et des espèces : Echanges avec les propriétaires et fermiers locaux pour étudier les potentialités d'échanges ou d'acquisitions des parcelles adjacentes ou périphériques, pour restaurer et conserver un bloc cohérent des habitats fonctionnels et durable, l'objectif étant toujours d'augmenter la capacité et la fonctionnalité d'accueil biologique de la RNR et du site, puis de se projeter durablement en consolidant

Acteurs impliqués :

LPO nationale - LPO 85

13 agriculteurs locaux en fermage sur propriétés LPO dont RNR Marais de la Vacherie (au 15 octobre 2021)

PNR Marais Poitevin (RNR Marais communal du Poiré sur Velluire - Natura 2000)

Région Pays de la Loire (RNR)

Commune

Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autizes

Syndicats de Marais Champagné les Marais et Petit Poitou-Commandeur

EPMP

Instances de gouvernance en place : Comité consultatif RNR, Comité de pilotage Natura 2000,

les élevages locaux ou en installant de jeunes éleveurs.

- **Groupes de travail locaux sur la stratégie foncière "enjeu biodiversité" en Marais poitevin** menée dans le cadre du CTMA cadre orchestré par l'EPMP
- Large réflexion menée avec l'EPMP pour rechercher et apporter des arguments robustes sur l'influence de la gestion hydraulique et agro-pastorale pour la restauration ou la conservation durable de la biodiversité en contexte d'habitats prairiaux en Marais poitevin. Groupe de travail est lancé, à l'initiative de l'EPMP, pour réunir l'ensemble des organismes travaillant directement sur les habitats prairiaux et leur gestion agro-pastorale (EPMP, PNR MP, LPO, CNRS, INRA, Chambre d'Agriculture, RN,...)
- **Maîtrise foncière :**
 - RNR actuelle : 181 ha
 - Parcelles LPO complémentaires : 196 ha



Objectifs pour la préservation du site

- **Propositions d'actions issues de la concertation :** Coordination des actions et outils en place. Extension de la RNR Marais de la Vacherie.
- **Mobilisation des outils :** RNR, Natura 2000
- **Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion,** et sur la coordination des rôles et des opérations (PNR, Département, Région, Collectivité locale).



Calendrier

2022 : Présentation de la démarche en comité consultatif de la RNR, lancement de la concertation dans le cadre du plan de gestion de la RNR Marais de la Vacherie et parcelles LPO

2022-24 : Définition et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle.



Gouvernance

COFIL : RNR et Natura 2000

COTECH : Propriétaire(s), PNR MP, commune, DDT85, EPMP, CD85, Chambre d'agriculture

RAPPORTEUR à la CDAP : Région Pays de la Loire - LPO



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Poste de coordinateur	X		
Etude diagnostic d'opportunité	X		
Animation foncière	X	X	
Plan de gestion			X

Opérateurs

- LPO nationale

Partenaires et prestataires envisagés

- Communes
- Chambre d'agriculture
- PNR MP

Sources de financement pressenties

- Région Pays de la Loire (RNR)
- FEDER
- DREAL

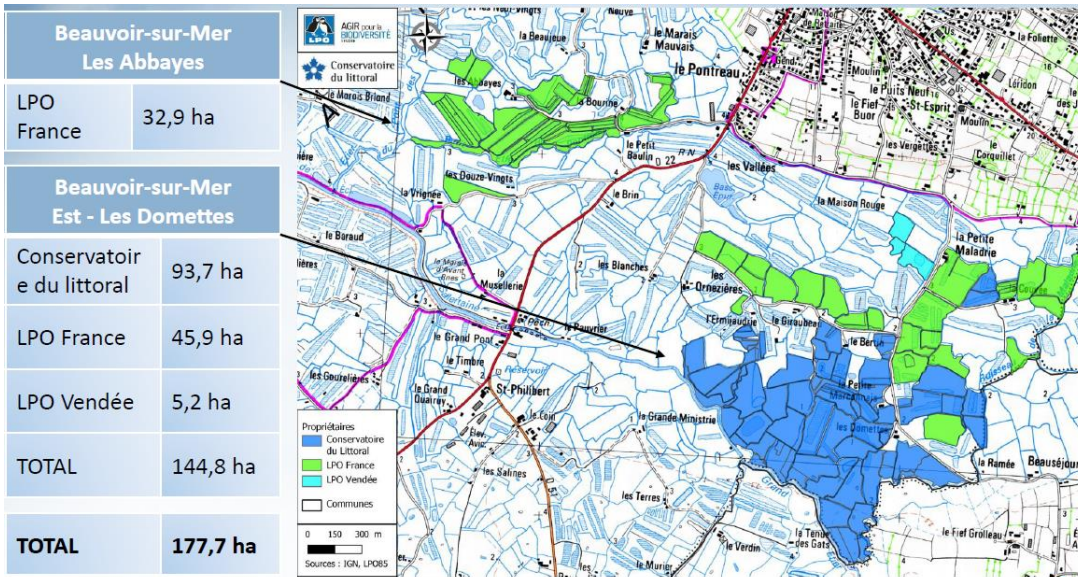
Projet de RNR Marais de Bout de Sac – Beauvoir-sur-mer

85- Vendée : Beauvoir-sur-Mer



- Au sein du marais Breton
- vaste surface de prairie naturelle-microtopographie marquée
 - gradient de salinité d'ouest en est
 - grandes vasières de la baie de Bourgneuf
 - Nidification de 5 espèces de limicoles, 3 espèces d'anatidés et 3 espèces de laridés

Photos Crédits : LPO





Description du site

Habitats : 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire au titre de la Directive "Habitats" (Lagune côtière)

Espèces remarquables :

Avifaune : limicoles nicheurs Barge à queue Echasse, Avocette, Vanneau, Gambette, , Tadorne, Souchet

Flore : plantes rares et/ou menacées : 9 plantes à fort intérêt patrimonial, dont 1 protégée en France (Renoncule à feuilles d'ophioglosse) et 2 protégées en PDL (Trèfle de Micheli et Cératophylle submergé)

Faune autre : Leste à grands stigmas, mammifères protégés (Loutre d'Europe) et d'amphibiens prioritaires (Pélodyte ponctué).

Fonctionnement hydraulique général : Un réseau très dense de fossés tertiaires : envasement progressif naturel

Volet agriculture :

Toutes les parcelles sont :

- exploitées (pâturage bovin «extensif»)
 - sous contrat MAE de niveau fort (2 ou 3)
 - l'objet de baux ou conventions incluant des clauses environnementales (gestion de l'eau, fertilisation, chargement...)
- ⇒ pratiques agricoles mises en oeuvre (pâturage extensif, maintien d'eau tardif au printemps ...), encadrées par convention ou bail rural à clauses environnementales

Menace et pressions : Modification des pratiques agricoles

Justification du choix du site : forts enjeux de conservation

- conservation des habitats et des espèces floristiques associées remarquables
- favoriser la nidification des oiseaux (limicoles, anatidés, laridés, passereaux prairiaux)
- favoriser les autres taxons (mammifères, amphibiens, invertébrés...)
- maintenir l'activité agricole, notamment le pâturage extensif, élément fondamental pour la préservation de ce patrimoine naturel, paysager et historique

Pistes d'action :

- Maintien d'une agriculture extensive adapté aux enjeux écologiques
- Gestion hydraulique extra et intraparcellaire
- Un réseau très dense de fossés tertiaires : envasement progressif naturel
- Poursuite des inventaires et suivis
- Travaux de restauration écologique
- Dialogue/concertation avec les acteurs locaux
- Actions de sensibilisation

Historique du projet de RNR :

Deux propriétaires (LPO et CDL)

- Un site fonctionnel de 178 ha de marais salés
- Gestion écologique depuis près de 20 ans
- 2022 : concertation locale avec les élus de la commune de Beauvoir-sur-Mer. Le conseil municipal a délibéré en faveur du projet le 31/05/2022.

7 juillet 2022 : demande officielle des deux structures auprès de la Région pour la classification du site en RNR



Démarches de préservation engagées sur le site

2 blocs représentant un ensemble cohérent de **178 hectares**

Maîtrise foncière :

-Conservatoire du littoral : 94 ha

- Intervention depuis 2004
- Propriétaire de 94 ha de prairies naturelles (acquisition à l'amiable dans le périmètre d'intervention validé par la commune)
- Toutes les parcelles sont exploitées (pâturage bovin) sous contrat MAE de niveau fort (2 ou 3)
- Chasse sur toutes les parcelles : société de chasse communale et accord avec l'ancien propriétaire
- Financement d'une étude hydraulique
- Financement de travaux de restauration hydraulique
- Pas de gestionnaire identifié

-LPO : 84 ha

- LPO Vendée : 5,2 ha
- Gestion des terrains de la LPO France depuis 2009 (78,8 ha)
- Travaux de génies écologiques
- Baux ruraux à clauses environnementales
- Suivis naturalistes
- Barge à queue noire : suivi, accompagnement, sensibilisation

Acteurs impliqués :

LPO

CDL

8 agriculteurs locaux

Région Pays de la Loire (RNR)

Commune

Instances de gouvernance en place :
Comité de pilotage Natura 2000 Marais Breton,



Objectifs pour la préservation du site

- **Propositions d'actions issues de la concertation** : relancement d'un projet de RNR
- **Mobilisation des outils** : RNR



Calendrier

30 05 2022 : validation du territoire : Délibération favorable sur la démarche en Conseil municipal de Beauvoir-sur-Mer

Été 2022 : Sollicitation officielle du Conseil Régional par les propriétaires

- Lancement de l'élaboration du Plan de Gestion (sur la base des éléments existants) :
- Synthèse des documents existants et historique et Lancement des groupes de travail acteurs
- Printemps 2023 : Compléments terrain (si nécessaire) : Rédaction diagnostic
- Printemps été 2023 : Rédaction fiches actions

Fin 2023 – début 2024 : Labellisation de la RNR



Gouvernance

COFIL : Comité consultatif de préfiguration de la RNR

COTECH : Propriétaires : CDL et LPO, PNR MP, commune, DDT85, CD85, Chambre d'agriculture 8 exploitants

RAPPORTEUR à la CDAP : CDL-LPO- Région Pays de la Loire



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Poste de coordinateur	X		
Etude diagnostic d'opportunité	X		
Animation foncière	X	X	
Plan de gestion		X	

Opérateurs

- LPO
- CDL

Partenaires et prestataires envisagés

- Commune
- Chambre d'agriculture

Sources de financement pressenties

- Région Pays de la Loire (RNR)
- FEDER
- DREAL

ESTUAIRE DU LAY – POINTE D'ARÇAY – POINTE et BAIE DE L'AIGUILLON SCAP 069 et 053

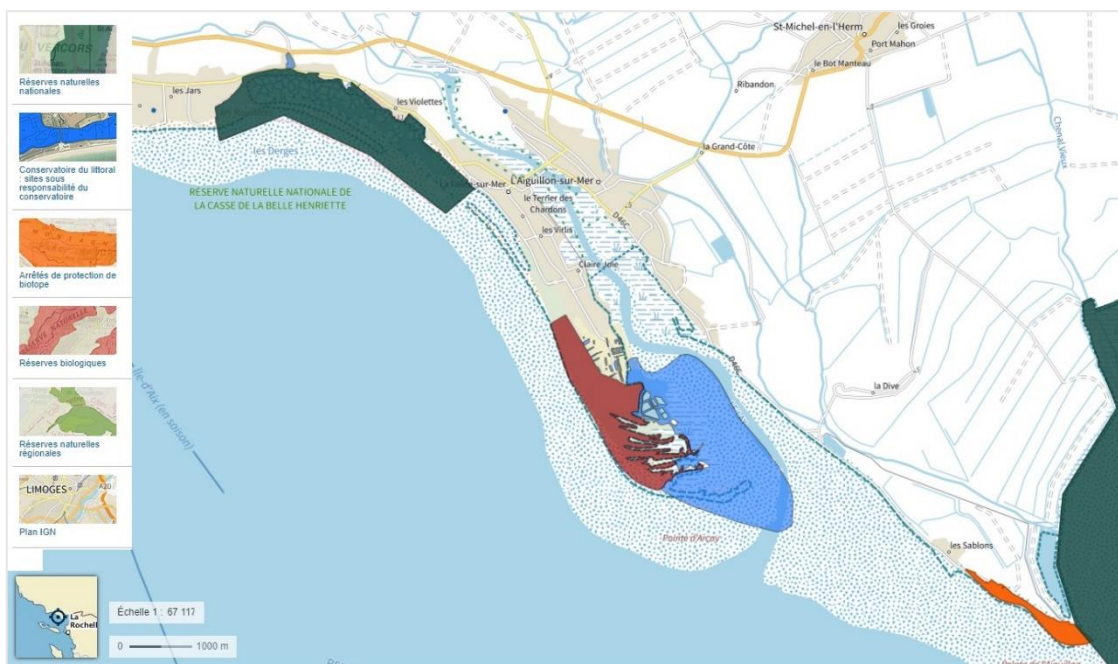
85 – Vendée : L'Aiguillon-la-Presqu'île, la Tranche sur mer



vue aérienne de la pointe d'Arçay (OFB)



vue aérienne de la pointe de l'Aiguillon avec la baie en arrière plan (OFB)





Description du site

Partie Ouest de la baie de l'Aiguillon
Rives de l'estuaire du Lay.

Habitats : 2 habitats naturels prioritaires au titre de la Directive "Habitats" : lagune côtière et dunes grises

autres habitats naturels à forts enjeux : dune atlantique : crochons dunaires en évolution active, boisement dunaire, forêt littorale, prés salés, scirpaies, prairies inondables, prés salés, ...

Espèces remarquables :

Avifaune nicheuse : Milan noir, Hibou des marais, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, limicoles dont Gravelot à collier interrompu, passereaux forestiers et paludicoles dont Gorgebleue à miroir, anatidés dont Tadorne de Belon, ardéidés dont Aigrette garzette...

Avifaune migratrice et hivernante : site d'importance internationale

Sites prioritaires pour le Phragmite aquatique (espèce à Plan national d'actions) : amont du Braud, baie de l'Aiguillon, zones dépoldérisées de la Prée Mizzotière et de la Bosse...

Flore : Plantes protégées : flore dunaire patrimoniale : Oillet de France, Luzerne marine, Giroflée des dunes, Silène de Porto, Trèfle maritime, Odontite de Jaubert, Cynoglosse des dunes...

Faune invertébrés, amphibiens, ... :

Leste à grands stigmas, Cuivré des marais, grande diversité d'hyménoptères pollinisateurs, Pélobate cultripède, Triton marbré, etc,

Fonctionnement général : La presqu'île de la pointe d'Arçay a été fortement urbanisée durant le XXe siècle (station touristique et port) et entourée de protections contre la mer, excepté l'extrême sud de la pointe qui évolue naturellement (flèche sableuse d'intérêt majeur). La pointe de l'Aiguillon, en partie urbanisée et endiguée, est en cours de renaturation suite à la tempête Xynthia. Sa flèche dunaire est en partie fixée (partie amont endiguée)

Site à l'interface terre-mer

Diagnostic 2022 et propositions à venir au niveau du parc naturel marin estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Menaces et pressions potentielles : urbanisation, déprise des parcelles de marais, gestion intensive, qualité et quantité d'eau, pression touristique, pêche à pied – cueillette, sports de loisir (Kite, Char à voile, etc.)

Justification du choix du site : Secteur prioritaire identifié dans le cadre de la SCAP, puis l'étude Patrinat 2020, mailles à forts enjeux.

- conservation des habitats et des espèces floristiques associées remarquables

- favoriser la nidification des oiseaux (limicoles, anatidés, laridés, passereaux prairiaux)

- favoriser les autres taxons (mammifères, amphibiens, invertébrés, poissons...)

- maintenir la dynamique dunaire

Pistes d'action :

- Poursuite des inventaires et suivis

- Gestion coordonnée des sites (OFB, ONF, Conservatoire du littoral), faisabilité de création de réserve naturelle (pointe d'Arçay) et gestion coordonnée PNR MP, OBF et commune sur la pointe de l'Aiguillon, Conservatoire du Littoral sur les zones de solidarité.

- Travaux de restauration écologique (plans de gestion des sites, LIFE baie de l'Aiguillon, programme Conservatoire du littoral sur la pointe de l'Aiguillon...)

- Dialogue/concertation avec les acteurs locaux

- Actions de sensibilisation

Démarches de préservation engagées sur le secteur

Outils de protection forte en place

- RNN de la Casse de la Belle Henriette (337 ha)
- RNN de la baie de l'Aiguillon (2453 ha pour la RNN vendéenne)

Les périmètres des RNN en secteur marin ne sont reconnus en ZPF qu'après analyse au cas par cas.

- APPB Pointe de l'Aiguillon (37ha)
- RBD de la pointe d'Arçay (212 ha)

Maîtrise foncière :

Nombreuses propriétés à gestion conservatoire, dont certaines feront l'objet à moyen terme de demande de reconnaissance en zone de protection forte ZPF :

- Conservatoire du littoral
- État – ONF (forêt domaniale de Longeville).
- État - DPM

Acteurs impliqués : État et établissements publics ONF, OFB et Conservatoire du littoral, Collectivités, PNR du marais poitevin, Comité de pilotage N2000, Associations dont LPO, Fédération départementale de chasse,...

Instances de gouvernance en place : Comités consultatifs des 2 RNN, Comité de suivi pointe de l'Aiguillon, Comité de pilotage pointe d'Arçay

Les outils de connaissance :

Suivis scientifiques des conservateurs de sites, principalement : LPO, OFB, ONF. Données de l'Observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin (OPN).

Les outils de gestion-planification

PPRL et PLU des communes intègrent les sites en zone N

Les outils contractuels

site N2000 Marais poitevin (ZPS et ZSC)



Objectifs pour la préservation du site

• Les axes d'action :

- Étendre le périmètre faisant l'objet de protection
- Consolider la gestion-planification
- Améliorer la connaissance
- Animer et sensibiliser

• Propositions d'actions : Coordination des actions et des outils en place.

Étendre le périmètre

Protection de la pointe de l'Aiguillon : extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (extension envisagée de 41 ha) (objectif : APPB et APHN sur l'ensemble de la pointe, y compris la partie en jonction avec la RNN, total environ 78ha) + Opération de renaturation Conservatoire du littoral portée par le PNR, le SMBL, l'OFB et la commune (à terme reconnaissance ZPF pour l'ensemble du foncier)

Protection de la pointe d'Arçay : mise en place d'une réflexion sur un renforcement du statut de protection de l'ensemble de la Pointe d'Arçay (État, OFB, ONF, Conservatoire du littoral, PNR, commune). La Pointe d'Arçay doit répondre à deux objectifs visant à évaluer les enjeux et besoins d'évolution du statut : la démarche marine est conduite par le PNM EGMP dans le cadre de la réflexion sur les ZPF et la seconde concerne la partie terrestre / interface terre-mer conduite dans le cadre du PAT. La mise en commun de ces deux démarches reste à mener pour articuler les enjeux forts identifiés sur la partie terrestre, justifiant d'évaluer l'opportunité d'un statut de RNN, avec ceux de la partie maritime afin de déterminer le ou les outils de protection adaptés.

Un projet de création de protection de biotope avait été lancé en 2002 au niveau des prairies, marais et schorres des abords du Lay à l'écluse du Braud (Phragmite aquatique notamment), à relancer ? ou réviser la stratégie d'intervention avec AOT PNR en lien avec les roselières situées en amont et parcelle DPM voisine.

Un programme d'acquisition et de gestion concernant les phragmitaies et le site du Pélobate cultripède avait été envisagée en 1998, à relancer (à préciser)

Projet de créer une zone de préemption ENS au profit du Conservatoire du littoral sur le secteur des Prises - Pointe de l'Aiguillon (dossier validé en conseil de rivages)

Consolider la gestion

Gestion de la RNN de la Belle Henriette : gestion conservatoire de terrains en dehors de la réserve intégrée au plan de gestion de la RNN (dune grise gérée en compensation des travaux de digues, mares à Pélobate cultripède) Plus intervention du PNR sur les mares à Pélobates en bordure de la RNN.

Gestion de la RNN de la baie de l'Aiguillon : gestion conservatoire de terrains sur la baie, en dehors de la réserve (marais littoraux et prairies en lien avec le syndicat mixte du Lay et le syndicat Vendée Sèvre Autizes)

Gestion de la RBD pointe d'Arçay : mise en place d'un plan de gestion conjoint ONF, OFB, Conservatoire du littoral, et à moyen terme évolution du statut de protection forte de l'ensemble de la pointe. Le PNR sera cosignataire de la convention de gestion du site.

Améliorer la connaissance

Observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin

Poursuivre les suivis à l'échelle des sites majeurs Belle Henriette, pointe d'Arçay, baie et pointe de l'Aiguillon

Animer et sensibiliser

PNR du marais Poitevin, LPO, OFB, FDC85 autour des RNN



Calendrier à l'horizon 2024

2023 : validation du renouvellement de l'arrêté préfectoral de protection de la pointe de l'Aiguillon

2023 : renouvellement du plan de gestion de la réserve biologique dirigée de la pointe d'Arçay

2022 – 2024 : étude de faisabilité d'une création de réserve naturelle de la pointe d'Arçay (évolution des statuts, gestion coordonnée, mise en place d'un conseil scientifique...)



Gouvernance

Comité de suivi pointe de l'Aiguillon
Comité de pilotage pointe d'Arçay
Conseil de gestion du parc naturel marin

RAPPORTEUR / COORDINATEUR :
à préciser

Opérateurs

- OFB
- ONF
- Conservatoire du littoral
- services de l'État DREAL, DDTM
- LPO
- PNR MP

Partenaires et prestataires envisagés

- associations
- communes
- Fédération départementale de chasse
- PNR MP

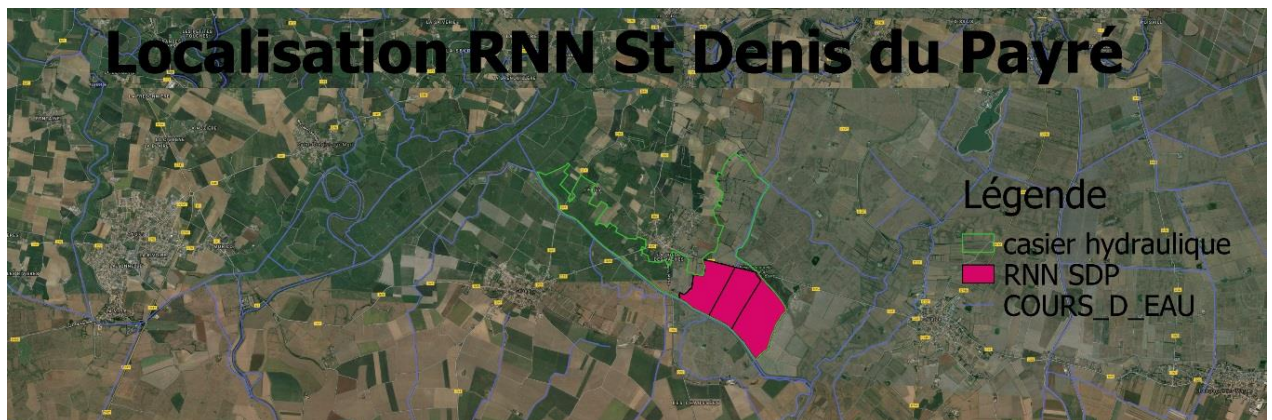
Sources de financement pressenties

- DREAL
- Conseil régional Pays de la Loire
- FEDER
- LIFE
- ...

Réserve Naturelle Nationale du Marais communal de Saint Denis du Payré

85 - Vendée : Saint Denis du Payré, Triaize, Saint Michel en l'Herm

- 6 habitats d'intérêt communautaire tous liés à la présence de l'eau
- Zone d'hivernage et de haltes migratoires de nombreuses espèces migratrices
- Seuils nationaux pour Oie cendrée, Sarcelle d'hiver, Canards souchet, siffleur et pilelet et Barge à queue noire
- 380 espèces de plantes dont de nombreuses patrimoniales et/ou protégées
- Stations d'intérêts national et international Iris maritime, Elatine à long pédicelle, Crypside piquante,...
- Menaces et pressions : Gestion quantitative et qualitative de l'eau, Intensification agricole, Dérangement, Changement climatique





Description des enjeux

Habitats : 6 habitats d'intérêt communautaire tous liés à la présence de l'eau

Espèces à enjeux :

Avifaune : Echasse, Avocette, Vanneau, Gambette, Barge à queue noire, Canard siffleur, Canard souchet, Grues cendrée, Busard des roseaux, etc,

Flore : Plantes protégées :

Iris maritime, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Trèfle de Micheli, Etoile d'eau, Salicaire à trois bractées, Crypside piquante, Butome à ombelle, Cardamine à petites fleurs, Cératophylle submergé,...

Quelques plantes rares : Céraiste douteux, Elatine à long pédicelle, Buplèvre grêle, Etoile d'eau tronquée, Germandrée des marais, Oseille des marais, Potamot de Berchtold,...

Faune : Leste des bois, Sympétrum à nervures rouges, Nonagrie du phragmite, Donacie du jonc fleuri, Petit Rhinolophe, Courtilière commune, Staphylin bourdon, Loutre d'Europe, Anguille, Campagnol amphibie, Pélodyte ponctué, Couleuvre vipérine, etc,

Fonctionnement hydraulique général : Prairies humides, composées de baisses et de belles, typiques du Marais poitevin desséché entrecoupées d'un réseau de fossé et limitées par des digues

Volet agriculture :

Prairies communales où est pratiquée la mise à l'estive par des éleveurs locaux. L'ensemble du site est pâturé en extensif par bovins et équins.

L'ensemble est en MAEC (2015-2022) :

- MAPO - BA3A : Maintien de l'eau dans les baisses 20% au 1^{er} mai.
- MAPO - BA3B : Maintien de l'eau dans les baisses 10% au 1^{er} avril

Menace et pressions : Gestion quantitative et qualitative de l'eau, intensification agricole, dérangement, changement climatique

Justification du choix du site : forts enjeux de conservation

- conservation des habitats et des espèces floristiques associées remarquables
- favoriser la nidification des oiseaux (limicoles, anatidés, passereaux prairiaux)
- favoriser les autres taxons (mammifères, amphibiens, invertébrés, poissons...)
- maintenir l'activité agricole, notamment le pâturage extensif, élément fondamental pour la préservation de ce patrimoine naturel, paysager et historique

Pistes d'action :

- Maintien d'une agriculture extensive adapté aux enjeux écologiques
- Gestion hydraulique extra et intraparcellaire
- Poursuite des inventaires et suivis
- Travaux de restauration écologique
- Dialogue/concertation avec les acteurs locaux
- Actions de sensibilisation



Démarches de préservation engagées

<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière : - Commune de Saint Denis du Payré 	<p>Acteurs impliqués : LPO, OFB, DREAL PDL, Commune Saint Denis du Payré, PNR MP au titre de la Charte PNR, convention Communales et animateur Docob N2000.</p> <p>Les outils de connaissance :</p> <p>Plan de gestion Etudes scientifiques</p> <p>Les outils de protection mobilisés :</p> <p>RNN N2000 ZNIEFF</p> <p>Les outils de gestion-planification</p> <p>ZICDL (voir carte en annexe)</p> <p>Les outils contractuels</p> <p>Avec les agriculteurs (règlement du Communal, Baux à clauses environnementales)</p>
---	---



Objectifs de préservation

- **Les axes d'action :**
 - Consolider la gestion-planification
 - Améliorer la connaissance
 - Animer et sensibiliser
 - Mettre en place une protection périphérique à la RNN
- **Propositions d'actions :** Coordination des actions et outils en place.

Mettre en place une protection périphériques à la RNN

Définition des enjeux : l'état de la RNN dépend aussi de la qualité des sites périphériques.

Etude d'acceptabilité : réalisée par Mme Lou DUMAINE, en 2021. A donné lieu à une trentaine d'entretiens avec les acteurs locaux. Trois enjeux majeurs ont été identifiés en tant qu'axes de travail nécessaire pour préserver au mieux l'état de la RNN qui subit également les effets du changement climatique : agriculture, eau, dérangement sonore (dont cynégétique). A la suite de la restitution de l'étude sous la présidence du sous-préfet (été 2021), ce dernier s'est engagé à la poursuivre la démarche au travers d'ateliers de concertation.

Ateliers de concertation : se sont déroulés en septembre et octobre 2022, les services de l'État se faisant accompagner de l'agence de concertation Médiation et Environnement.

9/09/2022 : atelier Habitants

6/10/2022 : atelier Acteurs.

Un compte-rendu de l'Agence de concertation Médiation et environnement est attendu prochainement.

Etude des différents outils de protection répondant aux enjeux : ils résulteront d'une analyse fine de

l'atelier acteurs susmentionné. Non déterminés à ce jour.

Consolider la gestion

Plan de gestion

Maintien pâturage extensif

Entretien et restauration du réseau hydraulique

Entretien des infrastructures pastorales

Améliorer la connaissance

Poursuite des études, suivis et inventaires en cours

Etude mottureaux

Animer et sensibiliser

Favoriser ancrage territorial et implication des acteurs locaux

Mise en place programme pédagogique

Animations nature

Visites guidées

• Mobilisation des outils



Calendrier

Poursuite de la démarche fin 2022 - courant 2023.

Selon les enjeux, plusieurs acteurs devront continuer de se mobiliser : DREAL, DDTM, OFB, Conseil départemental, Conseil régional, Chambre d'agriculture, Conservatoire du littoral, PNR MP.



Gouvernance

DREAL en première ligne, sous la gouvernance de Mme la sous-préfète de Fontenay-le-Comte.

PLAN D' ACTIONS TERRITORIAL PAYS DE LA LOIRE 2022-2024 (SNAP)

BOIS ET DUNE DU VEILLON, POINTE DU PAYRE ET MARAIS SALÉ À JARD-SUR-MER

SCAP 122

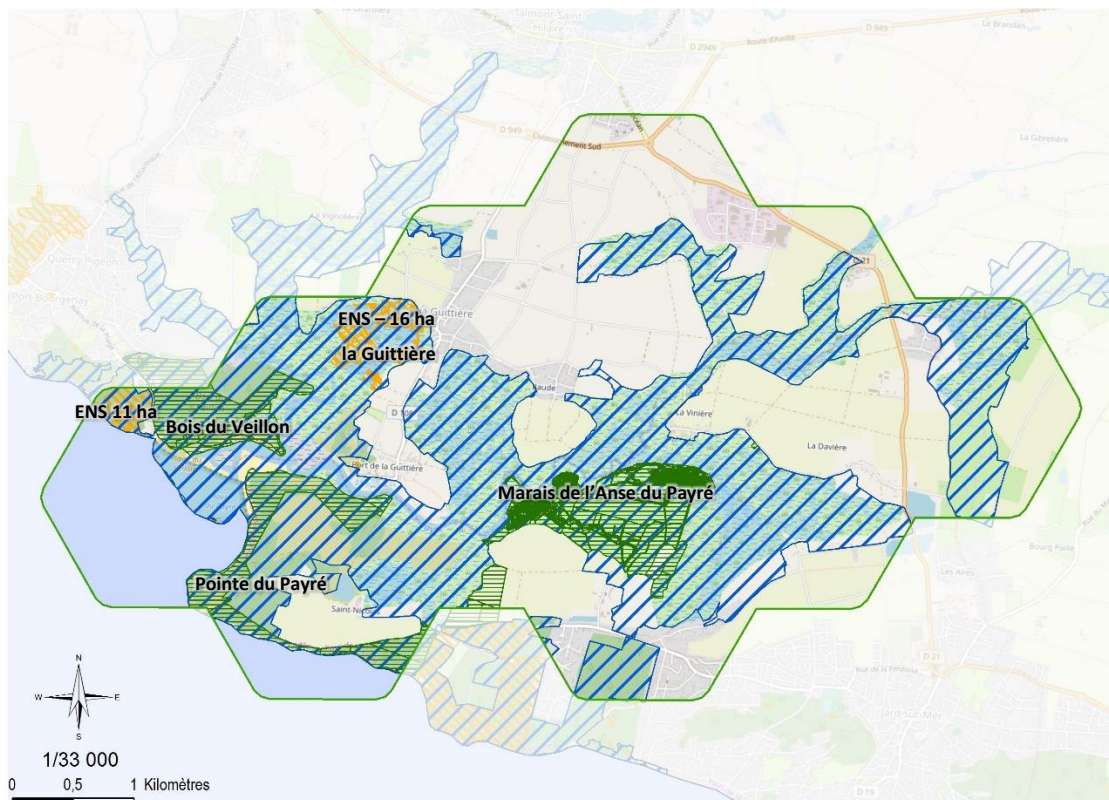


Crédits : Johnny Lenormand

85 - Vendée : Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer

- ✓ Espace naturel emblématique de **2 800 ha** : un des plus riches de Vendée.
- ✓ Flore exceptionnelle (**15 taxons protégés**), fort intérêt ornithologique.
- ✓ Site géologique, paléontologique majeur : rencontre du massif armoricain et du bassin aquitain & une **centaine de traces de dinosaures** : proposition de classement APPG
- ✓ Patrimoine historique et paysager : Opération Grand Site en projet

-  Secteur ciblé - SCAP
-  Acquisitions CELRL
-  Natura 2000
-  ENS propriété CD 85



Sources : DREAL, INPN, CD 44-49-53-72-85

Fiche_SCAP.mxd



Description du site

Espèces : richesse ornithologique et floristique majeure (Cynoglosse des dunes, Ciste à feuille de sauge,)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Leste à grands stigmas • Sarcelle d'hiver et d'été • Oie cendrée • Busard Saint-Martin • Bécassine des marais • Echasse blanche | <ul style="list-style-type: none"> • Barge à queue noire • Courlis cendré • Chevalier combattant, • Spatule blanche • Avocette élégante • Sterne pierregarin • Circaète Jean-le-Blanc |
|--|--|

Habitats : marais saumâtres, schorres, prairies inondables, dunes, forêt.

Menace et pressions : surfréquentation touristique, urbanisation, mauvaise qualité de l'eau, recul du trait de côte, déprise agricole et régression des usages traditionnels.

Justification du choix du site : Site majeur pour la Vendée. Pressions importantes. Besoin de consolider les mesures de gestion et de coordonner les actions en place et à venir.



Démarches de préservation engagées sur le site

- Acquisition du Département dans le cadre des ENS, dont zone de préemption et du Conservatoire du Littoral par substitution
- Natura 2000. ZNIEFF I et II
- Restauration hydraulique et écologique à l'œuvre
- Site classé
- Projet en cours - Opération Grand Site de France piloté par le Département et l'État
- Secteur marin dans le périmètre du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Acteurs impliqués : Conservatoire du Littoral, Département 85, communes et intercommunalités, ONF. Gestion du site partagée (fédération de chasse 85, association des marais de la Guittière, ONF, collectivités...). Comité de pilotage OGS. Conseil de gestion du parc marin.

Instances de gouvernance en place : Comité de pilotage Natura 2000, copil OGS



Perspectives pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation à conforter localement :

- Concertation sur la gouvernance, les dispositifs de gestion et leur planification de gestion (en lien avec l'opération Grand Site et le classement en site géologique majeur)
- Poursuivre les acquisitions ENS concertées entre Département et Conservatoire du Littoral.
- Poursuite et renforcement de la veille foncière : projet d'extension de la zone de préemption ENS, sur les secteurs périphériques de la Guittière, en lien avec le projet de préservation et de gestion du Havre du Payré (Opération Grand Site).
- Démarche innovante de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral : à partir du 1er janvier 2023, la coordination de la gestion de l'ensemble des espaces naturels sous propriété publique (Département, CDL, communes), avec le recrutement d'un coordinateur et d'écogardes saisonniers.



Modalités de gouvernance :

Opération Grand Site et Natura 2000 : propositions dans le cadre des comités de pilotage concernés. Intégration de la Région dans ces instances



Calendrier proposé :

2022 - 2023 : Concertation (comité de pilotage opération Grand site au printemps 2020, comité de pilotage Natura 2000)

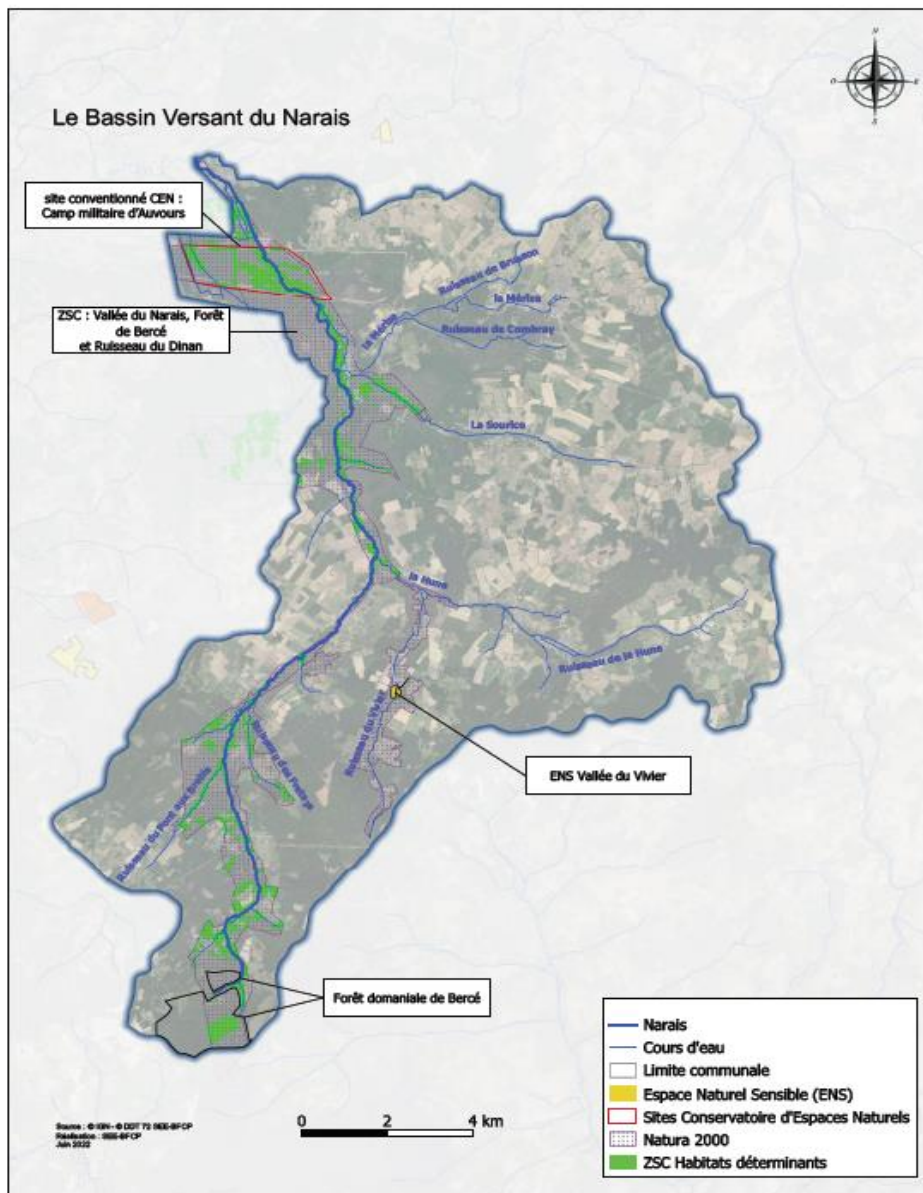
2023 - 2024 : Définition et mise en œuvre de la stratégie opérationnelle choisie.

VALLEE DU NARAIS - SCAP015, SCAP178



72 - Sarthe

- Unité écologique entre la vallée de l’Huisne et la vallée du Loir, regroupant les vallées de deux cours d'eau et une partie du massif forestier de Bercé. Plusieurs étangs et zones humides enserrées dans des massifs forestiers privés et dans le camp militaire d'Auvours.
- Plusieurs parcelles de la forêt de Bercé, incluses dans le site, contiennent des vieux arbres remarquables, habitats potentiels du cortège des insectes sapro-xylophages.
- Émergences de sources créant des zones semi-tourbeuses et prairies humides.





Description du site

Habitats : étangs à riche végétation aquatique et amphibie, cours d'eau à courant vif, landes humides à Ericacées, landes sèches à Bruyère et Genêt, prairies tourbeuses à Molinie, tourbières acides à Sphaignes et tourbières alcalines.

Espèces remarquables : Pique-Prune, grand Capricorne, Lucane cerf-volant, écrevisse à pieds blancs, Lamproie de Planer, Loche d'étang (seule station connue en région Pays de la Loire). Lycopode inondé, Agrion de Mercure, Maillot de Desmoulin.

Menace et pressions : Les aménagements hydrauliques du Narais et les enrésinements sont les principales sources potentielles de dégradation des habitats.

Justification du choix du site : Site d'importance régionale, multiplicité de dispositifs de préservation et gouvernance éclatée. Très peu de protection forte.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Natura 2000 :** Vallée du Narais, Forêt de Bercé et Ruisseau du Dinan
- **Espaces Naturels Sensibles :** Vallée du Vivier
- Le **Camp militaire d'Auvours** en convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de la Loire.
- **Forêt domaniale de Bercé** (5 417,13 ha): document de gestion durable (aménagement forestier) 2007-2026 présentant 106,40 ha en îlots de vieillissement et 13,92 ha en îlots de senescence.

Acteurs impliqués :

- Conseil Régional
- DDT 72
- Département
- Conservatoire d'Espaces Naturels
- Communes
- Syndicat du bassin versant de l'Huisne-Sarthe
- CDC du Gesnois Bilurien
- CDC du Sud-Est du Pays Manceau
- Office National des Forêts

Instances de gouvernance en place : Comité consultatif de RNR, Comité de pilotage Natura 2000, comité de suivi ENS



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation :

- **Extension (ou création) de l'APPB** écrevisse à pieds blancs.
- **Concertation :** identification des actions, des mesures de gestion et des aires protégées sur le camp militaire d'Auvours, protection des territoires avec des puits et des parties aériennes des cavités pour les chauves-souris.




Calendrier à l'horizon 2024 et 2027

2022-24 : Extension (ou création) de l'APPB écrevisse à pieds blancs avec prospections en 2022 et 2023, concertation et procédure de classement en 2023 et 2024

2022-24 : Concertation entre les acteurs locaux (1 à 2 réunions du GT/an) dont concertation sur le camp d'Auvours.

2024 : Reconnaissance de l'ENS Vivier en protection forte.

2027 : Révision du document de gestion de la forêt domaniale de Bercé et identification de zones sous protection forte.

 Gouvernance		
GT de la vallée du Narais, CDAP 72 COFIL : Inter-comité ENS et Natura 2000		RAPPORTEUR et COORDINATEUR au CDAP du 01/09/2022 : DDT 72
Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • DDT 72, ONF, DREAL • Conseil régional, Département de la Sarthe (ENS) • CEN PDL, FDPPMA72 	Partenaires et prestataires envisagés <ul style="list-style-type: none"> • CD 72 • CEN • ONF • FDPPMA • Chambre d'agriculture 	Sources de financement pressenties <ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Conseil Régional • CD72 • FEDER

PROTECTION DE SITES D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE EN SARTHE (APPG)

Historique :

Le décret n°2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique prévoit un outil de protection du patrimoine géologique : l'arrêté préfectoral établissant une liste départementale de sites d'intérêt géologique protégés qu'il est interdit de détruire, d'altérer ou de dégrader. En complément de cette liste, des arrêtés préfectoraux de protection spécifiques de sites peuvent être pris afin d'établir les mesures de protection adaptées.

Une liste départementale de 14 sites géologiques à protéger dans la Sarthe a été identifiée dans le cadre de l'inventaire régional du patrimoine géologique et de la déclinaison régionale de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) 2009-2019. La Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) chargée de l'inventaire régional du patrimoine géologique et nommée par le CSRPN, a été consultée par la DREAL le 19 avril 2016. Le comité technique régional eau, biodiversité et paysage a été consulté le 8 juin 2016 le pré-CAR en avril 2017.

Les sites proposés à la protection dans le département constituent trois géosites :

- la coupe géologique du bassin lacustre éocène de la Bosse sur le talus de la route départementale 7 sur la commune de la Bosse ;
- l'ancienne carrière aux Moines, sur une parcelle privée sur la commune de Joué-en-Charnie ;
- le stratotype du Cénomaniens constitué de 12 sites privés ou publics et de 2 carrières (Pigalière à Saint Ulphace et Frépinnières à Conflans sur Anillé). Leur protection est prioritaire en tant qu'affleurement-type servant de référence internationale pour cet étage géologique du Cénomaniens.

Menaces potentielles :

- envahissement par la végétation,
- dépôts sauvages de déchets,
- comblements.



Démarches engagées

- Identification des sites par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- Novembre 2018 : consultation des communes

Acteurs impliqués :

- BRGM
- DREAL, Région
- DDT 72



Proposition pour la préservation de l'espace

Propositions d'actions :

- Actualisation si besoin de la liste des sites identifiés et consultation de la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)
- concertation : mise en place d'un groupe de travail avec les référents.
- procédure de classement : constitution du dossier de classement, consultations réglementaires (CSRPN, CDNPS) et avis (communes concernées, ONF si régime forestier, CNPF, chambre d'agriculture), consultation publique.



Calendrier

2022-23 : actualisation de la liste des sites géologiques et concertation

2023-24 : procédure de classement



Gouvernance

CRPG, GT spécifique, CDAP 72

Consultations réglementaires : CDNPS, communes concernées, consultation publique

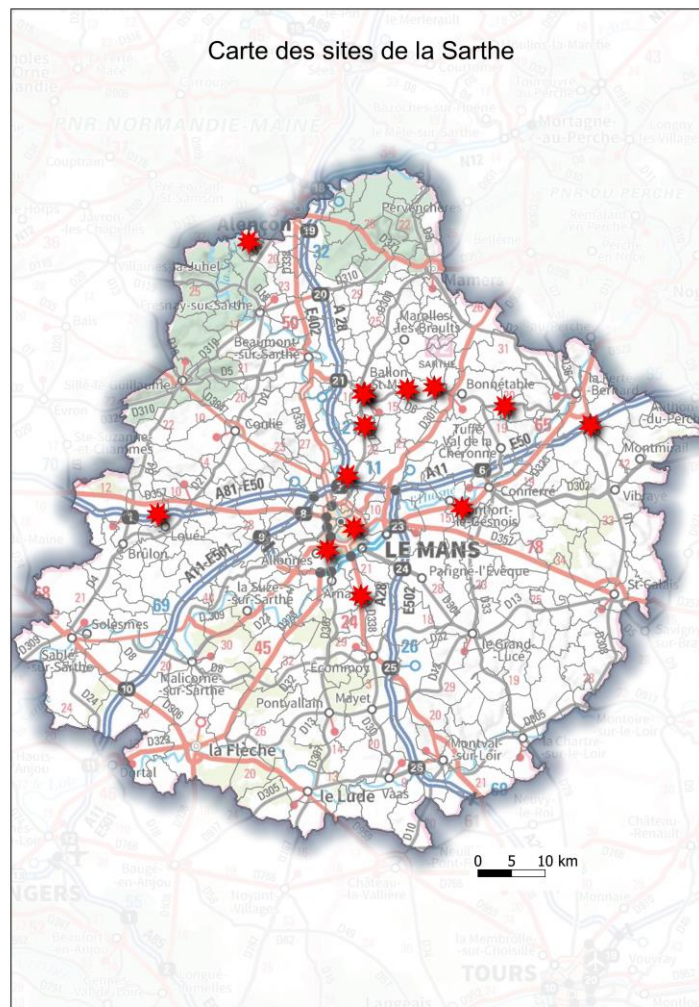
RAPPORTEUR au CDAP : DDT 72

COORDINATEUR : DDT 72



Partenaires

- DREAL, Conseil régional
- CRPG, BRGM
- Département de la Sarthe
- Communes et Communauté de Communes
- animateurs des sites Natura 2000
- CEN PDL
- PNR NM



ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE ÉCREVISSE A PIEDS BLANCS

Habitats : Cette espèce vit essentiellement dans les rivières courantes aux eaux de bonne qualité et aux habitats préservés. En région Pays de la Loire, elle est présente essentiellement en Mayenne et en Sarthe, sous forme de populations isolées en tête de bassin versant et quelques populations relictuelles sont identifiées en Vendée. Les études réalisées spécifiquement sur l'Écrevisse à pieds blancs mettent en évidence sa disparition probable d'ici 50 ans.

Menaces potentielles :

- Altération physique du biotope : envasement, destruction des berges, altération de la ripisylve,
- Pollution de l'eau : métaux lourds, agents phytocides, substances eutrophisantes,
- Biologiques : espèces exotiques envahissantes, repeuplements piscicoles surdensitaires.

Statut de l'espèce :

- Liste rouge mondiale des espèces menacées = en danger
- Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine = vulnérable
- Liste rouge des poissons et des macro-crustacés d'eau douce des Pays de la Loire, en danger critique.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en Sarthe du 2 janvier 2017 : protection du biotope de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et de la Truite fario (*Salmo trutta*) sur les cours d'eau : le ruisseau du Moulin du Bois, le ruisseau des Hantelles, l'Utreil, la Vallée Létrie, la Vallée Layée, le Roullée, la Tasse, la Moussaye, le Guémançais et le ruisseau de la Bonnefontaine.



Démarches de prospections engagées

- 2021 : prospections sur les affluents de l'Huisne - Hune, Loges, Jaux, Mitonnière, Mouchet, Montreteaux, Roufrangeoux, Cours des Bois, Quellerie
- 2022 : prospections sur les affluents du Loir

Acteurs impliqués :

- FDPPMA
- OFB
- DDT



Proposition pour la préservation de l'espèce

Propositions d'actions :

- consolidation des données avec la conduite d'inventaires sur les affluents du Loir en 2022 et 2023.
- concertation : mise en place d'un groupe de travail avec les référents.
- procédure de classement : constitution du dossier de classement, consultations réglementaires (CSRPN, CDNPS) et avis (communes concernées, ONF si régime forestier, CNPF, chambre d'agriculture), consultation publique.

Mobilisation des outils : Extension de l'APPB du 2 janvier 2017 ou, création d'un APPB « Huisne » et d'un « Loir ».



Calendrier

2022-23 : Poursuite des prospections

2022-23 : Concertation locale puis procédure de classement



Gouvernance

GT spécifique, CDAP 72

Consultations réglementaires : CDNPS, CSRPN, communes concernées, consultation publique

RAPPORTEUR à la CDAP : DDT 72

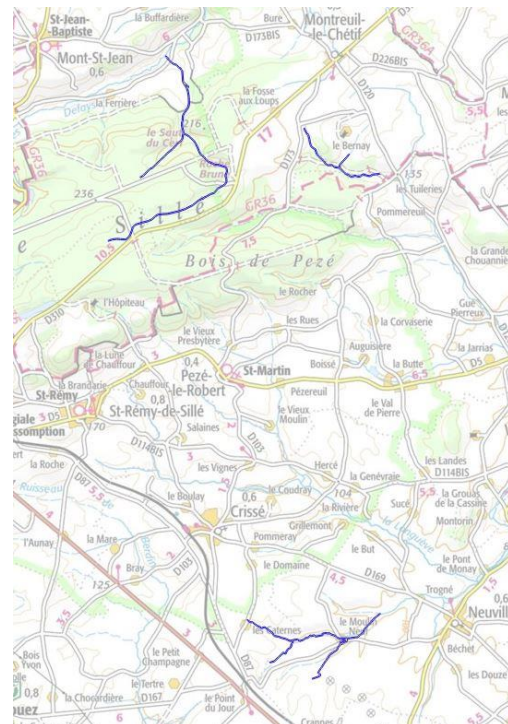
COORDINATEUR : DDT 72



Partenaires

- DREAL, Conseil régional
- Animateurs des sites Natura 2000
- CEN Pays de la Loire
- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
- Département de la Sarthe
- Chambre d'agriculture
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Syndicats de rivières
- Communes et Communauté de Communes
- ONF
- FRANSYLVA

Représentation des linéaires en APPB existants :



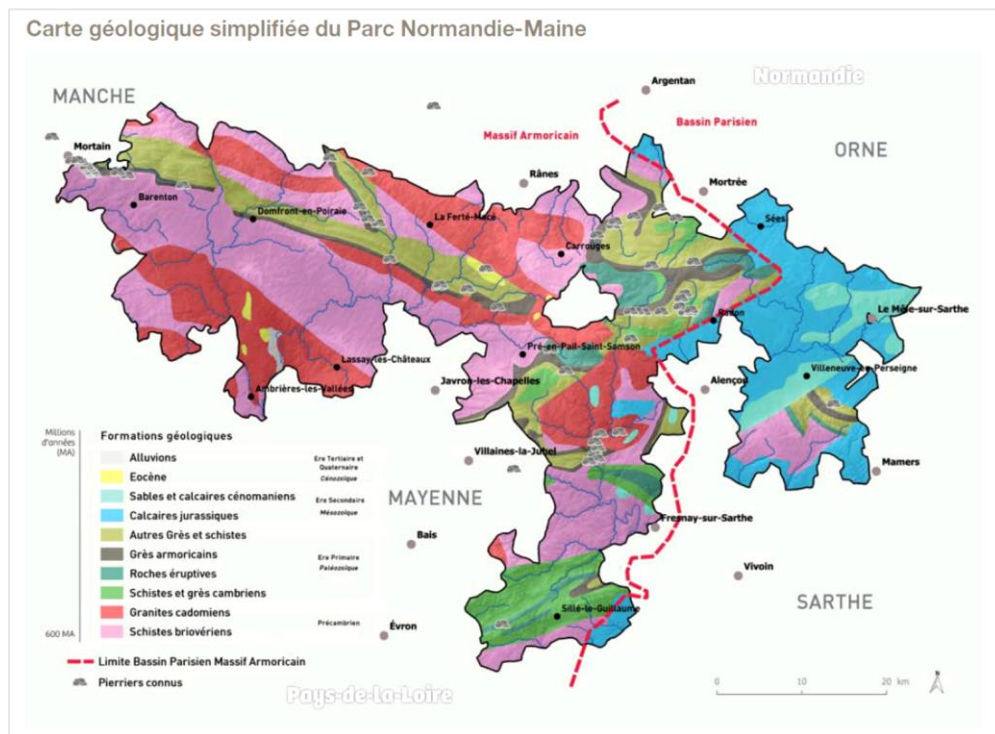
Sites géologiques du PNR Normandie-Maine en Pays de La Loire



Crédits : PNR NM

PNR Normandie-Maine (Nord Sarthe et Nord Mayenne)

- ✓ Un territoire remarquable par la présence de 600 Millions d' années d' histoire géologique.
- ✓ Contact entre deux entités géologiques que sont le Bassin Parisien et le Massif Armoricain.
- ✓ Les marges sarthoises et mayennaises du Massif Armoricain présentent de nombreux affleurements rocheux de grès armoricain, falaises et éboulis.
- ✓ Le contraste entre ces reliefs et les fonds de vallée augmente l'intérêt des sites, tant en ce qui concerne les habitats naturels que sur le plan paysager.





Description du site

Habitats : pierriers, végétation chasmophytique (liée aux affleurements rocheux) et pelouses sèches, prairies, landes sur éboulis, zones tourbeuses, milieux aquatiques, boisements alluviaux, forêts de pentes...

Espèces remarquables : Potentille argentée, scille d'automne, mousses et lichens (cladonie des rennes), chabot et lamproie de Planer, richesse entomologique (Cordulie à corps fin, Lucine), loutre d'Europe, chiroptères ...

Menaces et pressions : Abandon de systèmes pastoraux, pression importante de fréquentation, nombreuses activités touristiques et sportives (trail, quad, VTT, 4X4) en dehors des chemins. La dynamique naturelle des éboulis siliceux et des landes sèches fait évoluer ces habitats vers des boisements.

Justification du choix du site : sites de l'inventaire national du patrimoine géologique. Multiplicité de dispositifs de préservation et gouvernance éclatée. Variété de sites géologiques.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Site classé** Alpes mancelles depuis le 10 janvier 1995 au titre du paysage (1040 ha).
- **Site Natura 2000** Alpes mancelles FR5200646 (ZSC) de 1190 ha (2004).
- **ENS Vallée de Misère :** propriété du Département de la Sarthe (12,61 hectares).
- **Charte du PNR Normandie-Maine**
- **ZNIEFF** I et II.
- **Géoparc** UNESCO en cours de labellisation.
- **RNR géologique :** étude de faisabilité en cours.

Acteurs impliqués :

PNR Normandie-Maine (charte, Natura 2000, RNR)
 Département de la Sarthe (ENS)
 DREAL Pays de la Loire (sites classés)
 Région Pays de la Loire (RNR)
 Communautés de Communes
 Communes
 Associations et propriétaires (notamment pour la RNR)
 CEN Pays de la Loire

Instances de gouvernance en place : Comité de pilotage Natura 2000, comité de pilotage site classé, comité de suivi ENS, COPIL Geoparc.



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation (à conforter localement) :

- Réalisation d' un diagnostic territorial d' identification de sites et d' intérêt patrimonial.
- Coordination des actions et des outils en place.
- Concertation locale.
- Animation foncière sur les sites géologiques du nord Sarthe et nord Mayenne pour la création d'une Réserve naturelle géologique.
- Animer le dialogue avec les propriétaires et les partenaires avec identification d'outil de protection (RNR, APPG, APPB).
- **Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion**, et sur la coordination des rôles et des opérations (PNR, Départements, Région, Dreal, Collectivité locale).
- **Mobilisation des outils :** PNR, Natura 2000, APPB, ORE, ENS, site classé, RNR ou RNN ou APPG.

 Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

Certains sites remarquables sont connus sur ce territoire :

- Différents pierriers, escarpements et belvédères à étudier/concerter.
- Concertation sur les sites géologiques de l' inventaire du patrimoine géologique du PNR Normandie-Maine en Pays de la Loire.

En zone Natura 2000, dont Alpes Mancelles : une réflexion est à mener sur l'échéance de la révision du DOCOB et une concertation sur la révision du périmètre, en coordination avec le site classé.

 Gouvernance

COFIL : Inter-comité Natura 2000, ENS, site classé, Geoparc, RNR.

COTECH : PNR Normandie Maine, CD72

RAPPORTEUR au CDAP : Région PDL

COORDINATEUR : PNR NM

 Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Poste de coordinateur	49 881 €		
Etude diagnostic d'opportunité			
Animation foncière			
Plan de gestion			40 000 €

Opérateurs

- PNR Normandie-Maine
- Département de la Sarthe (ENS)

Partenaires et prestataires envisagés

- Communauté de communes
- Communes
- Associations
- Propriétaires
- Région
- Dreal (site classé)

Sources de financement pressenties

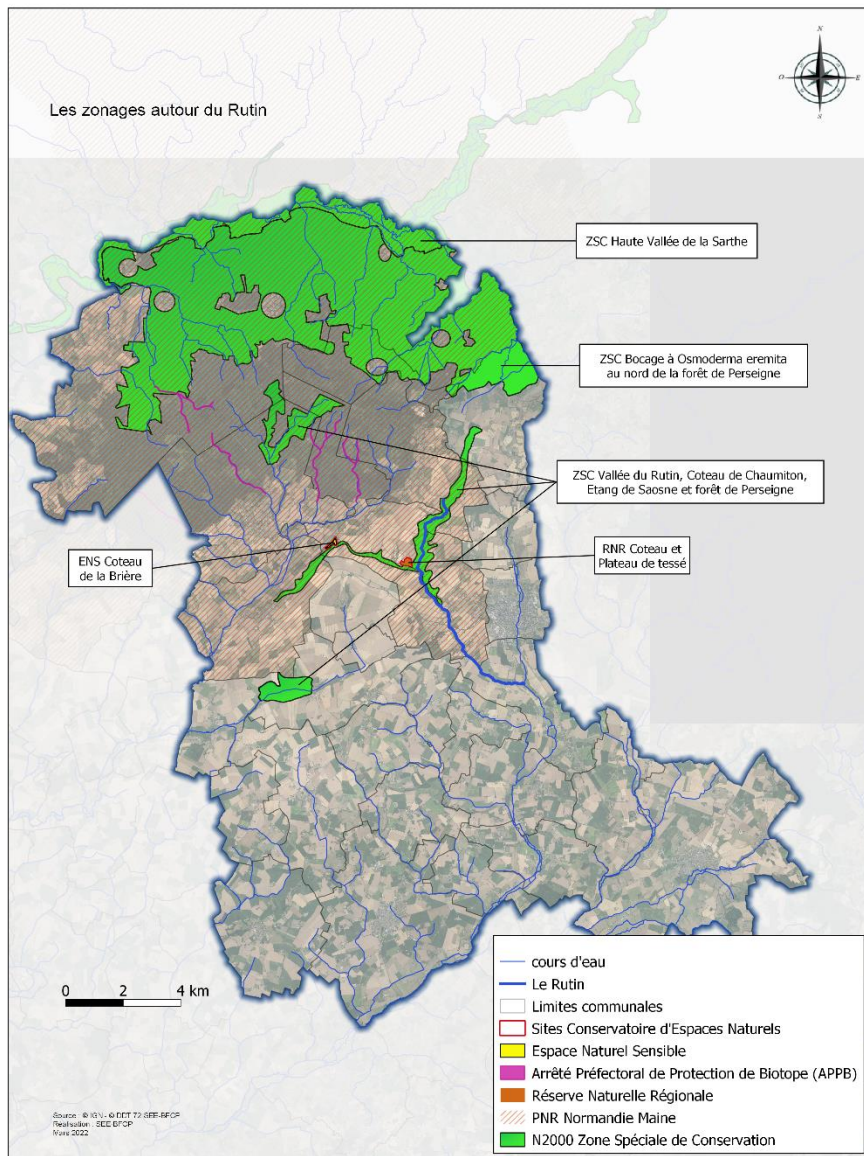
- DREAL
- Région Pays de la Loire (RNR)
- FEDER

VALLEE DU RUTIN - SCAP 125 et abords



Crédit : PNR Normandie Maine

- ✓ Inclus dans l'unité écologique du bocage de Perseigne : vallons encaissés, prairies humides, ripisylves
- ✓ Coteaux calcaires : landes et pelouses sèches
- ✓ Réseau de cavités souterraines : sites de chasse et d'hibernation pour les chiroptères
- ✓ **5** plantes protégées au niveau régional





Description du site

Habitats : Coteaux secs et pelouses calcaires

Espèces : Globulaire vulgaire, Anémone pulsatille, Agrion de mercure, Ecrevisse à pieds blancs, Petit rhinolophe, Murin de Bechstein, Grand rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées et Barbastelle d'Europe

Menaces et pressions : dérangement des chiroptères en hibernation. Embroussaillage des pelouses. Retournement d'herbages. Exploitation de carrières.

Justification du choix du site : besoin de coordonner et de conforter les actions en place pour inclure les périphéries et les corridors notamment en connexion avec la forêt de Perseigne.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **RNR** Coteau et plateau de Tessé ; gestion conservatoire des pelouses
- **APPB** : protection de l'écrevisse à pieds blancs
- **Charte Parc Naturel Régional** Normandie Maine
- **Natura 2000** Vallée du Rutin
- **ENS** : Coteau la Brière (2,32 hectares en propriété CEN), Bois de Chaumitton
- **Forêt domaniale de Perseigne** : document de gestion durable (aménagement forestier) 2005-2024 - Etude des chiroptères
- **ZNIEFF I** (environ 400 ha)

Acteurs impliqués :

- Région
- DDT 72
- Département
- PNR Normandie Maine
- Conservatoire des espaces naturels
- ONF

Instances de gouvernance en place :

Comité consultatif de la RNR, comité de pilotage Natura 2000, comité de suivi ENS



Objectifs et actions pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation :

- **Extension (ou création) de l'APPB** écrevisse à pieds blancs
- **Révision du document de gestion de la forêt domaniale de Perseigne et identification de zones sous protection forte** (îlots de senescence ou RB) en concertation locale.
- **Reconnaissance du site CEN (labellisé ENS) Coteau de Brière**
- **Concertation** : identification des actions, des mesures de gestion et des aires protégées (APPHN, RB, ENS, plan régional des coteaux), sur les thèmes des milieux forestiers, bocage et agriculture, coteaux et sur les secteurs de Perseigne et de la vallée de la Sarthe




Calendrier à l'horizon 2024

2022-24 : Extension (ou création) de l'APPB écrevisse à pieds blancs avec prospections en 2022 et 2023, concertation et procédure de classement en 2023 et 2024

2023 : Révision du document de gestion de la forêt domaniale de Perseigne et identification de zones sous protection forte

2022-2023 : Reconnaissance du site du CEN Coteau de Brière et reconnaissance de l'ENS Coteau de Brière en protection forte

2022-24 : Concertation entre les acteurs locaux (1 à 2 réunions du GT/an)

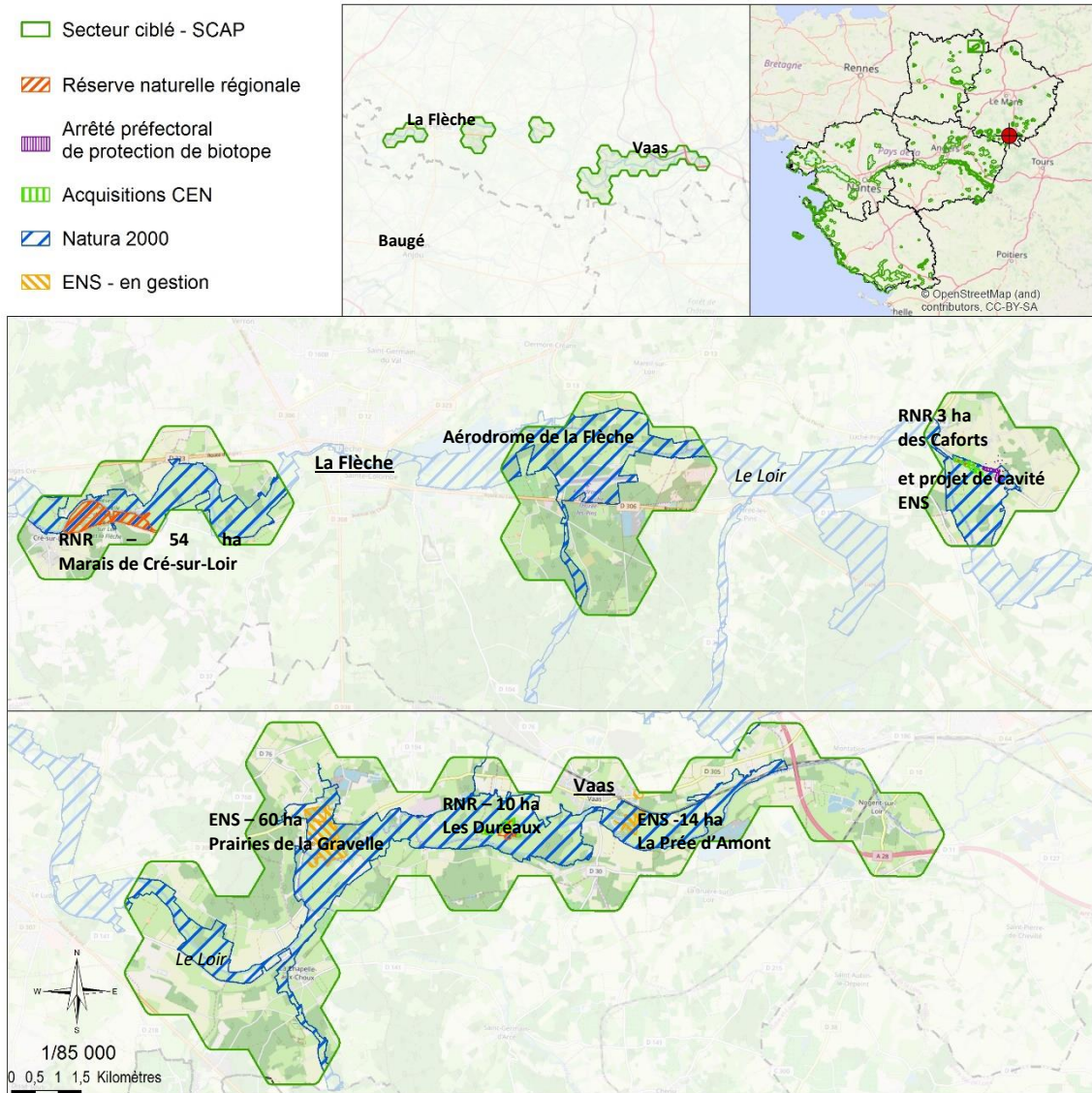
 Gouvernance		
GT de la vallée du Rutin, CDAP Comités : Inter-comité ENS, RNR et Natura 2000, ONF, CEN COTECH : PNR NM, CEN, CD 72		RAPPORTEUR au CDAP 72 du 01/09/2022 : PNR NM COORDINATEUR : DDT 72
Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • DDT 72, ONF, DREAL • Région, Département de la Sarthe • PNR Normandie-Maine, CEN, FDPPMA 	Partenaires et prestataires envisagés <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes • CEN • ONF • Chambre d'agriculture 	Sources de financement pressenties <ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Région Pays de la Loire • FEDER • Conseil Départemental

VALLEE DU LOIR - SCAP 33, 70, 82, 134 et abords



Crédit : Bruneau Photos

- ✓ Vallée alluviale bordée de coteaux calcaires : réseau de sites d'importance régionale
- ✓ Prairies inondables, bois, coteaux calcaires xérophiles, cavités à chiroptères
- ✓ Site de repos d'oiseaux migrateurs
- ✓ Axe de migration piscicole





Description du site

Habitats : Prairies inondables, bois, coteaux calcaires, landes sèches, roselières, prairies tourbeuses, pelouses sablonneuses

Espèces : Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Azuré du serpolet, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Castor d'Eurasie, Sarcelle d'hiver, Œdicnème criard, Sterne pierregarin, Courlis cendré, Locustelle lusciniöïde. Chiroptères en liste rouge. Anguille, Brochet, Bouvière. Lycopode inondé, Crapaud calamite

Menaces et pressions : espèces invasives, cabanisation, plans d'eau de loisirs, fermeture des milieux, altération du bocage, intensification des pratiques agricoles, dérangement des chiroptères

Justification du choix du site : besoin de renforcer les synergies entre les secteurs actuellement protégés pour une meilleure articulation des différents outils, études et travaux et ainsi assurer la connectivité en travaillant au-delà des espaces protégés dans une approche écosystémique.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Natura 2000** Vallée du Loir de Bazouges à Vaas
- **3 Réserves Naturelles Régionales :** marais de Cré-sur-Loir ; les Dureaux ; coteau et prairies des Caforts
- **4 Espaces Naturels Sensibles :** Prée d'Amont ; Prairies de la Gravelle. & Cave de Beauverger ; cave de Luché-Pringé (en cours) identifié dans le SDENS 2001, Vallée des Cartes.
- **1 Territoire Engagé pour la Nature :** CC Pays Fléchois
- **Plans régionaux d'actions :** coteaux et tourbières portés par le CEN

Acteurs impliqués :

- Conservatoire des espaces naturels (propriétaire en partie)
- Département
- Région
- Groupe Sarthois Ornithologique
- PETR Vallée du Loir
- CC Pays Fléchois
- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Instances de gouvernance en place : Comité consultatif de RNR, comité de pilotage Natura 2000, comité de suivi ENS



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation locale :

- **Extension (ou création) de l'APPB** écrevisse à pieds blancs
- **Extension de la RNR** « prairies et roselière des Dureaux » avec l'agrandissement d'environ 14 ha de la RNR dans le cadre de la relabellisation en 2023 par CEN et GSO.
- **Extension de la RNR** « coteaux et prairies des Caforts » par l'agrandissement de 2,5 ha de la RNR dans le cadre de la relabellisation en 2023 par CEN.
- **Reconnaissance des sites du CEN en protection forte**
- **Reconnaissance de l'ENS Vallée des Cartes en protection forte**
- **Site de la Bruère géré par la Fédération départementale des chasseurs (11 ha) :** définir un outil de protection
- **Concertation :** identification des actions, des mesures de gestion et des aires protégées - acquisition de connaissances, contrat Nature, droit de préemption ENS, TEN, mesure de gestion sur l'APPB chiroptères et sur les secteurs de l'aérodrome de la Flèche et de la vallée du Gué Cartrain

 Calendrier à l'horizon 2024

2022-24 : Extension (ou création) de l'APPB écrevisse à pieds blancs avec prospections en 2022 et 2023, concertation et procédure de classement en 2023 et 2024

2022-24 : Extension de la RNR « prairies et roselière des Dureaux » **et de la RNR** « coteaux et prairies des Caforts »

2022-23 : Reconnaissance des sites du CEN en protection forte

2022-24 : Reconnaissance de l'ENS Vallée des Cartes en protection forte

2022-24 : Site de la Bruère géré par la FDC 72, définition d'un outil de protection

A l'horizon 2027

- **Reconnaissance des autres ENS**

 Gouvernance

GT de la vallée du Loir, CDAP

Comité : Inter-comité RNR, ENS et Natura 2000

RAPPORTEUR à la CDAP 72 au 01/09/2022 :
CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

COORDINATEUR : CEN et CPIE

Opérateurs

- DDT 72, DREAL
- Région, Département de la Sarthe (ENS)
- PETR (accompagné du CPIE), CEN PDL
- FDC 72

Partenaires et prestataires envisagés

- Communauté de Communes
- Communes
- CEN
- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Sources de financement pressenties

- DREAL
- Région Pays de la Loire
- Département
- FEDER

GÎTES À CHIROPTÈRES EN SARTHE – MAYET- CAVITÉS DE LA GRUELLERIE - LES CAVES ROCHETTES ET BOCAGE ASSOCIE EN SITE NATURA 2000

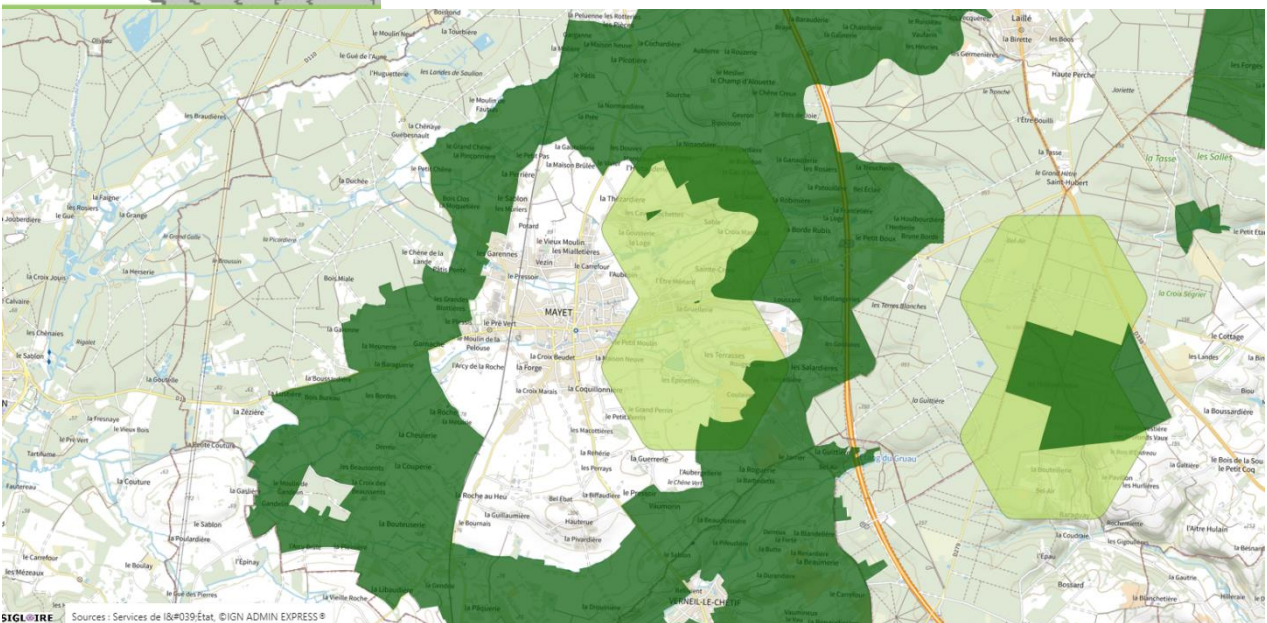
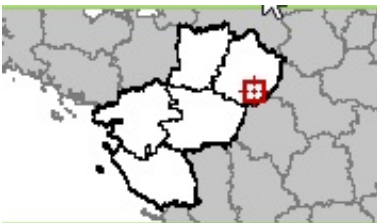
SCAP160 et associé


Mayet (72)




Crédits : mairie de Lavernat, CPIE 72

- Entre la vallée de la Sarthe et la vallée du Loir, ce secteur s'étend sur la commune de Mayet en Sarthe. Essentiellement constitué de prairies et de cultures, il s'étend à l'ouest de la forêt de Bercé et inclus les châtaigneraies et le bocage à vieux arbres de Mayet.
- Le bocage de Mayet et ses cavités constitue un important réservoir de biodiversité, prioritaire pour la Stratégie régionale biodiversité.
- Cet ensemble fait également partie du réseau Natura 2000, intégré à la Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) des châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans.
- Au-delà de Mayet, plusieurs gîtes à Chiroptères d'importance sont préservés via l'action d'associations comme le CEN et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir .



 Description du site	
<p>Habitats : bocage et forêts, cavités souterraines, combles de bâtiments</p> <p>Espèces à enjeux : Murin de Bechstein, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Muri, de Natterer, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Oreillard gris</p> <p>Pique-Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant</p> <p>Tourterelle des bois</p>	<p>Menace et pressions : Le site de la Gruellerie reste sans protection physique malgré l'accueil de plus de 2 000 individus de chauves-souris en hiver (1^{er} site d'hivernage en Sarthe). Elle reste donc très sensible à la perturbation humaine.</p> <p>Le site des caves Rochettes présente une activité de culture des champignons qui a cessé en 2000 et qui a repris très partiellement en 2021. Il subsiste de nombreuses galeries qui s'étendent sur quatre hectares (propriété notamment de M. Peltier). L'association du patrimoine de Mayet organise des visites guidées avec l'appui de naturalistes et géologues.</p> <p>Des mesures de gestion en faveur des châtaigneraies à vieux arbres sont à mettre en place afin d'éviter leur dépérissement. La menace pesant sur l'entomofaune est la faiblesse de renouvellement des vieux arbres.</p> <p>Justification du choix du site : très fort enjeu patrimonial et menace importante. Site prioritaire SRB. PNA chiroptères.</p>

 Démarches de préservation engagées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 châtaigneraies à <i>Osmoderma eremita</i> au sud du Mans, animation par le CD72 • Sites en maîtrise foncière ou d'usage du CEN Pays de la Loire et CPIE 72 au-delà de Mayet, plusieurs gîtes à Chiroptères font l'objet d'actions des associations parties prenantes du PNA Chiroptères 	<p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CD 72 (animateur Natura 2000) • CEN Pays de la Loire • CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir • LPO Anjou (animateur PNA chiroptères) • Services de l'État : DDT 72 • ONF <p>Instances de gouvernance actuelles : Comité de pilotage Natura 2000, comité de pilotage PNA Chiroptères</p>

 Objectifs et actions pour la préservation du site
<p>Propositions d'actions issues de la concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la protection physique et réglementaire des sites à chiroptères • Renforcer la maîtrise foncière des cavités notamment pour celle de la Gruellerie. Le bocage est privé. <p>Définition d'objectifs de gestion du bocage à vieux arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de châtaigniers présents dans des taillis - Taille d'entretien d'arbres têtards - Création d'arbres têtards - Mise en défens d'arbres remarquables - Conservation de hauts jets à cavité - Gestion des haies par recépage - Taille d'entretien de fruitiers greffés isolés

- Entretien de vergers
- Plantation d'arbres
- Taille de formation de jeunes fruitiers greffés de tête
- Gestion extensive de prairies avec l'engagement d'arbres

Mobilisation des outils: animation foncière, ENS, contrat nature, contrat Natura 2000, APPB

Liste des priorités à l'horizon 2024

La fragilité des espèces notamment des chiroptères requiert la mise en place de certains outils de protection forte comme des arrêtés préfectoraux de protection de Biotope (APPB). L'animation foncière des associations du CEN Pays de la Loire notamment est à soutenir.

Gouvernance

COPII : Comité Natura 2000, Comité PNA Chiroptères

RAPPORTEUR au CDAP : DREAL

COORDINATEUR : DREAL

Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Animation foncière des gîtes à chiroptères	2500 €	2500 €	2500 €
Protection physique des gîtes à chiroptères		5000 €	5000 €
Gestion du bocage dans le cadre du site Natura 2000			

Opérateurs

Les co-gestionnaires :

- CD72 (animation site Natura 2000)
- CEN Pays de la Loire
- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Partenaires et prestataires envisagés

- Experts naturalistes
- LPO Anjou
 - CEN Pays de la Loire
 - CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Sources de financement pressenties

- Communes de communes
- CD 72
- Etat (OFB, DREAL)
- Conseil régional
- FEDER

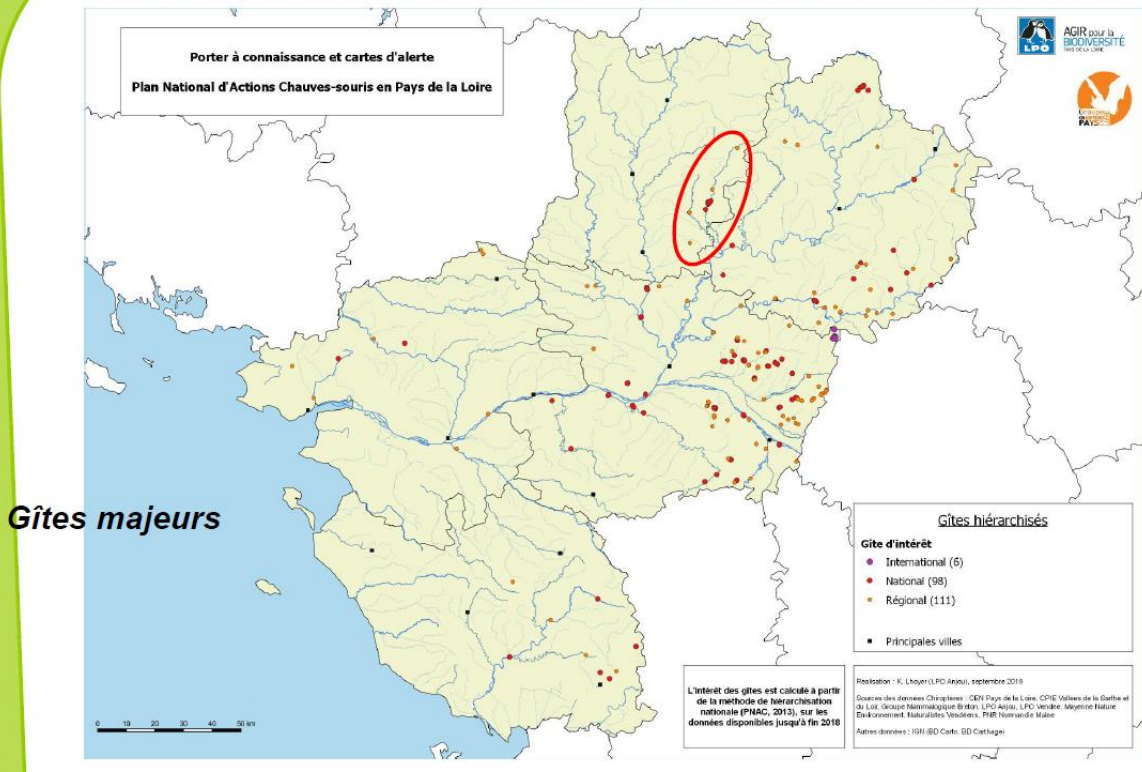
CHIROPTÈRES DE LA MAYENNE



- Espèces des milieux anthropophiles et troglodytes, avec des gîtes majeurs en Mayenne concentrés sur la vallée de l'Erve.
- Espèces des milieux forestiers.

Plan National d'Action Chiroptères (PNAC)

Le contexte mayennais en matière de protection de sites à chauves-souris,





Description des enjeux

Habitats : cavités souterraines, boisements et forêts, bocage, combles de bâtiments, ouvrages en pierre

Espèces remarquables : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées...

Menace et pressions : dérangement en période d'hibernation (gîtes hivernaux), dérangement en période de parturition et d'élevage des jeunes, rénovation des bâtiments, gestion forestière (coupe à blanc, coupe d'arbres à cavités...), développement de l'éolien (absence de bridage, en forêt...).

Justification du choix : des lacunes majeures de couverture pour les protections fortes, des enjeux de préservation forts concernant les gîtes



Démarches de préservation engagées

- **20 APPB chiroptères en Pays de la Loire**, mais aucun en Mayenne.
- **PNA Chiroptères 2016-2025**
- **ENS :** 6 sites ENS en forêt : bois de l'Huisserie, bois du Teil, forêt de Bellebranche, forêt de Mayenne, forêt de Salair et massif de Multonne. Plusieurs vallées dont la vallée de l'Erve
- **PNR Normandie-Maine :** plan de conservation chiroptères et charte (et son plan de parc).
- **Natura 2000 et ZNIEFF I et II**, dont le site Natura 2000 Vallée de l'Erve.
- **SOS Chiro - MNE.**

Acteurs impliqués : CPIE 53, MNE, le PNR NM, Dreal, Région Pays de la Loire, le département, les collectivités, ONF, CRPF, Fransylva 53...

Les outils de connaissance : websig, inventaires, cartes d'alertes Pays de la Loire

Les outils de protection forte mobilisés :

- L'acquisition foncière.
- Les outils de gestion-planification.
- Les outils contractuels.



Objectifs de préservation

- **Définition d'objectifs** communs départementaux (tel que l'amélioration des connaissances, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion pour les sites identifiés comme prioritaires (ou plan de gestion multisites), et sur la coordination des rôles et des opérations pour une meilleure cohérence des outils sur un écosystème élargi. Montée en compétence des acteurs sur le sujet des chiroptères.
- **Propositions d'actions :** amélioration des connaissances, coordination des actions et outils en place. Porté à connaissance auprès des élus locaux. Concertation locale. Formation et sensibilisation des acteurs. Proposition de sites au classement en zone de protection forte dans la procédure au cas par cas...
- **Mobilisation des outils :** APPB, Natura 2000, ENS, ORE, PNR, TEN, périmètre de protection autour des sites...

 Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

- **Grottes de Saulges (Grotte des vipères, Grotte du Four, Grotte le Plessis, Mayenne_Sciences (Porche))** : 4 grottes situées au sein du site Natura 2000 « Vallée de l'Erve » sur Communauté de communes des Coëvrons. La collectivité sera accompagnée par Mayenne Nature Environnement.
→ Mise en place d'arrêté de protection de biotope après concertation locale.
- **Bois du Tey** : site ENS, géré par l'ONF, propriété de la Communauté de communes des Coëvrons. Le site fait l'objet d'une convention avec MNE pour la préservation des chiroptères.
→ Mise en place d'arrêté de protection de biotope après concertation locale.
- **Bâtiments publics (église, école, mairie...) de collectivités (une dizaine de collectivités : Sainte-Suzanne, Saint-Jean-sur-Erve...) ou de l'État** : sites faisant l'objet d'une convention avec MNE pour la préservation des chiroptères.
→ Mise en place d'arrêtés de protection de biotope après concertation locale.
- **Bois de l'Huisserie (environ 300 ha)** : bois géré par l'ONF, propriété de Laval Agglomération et site ENS faisant l'objet d'une étude en cours conduite par Mayenne Nature Environnement.
→ Proposition classement protection forte « au cas par cas » d'une partie du bois après concertation locale.

 Gouvernance

COFIL : CPIE 53, MNE, PNR NM, DREAL, Région Pays de la Loire (RNR), CD53, ONF, CRPF, Fransylva 53

RAPPORTEUR / COORDINATEUR : DDT 53

COTECH : à définir en COFIL

 Programme d'actions et estimatif budgétaire

2022 : prise de contact avec les élus de la Communauté de Communes des Coëvrons (3C) et concertation locale.

2023 :

-constitution des dossiers d'APPB sur les sites de la 3C.

-prise de contact avec les élus des autres sites concernés et recueil des accords de principe.

-discussion avec les partenaires sur les résultats de l'étude « chiro » du bois de L'Huisserie et des évolutions possibles du Plan d'aménagement.

2024 : prise des premiers arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • CPIE 53 • MNE • PNR • Département • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • MNE • CPIE • DDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DDT/DREAL) • Région Pays de la Loire (RNR) • Appels à projets (OFB, CD53,...)

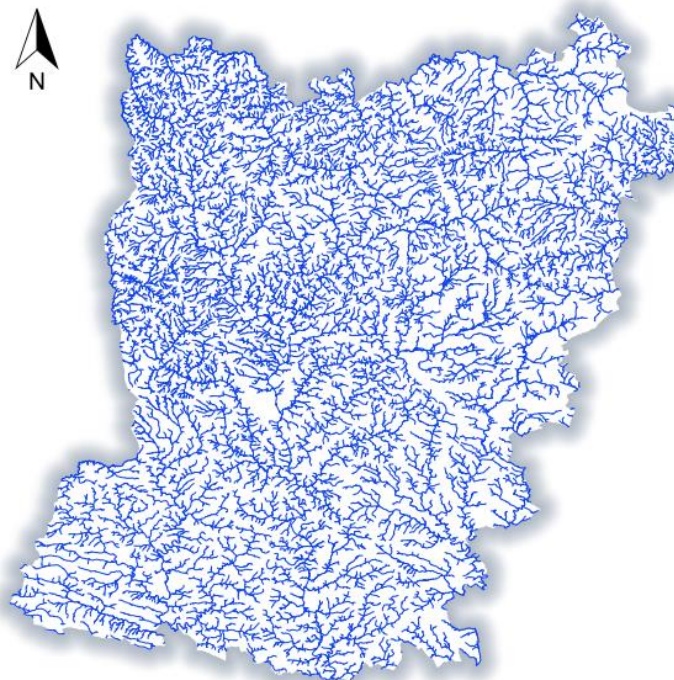
COURS D'EAU EN MAYENNE



Cours d'eau Police de l'Eau

Révision juillet 2022

- ✓ **7652 kilomètres de cours d'eau** en 2022 sur le département de la Mayenne dont la majorité ne bénéficient d'aucune protection
- ✓ **Pour la faune**, les enjeux reposent principalement sur les poissons, les odonates, les mammifères, les bivalves, les crustacés...
- ✓ Des cours d'eau plus ou moins en bon état écologique selon les secteurs (volet biologique, volet physico-chimique)



0 5 10 15 20 25 km

Sources : ©IGN / DDT 53



Description des enjeux

Habitats : frayères, mares, zones humides, ripisylves, berges, étangs, queues d'étangs, ruisseaux, rivières...

Espèces remarquables : Loutre, Castor, Mulette épaisse, Écrevisse à pattes blanches, Truite fario, Campagnol amphibie, Agrion de mercure...

Menace et pressions : dégradation par intensification de pratiques agricoles (eutrophisation), création de plans d'eau, drainage, plantations (peupliers, résineux), abandon d'entretien (fermeture du milieu).

Justification du choix : des lacunes majeures de couverture pour les protections fortes, dégradations de sites d'intérêts et de leurs zones de dépendance fonctionnelle, disparition d'espèces et d'habitats remarquables.



Démarches de préservation engagées

- **1 APPB** (Sarthon et ses affluents)
- 287 kilomètres de cours d'eau en sites Natura 2000
- 463 kilomètres de cours d'eau en ENS
- 664 kilomètres de cours d'eau situés dans le PNR NM
- **ENS** : rivière la Mayenne
- **carte des sols hydromorphes en Mayenne**
- **Étude sur la Mulette épaisse** sur le BV de la Vaige menée par le Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe.

Acteurs impliqués : MNE, DREAL, Région Pays de la Loire (RNR), CD53, syndicats de BV, AELB, les collectivités, fédération de pêche...

Les outils de connaissance : , inventaires réalisés par MNE et les syndicats de bassin, cartographie des cours d'eau

Les outils de protection forte mobilisés : APPB

L'acquisition foncière

Les outils de gestion-planification



Objectifs de préservation



- **Définition d'objectifs** communs départementaux (tel que l'amélioration des connaissances, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion pour les sites identifiés comme prioritaires (ou plan de gestion multisites), et sur la coordination des rôles et des opérations pour une meilleure cohérence des outils sur un écosystème élargi. Montée en compétence des acteurs sur le sujet des tourbières.
- **Propositions d'actions :** Amélioration des connaissances, coordination des actions et outils en place. Porté à connaissance auprès des élus locaux. Formation et sensibilisation des acteurs. Proposition de sites au classement en zone de protection forte dans la procédure au cas par cas avec concertation locale.
- **Mobilisation des outils :** ENS, ORE, RNR, TEN, APPB périmètre de protection autour des sites...



Liste des sites prioritaires à l'horizon 202

- Projet d'arrêté sur l'entretien des ripisylves : interdiction des coupes à blanc et précision sur les périodes d'entretien.

-Secteurs à enjeux sur les bassins versants : pour le prochain plan d'actions triennal des propositions d'APPB sur les masses d'eau « clés » du département seront envisagés (Vallée de la Morinière sur le Bassin versant de la Moyette).

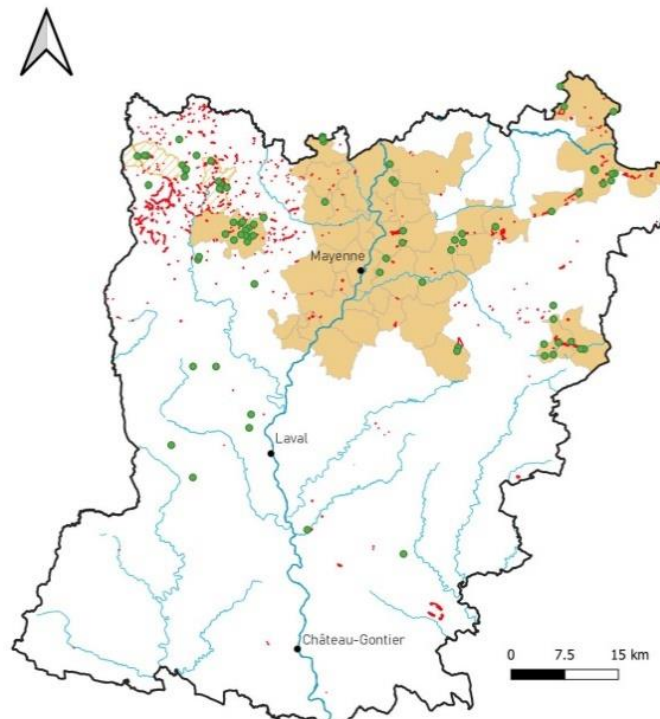
 Gouvernance		
<p>COPIL : MNE, DDT, OFB, AELB, Région, CD53, DREAL, Chambre d'agriculture, EPCI, syndicats BV</p> <p>COTECH : CPIE 53, CEN, MNE, PNR NM, syndicats BV, Chambre d'agriculture</p>		<p>RAPPORTEUR / COORDINATEUR : DDT 53</p>
 Programme d'actions et estimatif budgétaire		
<p>2022 : Réunion du groupe de travail autour d'un projet d'arrêté « entretien des ripisylves ».</p> <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Commencer les démarches pour proposer un APPB sur un premier bassin versant en Mayenne : BV de la Moyette, avec concertation locale. -Poursuivre les réflexions sur d'autres bassins versants pour la mise en place d'APPB. 		
Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DDT ✓ syndicats de bassin ✓ CPIE 53 ✓ MNE ✓ CEN ✓ PNR ✓ Département ✓ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Syndicat de bassin ✓ DDT 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat (DDT/DREAL) ✓ Région Pays de la Loire (RNR) ✓ AELB

MILIEUX TOURBEUX EN MAYENNE (issus du PRAT)

- Département de la Mayenne



- ✓ Plus de 100 tourbières avérées en Région, **80 tourbières en Mayenne** (environ 23,19 ha), **dont 78% ne bénéficient d'aucune protection.**
- ✓ Des complexes tourbeux plus ou moins fonctionnels selon les secteurs (volet hydraulique, **zone de dépendance fonctionnelle**).
- ✓ **19 plantes** de la liste rouge régionale présentes en Mayenne dont 2 en danger critique d'extinction, 2 en danger, 2 vulnérables et 13 quasi-menacées. 6 espèces bénéficient d'une protection régionale et 3 d'une protection nationale.
- ✓ **Pour la faune**, les enjeux reposent principalement sur les odonates, les lépidoptères, les reptiles, les micro-mammifères.



Légende

- Tourbières
- Zones potentiellement tourbeuses
- Communes bien prospectées
- Communes prospectées partiellement
- Cours d'eau
- Délimitation départementale



MAYENNE - BAS-MAINE

Réalisation : CPIE Mayenne Bas-Maine, Janvier 2022

- CBG < 80 pour les taxons et les habitats
- CBG >= 80 pour les habitats
- CBG >= 80 pour les taxons
- CBG >= 80 pour les taxons et les habitats



Description des enjeux

Habitats : prairies tourbeuses, bas-marais, haut-marais, mégaphorbiaies, queue d'étangs, bois tourbeux, mares tourbeuses.

Espèces remarquables : Drosera, Lycopode inondé, Narthécie des marais, Violette des marais, Sphaignes, Grasette du Portugal, Linaigrette, Trèfle d'eau...

Menace et pressions : dégradation par intensification de pratiques agricoles (eutrophisation, enrichissement, tassement), création de plans d'eau, drainages, plantations (peupliers, résineux). Abandon d'entretien (fermeture des milieux).

Justification du choix : des lacunes majeures de couverture pour les protections fortes, dégradations de sites d'intérêts et de leurs zones de dépendance fonctionnelle, disparition d'espèces et d'habitats remarquables.



Démarches de préservation engagées

- **2 APPB :** Tourbières des Egoutelles et du Gros Chêne.
- **3 RNR :** Egoutelles, Bizeuls et Avaloirs.
- **PRAT** annuellement depuis 2017
- **LIFE Avaloirs.**
- **ENS :** 2 ENS en gestion (Bizeuls et Corniche de Pail). 8 ENS sur terrains privés sans gestion établie
- **Natura 2000 et ZNIEFF** I et II. Plusieurs tourbières seraient à mettre en ZNIEFF (CPIE et MNE y travaillent).
- **Charte du PNR Normandie-Maine.**
- **Périmètre de protection de captage** (Egoutelles, et les Fourneaux).
- **Plan régional Carbone Connect.**

Acteurs impliqués : CPIE 53, CEN PdL, MNE, CBNB, le PNR NM, DREAL, Région Pays de la Loire (RNR), CD53, les collectivités...(dont syndicats de bassins versants)

Les outils de connaissance : websig, inventaires réalisés par CPIE 53, MNE, cartographie des tourbières validées en PdL, connaissances spécialisées sur les fonctionnalités des écosystèmes tourbeux (partagées entre le CPIE 53, MNE et le CEN PdL, pouvant être consultés pour expertises sur les problématiques de gestion et restaurations potentielles)

Les outils de protection forte mobilisés : RBD, RNN, RNR, APPB

L'acquisition foncière

Les outils de gestion-planification

Les outils contractuels (ORE, convention)



Objectifs de préservation

- **Définition d'objectifs communs départementaux** (tel que l'amélioration des connaissances, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion pour les sites identifiés comme prioritaires (ou plan de gestion multisites), et sur la coordination des rôles et des opérations pour une meilleure cohérence des outils sur un écosystème élargi. Montée en compétence des différents acteurs sur le sujet des tourbières.
- **Propositions d'actions :** Amélioration des connaissances, coordination des actions et d'utilisation des outils existants. Porter à connaissance auprès des élus locaux. Concertation locale. Formation et sensibilisation des acteurs. Proposition de sites au classement en zone de protection forte dans la procédure au cas par cas, ...

Mobilisation des outils : Life, Natura 2000, ENS, ORE, RNR, PNR, TEN, périmètre de protection autour des sites...

Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

- **Le Vieil Hêtre (surface environ 2 ha):** propriété communale, acte notarié pour ORE en 2022, travaux de restauration sous maîtrise d'ouvrage du CEN (hiver 2022-2023) dans le cadre d'un projet TEN porté par la Communauté de communes de l'Ernée. La zone de dépendance fonctionnelle devra être préservée au maximum (conventions simples) pour cette tourbière en tête de bassin-versant du Vicoin.
- **Complexe tourbeux de l'ENS de la Farcière et de la tourbière de Bel Air à Aron (environ 1 ha) :** propriété de l'État (DREAL) en cours de rétrocession au CEN. Un Plan de gestion sera élaboré par le CEN PdL d'ici 2023.
- **ENS de la tourbière du gros chêne à Marcillé-la-ville (19 ares 20) :** site disposant d'un APPB depuis 1988. Une étude hydraulique sur le site est en cours, les résultats de cette étude sont attendus pour fin de l'année 2022. Une révision de l'APPB pourra être lancée ensuite, avec concertation locale.
- **Plusieurs tourbières en Mayenne :** disposent de convention avec le CEN PdL. Cette convention pourra être suivie d'une ORE dans le prochain plan d'actions triennal, avec concertation locale.

Gouvernance

COFIL : CPIE 53, CEN, MNE, PNR NM, DDT, OFB, AELB, Région, CD53, DREAL, CBNB, Chambre d'agriculture, EPCI, syndicats BV

COTECH : CPIE 53, CEN, MNE, PNR NM, CBNB, syndicats BV, Chambre d'agriculture

RAPPORTEUR / COORDINATEUR : CPIE 53

Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Poste de coordinateur (CPIE 53)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Animation territoriale (mobilisation de propriétaires, concertation, sensibilisation) (CPIE53/MNE/CEN)	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Sites prioritaires CPIE 53 : Launay, Oisillière et Bigottière			
Etude/diagnostic/suivis	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Rédaction notices de gestion	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Sites prioritaires MNE : le Ham, la Cropte, Grande Guette			
Etude/diagnostic/suivis	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Rédaction notices de gestion			2 500 €
Sites prioritaires CEN : Vieil Hêtre et Farcière			
Etude/diagnostic/suivis		1000€ (suivis Vieil Hêtre) 2000 € (diags Farcière & Bel Air)	2000€ (suivis Vieil Hêtre & Farcière & Bel Air)
Rédaction notices de gestion		2000€ (Farcière & Bel Air)	/

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none">• C PIE 53• MNE• CEN• PNR• Département	<ul style="list-style-type: none">• CEN PdL• C PIE 53• MNE	<ul style="list-style-type: none">• DREAL• Région Pays de la Loire (RNR)• FEDER• LIFE ?






CORNICHE DE PAIL – SCAP061

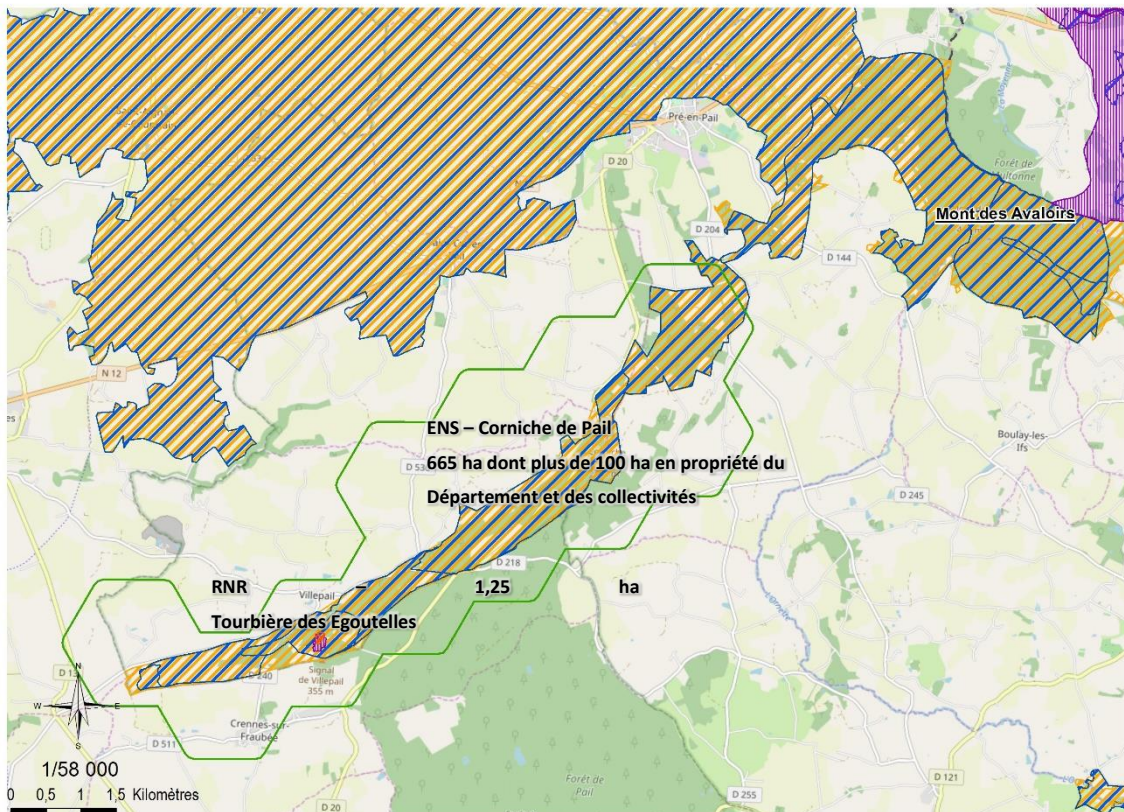


Crédits : Région PDL

53- Mayenne : Villepail, Saint-Cyr-en Pail, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Crennes-sur-Fraubée

- ✓ Crête de grès armoricain de **8 km** de long offrant un vaste panorama depuis le sommet à **380 mètres** d'altitude
- ✓ Landes sèches et humides
- ✓ Emergences de sources créant des tourbières (RNR des Egoutelles) et prairies humides
- ✓ Important ensemble écologique de Mayenne aux espèces remarquables : **Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Lycopode inondé**

-  Secteur ciblé - SCAP
-  Réserve naturelle régionale
-  Arrêté préfectoral de protection de biotope
-  Natura 2000
-  ENS - identifié à enjeux dans le schéma départemental



Sources : DREAL, INPN, CD 44-49-53-72-85

Fiche_SCAP.mxd



Description du site

Habitats : lande, tourbière, prairie inondable, pelouse siliceuse, forêt.

Espèces remarquables : Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Lycopode inondé

Menaces et pressions potentielles : Fermeture des landes, certaines activités sylvicoles et de chasse, mise en culture

Justification du choix du site : Site d'importance supra-régionale voire nationale, multiplicité de dispositifs de préservation et gouvernance éclatée avec un regroupement des comités de pilotage Natura 2000 et LIFE.



Démarches de préservation engagées sur le site

- Programme **LIFE** Avaloirs. **Natura 2000** Corniche de Pail, Forêt de Multonne (ZPS/ZSC)
- Actions ENS du CD53 : préservation et valorisation
- **Maîtrise foncière forte** avec 60 ha en propriétés du Département, 40 ha par la commune de Villepail, 1,25 ha de la **RNR** landes et tourbière des Egoutelles avec captage AEP par la communauté de communes
- **APPB** - landes de Villepail
- **ZNIEFF** I et II
- Projets : **Géoparc** UNESCO

Acteurs impliqués :

PNR Normandie-Maine (Life et Natura 2000)
 Département de la Mayenne (ENS, LIFE)
 Région Pays de la Loire (RNR)
 Communauté de Communes
 Commune de Villepail

Instances de gouvernance en place :

Comité de pilotage Natura 2000/LIFE, comité de suivi ENS, comité consultatif RNR



Objectifs pour la préservation du site

- **Mobilisation des outils :** Life, Natura 2000, RNR et ENS.
- **Maîtrise foncière :**
 - Projet d'acquisitions foncières au titre des **Espaces Naturels Sensibles** et dans le cadre du LIFE Avaloirs sur la Corniche de Pail par le Département
 - Réflexion sur l'instauration d'une zone de préemption
- **Propositions d'actions :**
 - précisions de la coopération entre les acteurs (convention CD/PNRNM) et relance sur la RNR des Egoutelles,
 - coordination des rôles et des opérations (PNR, Département, Région, Collectivités locales),
 - simplification de la gouvernance.
 - Mise en œuvre d'actions de gestion (LIFE, Natura 2000, RNR, ENS).
 - Acquisition de connaissances par le Département en vue d'élaborer un plan de gestion de la Corniche de Pail.
 - Réflexion globale pour l'amélioration de la protection de l'ensemble « Corniche de Pail-Avaloirs » et son intégration au territoire
 - Extension de la RNR 'Egoutelles' vers une RNR Corniche de Pail



Calendrier

2022-2023 : LIFE et démarches prospectives pour le projet RNR Corniche de Pail

2023 : définition du post-Life

2022-24 : acquisition de connaissances naturalistes complémentaires / études ZNIEFF

2024-2025 : travail sur l'étude d'opportunité d'une RNR « Corniche de Pail » intégrant la RNR des Egoutelles



Gouvernance

COPIL : Inter-comité LIFE, RNR et Natura 2000, comité de suivi ENS

COTECH : PNR NM, CD53, DDT53, CCMA

RAPPORTEUR à la CDAP : DDT 53

COORDINATEUR : CD53



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024	2025
Poste de coordinateur	X	X	X	X
Travaux et actions du programme LIFE	X	X		
Inventaires et actualisation ZNIEFF	X	X	X	
Animation foncière et définition d'un périmètre RNR			X	X
Etude diagnostic d'opportunité			X	X

Budget LIFE Corniche de Pail/ Avaloirs : 2 500 000 €

Inventaires : 70 000 € dont 21 000 € de recettes DREAL et des recettes FEDER

Pistes de mobilisation de recettes en post-LIFE : FEDER, contrats Natura 2000

Opérateurs

- PNR Normandie-Maine (Life et Natura 2000)
- Département de la Mayenne (ENS, LIFE)

Partenaires et prestataires envisagés

- Communauté de Communes
- Commune de Villepail

Sources de financement pressenties

- DREAL
- Région Pays de la Loire (RNR)
- FEDER
- LIFE

Développement de la connaissance du patrimoine naturel mayennais



Description du projet

Enjeux :

- développement de la connaissance du patrimoine naturel mayennais
- mobilisation des acteurs
- création d'un cadre d'action commun

Justification du projet :

- constat d'un déficit de connaissance
- nécessité de cibler les efforts de prospection
- besoin d'actualisation
- rôle important des bénévoles
- différents outils existants



Démarches engagées

Instances de gouvernance en place : groupe de travail animé par le Département

- 2 réunions de travail : 22 février et 11 juillet 2022
- Rédaction d'un cahier des charges pour définir la méthodologie

Acteurs associés :

CEN PDL, FDPPMA, CPIE Mayenne Bas Maine, Mayenne Nature Environnement, FDC, GRETIA, Conservatoire Botanique National de Brest, PNR NM
DREAL, OFB



Objectifs pour l'action de connaissance

- **Mobilisation des acteurs :** travail en commun de toutes les structures
- **Propositions d'actions :**
 - Réaliser le portrait environnemental de la Mayenne
 - Etablir un plan de prospection avec des priorités partagées



Calendrier

2022 : Constitution de 8 groupes thématiques (Milieux/Flore/Invertébrés/Avifaune/Mammifères...)

2022-2023 : définition de la méthodologie avec les acteurs concernés

- Identification des données existantes qui seront mobilisées
- Identification des cartes qui devront être produites et/ou mises à jour
- Choix des types d'analyse (échelle d'analyse, besoins identifiés/connus, enjeux partagés, critères de priorisation)
- Evaluation du temps nécessaire pour réaliser la phase 2

2023-2024 : réalisation de l'étude



Gouvernance

Groupe de travail animé par le Département

RAPPORTEUR à la CDAP : CD 53



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	2022	2023	2024
Définition de la méthodologie et réalisation de l'étude	10 000 €	25 000 €	15 000 €

Opérateurs

- Département de la Mayenne

Partenaires et prestataires envisagés

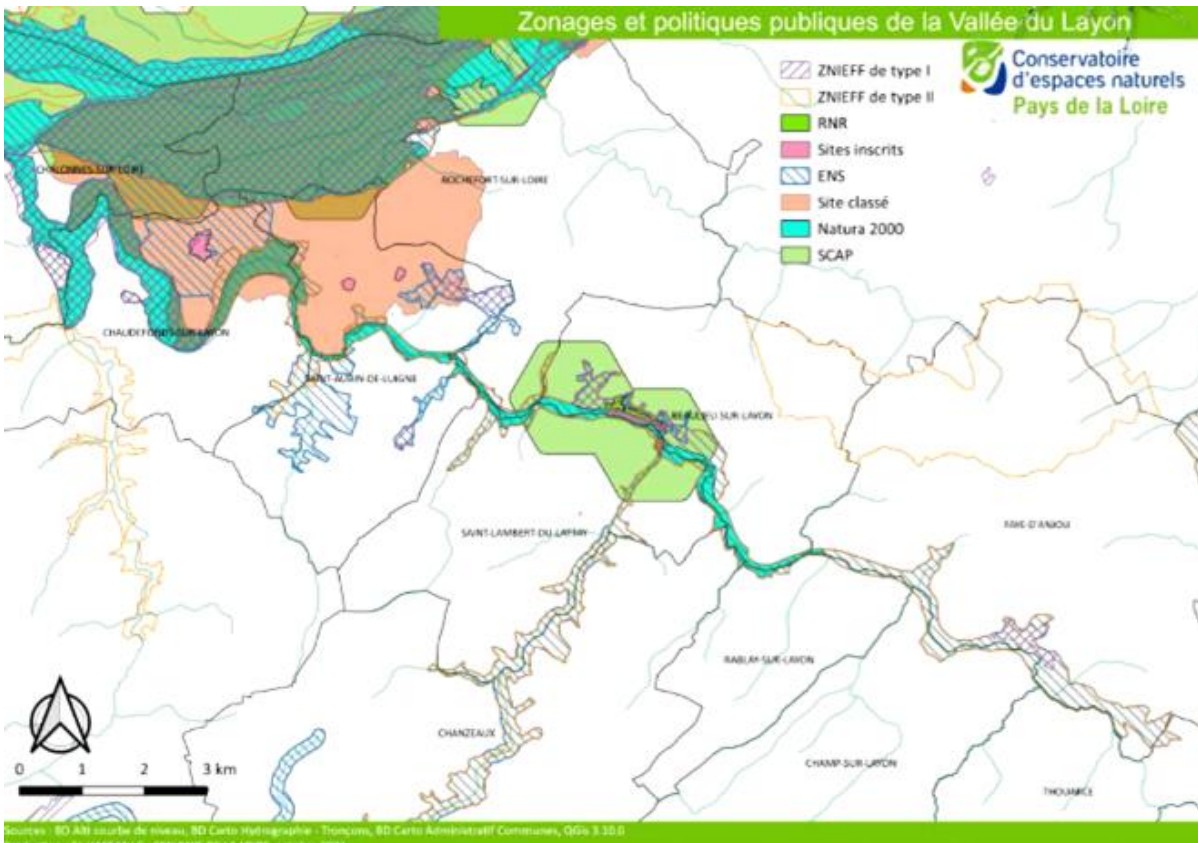
- CEN PDL
- FDPMA
- CPIE Mayenne Bas Maine
- Mayenne Nature Environnement
- Conservatoire Botanique National de Brest
- FDC
- PNR NM
- GRETIA
- DREAL
- OFB
- Région


Coteaux de la Vallée du Layon et RNR Pont Barré


- Département 49




- ✓ Coteaux surplombant le Layon, intégrés à un réseau de sites patrimoniaux (dont Pont Barré)
- ✓ Pelouses sèches sur affleurements rocheux
- ✓ **15 taxons de la liste rouge** régionale
- ✓ Prairies extensives et à la richesse floristique : station majeure à l'échelle régionale de **tulipe sauvage** : presque **120 000 pieds**



 Description du site	
<p>Habitats : prairies mésophiles et pelouses xérophi les des affleurements rocheux</p> <p>Espèces : cortège d'invertébrés, Oedicnème criard et 3 espèces protégées : Tulipe sauvage, Gagée de Bohême, Orpin d'Angers,</p>	<p>Justification du choix du site : type de milieu peu représenté au sein du réseau des aires protégées.</p> <p>Menace et pressions : fermeture du milieu, pression foncière sur ce territoire AOC, fréquentation par les randonneurs, incertitude sur le devenir des parcelles du secteur ouest.</p>

 Démarches de préservation engagées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> • ENS Vallée du Layon : actions ponctuelles du Département 49. Diagnostic en cours. • RNR Coteaux de Pont Barré (8,52 ha). • Site Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes. • ZNIEFF I. • Plans régionaux de conservation (Tulipa, Gagea, Sedum) • Maîtrise foncière du CEN : une parcelle à <i>Tulipa sylvestris</i> de 2,4 ha acquis par le Conservatoire des Espaces naturels des Pays de la Loire (opération financée par des dons citoyens). • Autres actions menées : Contrat Nature trames sèches (CPIE), réseau A.R.B.R.E.S (CA49), viti-biodiv (LPO), chiroptères et biodiv (CPIE), suivis colonies chiros (LPO), pâturage itinérant. 	<p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département 49 • Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) • LPO Anjou • CPIE • Région des Pays de La Loire • Syndicat Layon Aubance Louets • CBN de Brest, pour inventaires et suivis • Chambre Régionale d'Agriculture, SAFER et viticulteurs AOC Layon • Commune de Saint Aubin de Luigné et Communauté de communes Loire-Layon-Aubance

 Objectifs pour la préservation du site
<p>Propositions d'actions issues de la concertation : acquisition de connaissances complémentaires sur la faune, amélioration de la gestion (ouverture des milieux, impacts des pratiques agricoles et viticoles limitées), maîtrise foncière à étendre (secteur ouest). Un lien à faire entre les différentes unités de travail actuellement en « pas-japonais » à l'échelle de l'ENS, intégrant la RNR du Pont Barré (et son projet d'extension), le foncier du CEN, les sites du PRAC et le sujet agropastoralisme. Concertation associant la profession viticole.</p> <p>Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion, et sur la coordination des rôles et des opérations (LPO Anjou, Syndicat, CEN, CPIE, Collectivité locale ... ?).</p> <p>Mobilisation des outils: RNR, ENS, Plan Régional d'Actions sur les Coteaux, APPB, Natura 2000, ORE, plan de gestion, TEN, veille foncière...</p>



Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

- **RNR Pont Barré** (8,52 ha actuellement) : projet de relabellisation avec extension du site pour un périmètre total de 28,07 ha à l'horizon 2023 (plan de gestion 2023-2028), porté par la LPO Anjou, incluant les sites du PRAC (Pierre Bise et les Rouchères) accompagnés par le CEN. Projet d'intégration du site des Mortiers dans le périmètre de la RNR et réflexion pour intégrer le site du Grand Beauvais, d'ici la fin du plan de gestion.
- **ENS Vallée du Layon** : rédaction d'un plan de gestion 2023-2028, avec réflexions pour mobiliser les outils APPB et/ou ORE.



Gouvernance

COFIL : Inter-comités RNR-ENS-DDT 49 sur la définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques aux plans de gestion, et sur la coordination des rôles. Identifier les axes de travail intersites et une synergie.

RAPPORTEUR à la CDAP 49 : DDT 49

COORDINATION : CEN-LPO 49

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • LPO 49 • CEN PDL • CPIE • 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Layon Aubance Louets • CEN (PRAC) • CPIE • LPO 49 • CBNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Région Pays de la Loire (RNR) • CD49 (ENS) • DREAL • FEDER • ...

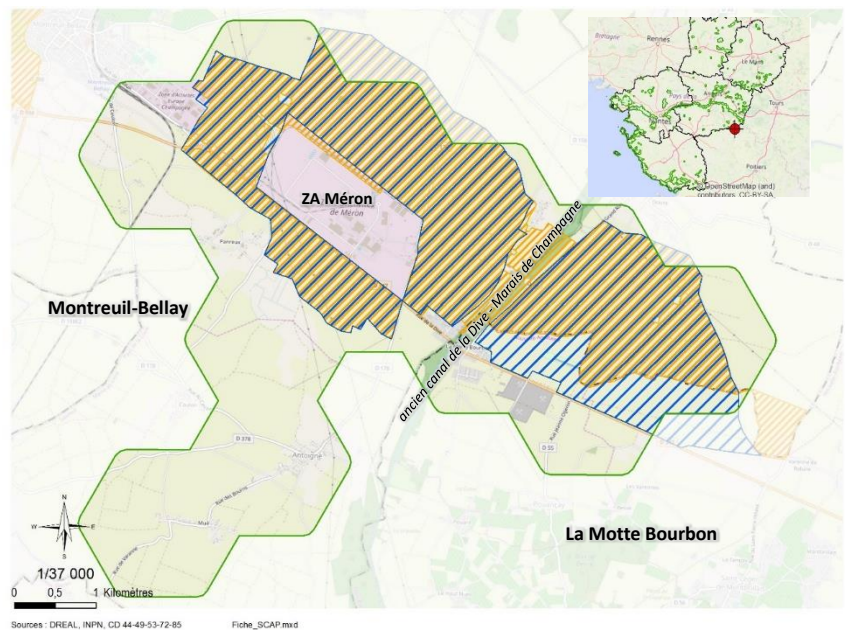
PLAINES DE MERON ET DE DOUVY - SCAP 046

49 - Maine-et-Loire : Antoigne, Montreuil-Bellay, Epieds



Crédits : Thema Environnement

- ✓ Site unique dans la région : importante **steppe** sur affleurements de calcaire, **13 habitats naturels** différents
- ✓ Zone de halte migratoire d'importance
- ✓ **Le plus grand site à Outarde canepetière du grand ouest** (1% de la pop française)
- ✓ Plaine céréalière exploitée extensivement avec **enjeux pour les messicoles**.
- ✓ Site fossilifère et d'intérêt géologique





Description du site

Habitats : pelouse sèche, friche herbacée, prairie mésophile, steppe.

Espèces à enjeux : Odontite de Jaubert, Millet scabre, Euphorbe de Séguier, Xéranthème fétide, Germandrée botryde, Bruants proyer et des roseaux, Pie-grièche écorcheur, Busard St Martin, des roseaux, cendré, Hibou des marais, Courlis corlieu, Cochevis huppé, Vanneau huppé, Caille des blés, Oedichnème criard et Outarde canepetière. Nigelle des champs, Fumeterre à petites fleurs, Millet scabre, l'Euphorbe de Séguier, Miroir de vénus hybride, Scorzonaire laciniée, Mercure, Azuré des cytises, Dectique verrucivore...

Menace et pressions : extension de la zone d'activité, pratiques agricoles plus intensives, pression urbaine, dégradation des jachères (passage d'engins agricoles).

Justification du choix du site : très fort enjeu patrimonial, milieu unique et menace importante.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Natura 2000** Champagne de Méron de 1 330 ha.
- **ENS** Champagne de Méron et Douvy de 1 237 ha.
- **PNR** Loire Anjou Touraine (Plan d'actions dans le cadre de la charte).
- **Arrêté préfectoral** d'autorisation à titre dérogatoire de destruction d'espèces protégées dans le cadre de la zone industrielle de Montreuil-Bellay (06/12/2012) précisant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, dont le classement en **RNR** (étude d'opportunité réalisée en 2019, plan de gestion agro-pastoral en 2019).
- **Arrêté ministériel** d'autorisation à titre dérogatoire de destruction de sites à Outarde canepetière.
- **ZNIEFF** de 1 250 ha .
- **PNA Messicoles** (CBNB) - **PNA Outarde** (LPO).
- **Plan de conservation régional** pour le Millet scabre et l'Euphorbe de Séguier (CBNB).
- **PAEc** en cours sur l'enjeu Biodiversité.
- **Périmètre de protection du captage Fontaine Bourreau.**

Acteurs impliqués :

- PNR Loire Anjou Touraine
- CA Saumur Val de Loire
- LPO Anjou
- CBNB
- Services de l'Etat, Région
- Entreprises de la ZA
- Agriculteurs de la zone engagés en MAEC dont le groupe ADONIS, Chambre régionale d'agriculture, FDC 49.

Instances de gouvernance actuelles :

- Comité de pilotage Natura 2000
- Comité de suivi de la conservation du patrimoine naturel de la ZI de Méron et du projet de RNR
- Pré-comité consultatif de la RNR Champagne de Méron.



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation à conforter localement : assurer la mise en œuvre de la RNR, articulation avec les PNA Messicoles et Outarde et avec l'animation Natura 2000. Mobilisation de la communauté agricole autour d'un projet sur ce territoire, ainsi que du monde des entreprises. Associer le COPIL Natura 2000 à la préfiguration d'un comité consultatif RNR et les animateurs des deux PNA concernés et en coordination avec la préservation du captage de la Fontaine Bourreau et le projet TEN.

Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion, et sur la coordination des rôles et des opérations.

Mobilisation des outils: RNR, ENS, PNR, TEN, animation foncière, MAEC, PNA, PAEc, CT eau...

Liste des priorités à l'horizon 2024

- **RNR Champagne de Méron** : projet de classement du site sur un périmètre de 132 ha à l'horizon 2023 (plan de gestion 2023-2028), porté par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et le PNR Loire-Anjou-Touraine qui est aussi l'animateur N2000 du site. Le plan de gestion intègre les mesures de gestion liées aux arrêtés préfectoraux et au site Natura 2000, avec notamment une zone tampon calé sur la partie Ouest de la ZPS.
- **En zone Natura 2000** : Agrandissement du site Natura 2000 (ZPS).

Gouvernance

COPIL : Inter-comités RNR-Natura 2000-ENS-DDT 49 sur la définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques aux DOCOB et plans de gestion, et sur la coordination des rôles. Identifier les axes de travail intersites et une synergie.

COTECH : CASVL, PNR LAT, Région, DDT 49.

RAPPORTEUR à la CDAP 49 : Région PDL

COORDINATEUR : PNR LAT

Programme d'actions et estimatif budgétaire

Le projet de plan de gestion intègre un programme d'actions 2023-2028 avec des objectifs à long terme détaillés ci-dessous de manière prévisionnelle pour 2022-2024 :

Actions	2022	2023	2024
Animation foncière et renforcement du périmètre RNR	15 000 €	15 000 €	15 000 €
OLT 1 : Assurer à long terme la préservation des potentialités du site pour les habitats et les espèces	60 000 €	60 000 €	60 000 €
OLT 2 : Assurer à long terme l'étude, le suivi et l'amélioration des connaissances des habitats et populations d'espèces à fort enjeu	70 500 €	70 500 €	70 500 €
OLT 3 : Mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel du site en adéquation avec les objectifs de conservation	10 500 €	10 500 €	10 500 €
OLT 4 : Mettre en œuvre la gouvernance et le pilotage du plan de gestion (bilans évaluatifs, et une partie dédiée au poste de gestionnaire RNR à la CASVL).	7 500 €	7 500 €	7 500 €

Opérateurs

Les co-gestionnaires :

- CASVL
- PNR LAT

Partenaires et prestataires envisagés

- PNR LAT
- Experts naturalistes dont LPO 49, CBNB, BE, CEN, GRECIA, CPIE-LA ...
- Entreprises

Sources de financement pressenties

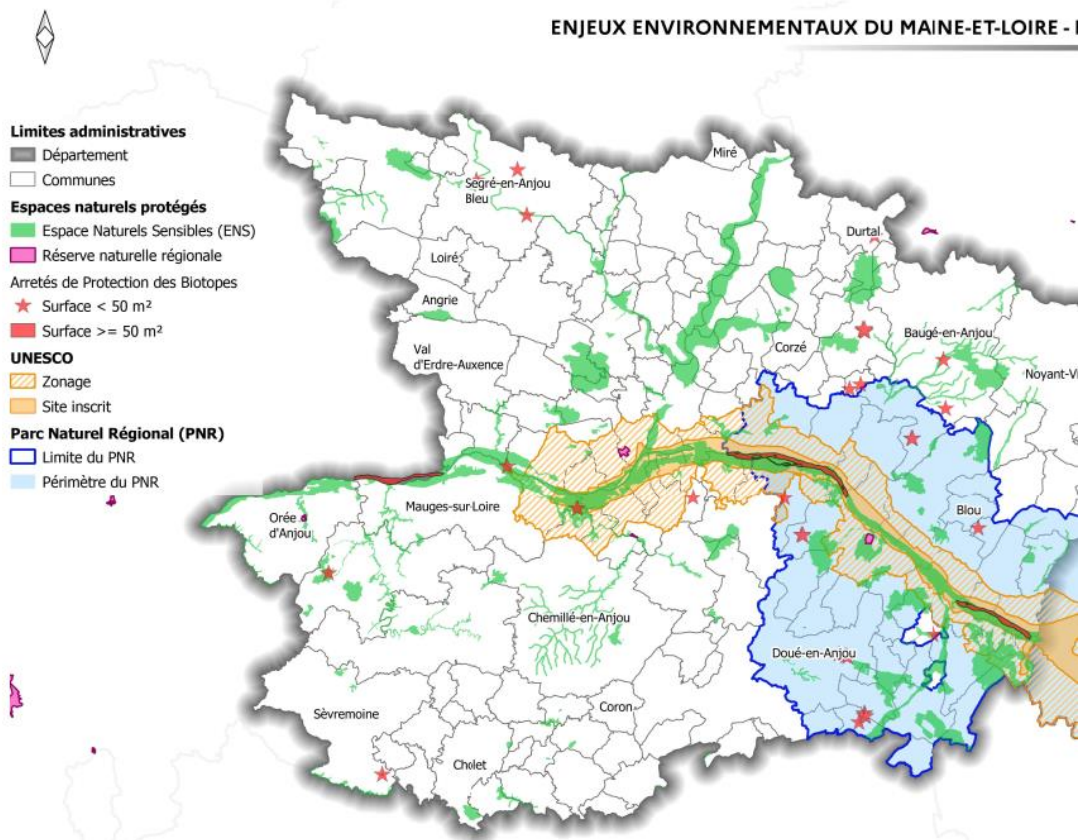
- Région Pays de la Loire (RNR)
- FEDER
- CA SVL
- CD49 (ENS)
- Etat (OFB, DREAL)

RESTAURATION DES ÎLES DE LA LOIRE

- Département 49



- ✓ Maintien de prairies ouvertes, des îlots et grèves temporaires de Loire, site majeur pour la nidification de certains oiseaux,
- ✓ lutter contre la fermeture des prairies maigre de fauche présentes sur les îles de Loire,
- ✓ Préserver les boisements alluviaux, saulaies et ripisylves,
- ✓ Espèces ciblées par la protection : Râle des genêts, Busard cendré, Courlis, Courlis, Castor, Gomphe à pattes jaunes, Gomphe serpent, Rosalie des Alpes, Sterne naine, Sterne pierregarin, Laîche de la Loire, Orobanche des sables
- ✓ Des aléas climatiques et un contexte naturel spécifique





Description du site

Habitats : prairies naturelles inondables (prairie maigre de fauche et pâturage) et boisements alluviaux

Espèces : Râle des genêts, Castor, Busard cendré, Courlis, Gomphe à pattes jaunes, Gomphe serpentif, Rosalie des Alpes, Sterne naine, Sterne pierregarin, Laïche de la Loire, Orobanche des sables

Justification du choix du site : type de milieu peu représenté au sein du réseau des aires protégées, et en cours de fermeture (détérioration)

Menace et pressions : modification du milieu (végétalisation), enrichissement et fermeture des prairies, développement de la fréquentation des sites à titre récréatif (loisirs nautiques, aérien, bivouac), aléas climatiques (cruel)



Démarches de préservation engagées sur le site

- **ENS** Vallée de la Loire Amont et vallée de la Loire Aval
- **Natura 2000** Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZPS n°FR5212003 et ZSC n°FR52000629) et Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé (ZPS n°FR5212002 et ZSC n°FR5200622)
- **APPB** Grèves de Loire de Saumur à Montsoreau (505 ha), de la Daguinière au Thoureil (927 ha), de Vair sur Loire à Mauges sur Loire
- **Maîtrise foncière partielle :** le lit mineur de la Loire fait partie du domaine public fluvial mais certaines îles sont privées
- **Charte PNR Loire Anjou Touraine**
- **Plusieurs ZNIEFF de type I et II** sur la vallée de la Loire
- **Autres actions menées :** CT Loire annexes, Plan Loire grandeur nature, plan de gestion île de Blaison (CPIE), suivis colonies sternes et PNA Râle des genêts (LPO)

Acteurs impliqués :

- PNR Loire Anjou Touraine
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
- LPO, CPIE et CBN de Brest, pour inventaires et suivis
- Office Français de la Biodiversité
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
- Fédération départementale des chasseurs
- Représentant de la propriété privée rurale
- Chambre d'agriculture
- DDT, unité Loire Amont
- VNF
- Collectivités locales et office du tourisme



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation : **Les îles de Loire sont à la croisée de tous les enjeux de ce site car elles abritent une multitude de milieux remarquables différents** : préservation des grèves et bancs de sable, milieux ouverts (prairies naturelles ...), zone de mégaphorbiaies, mares et boires, boisements alluviaux etc. Il apparaît donc essentiel d'engager une réflexion qui permettrait de recenser les îles de Loire, de définir les enjeux et milieux naturels de chacune d'entre elles, et de cibler celles pouvant faire l'objet d'un plan de gestion.

Définition d'un programme de travail et d'une répartition des rôles entre les acteurs impliqués (PNR LAT, CEN, DDT, collectivités, OFB), collecter les informations existantes sur chaque site (carto des habitats, plan de gestion ...). Se doter des priorités afin d'améliorer nos connaissances sur des sites pré-définis, définir une stratégie d'acquisition foncière et engager une concertation avec le(s) propriétaire(s).

Mobilisation des outils: CT Loire annexes, Natura 2000-MAE, plan de gestion ENS, ORE, PNR, TEN, périmètre de protection autour des sites classés, UNESCO

 Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

- Cibler des îles qui mériteraient un travail collectif amont.
- Définir une stratégie foncière d'intervention.
- Déterminer la propriété foncière et prise de contact/sensibilisation des propriétaires.
- Collecter les informations existantes sur chaque île prédéterminée.
- **ENS** : réflexion sur un projet de plan de gestion sur certains ENS.

 Gouvernance

COPIL : s'appuyer sur les instances de concertation (ex CT Loire annexes).

RAPPORTEUR à la CDAP 49 : DDT 49

COORDINATION : CEN-PNR LAT

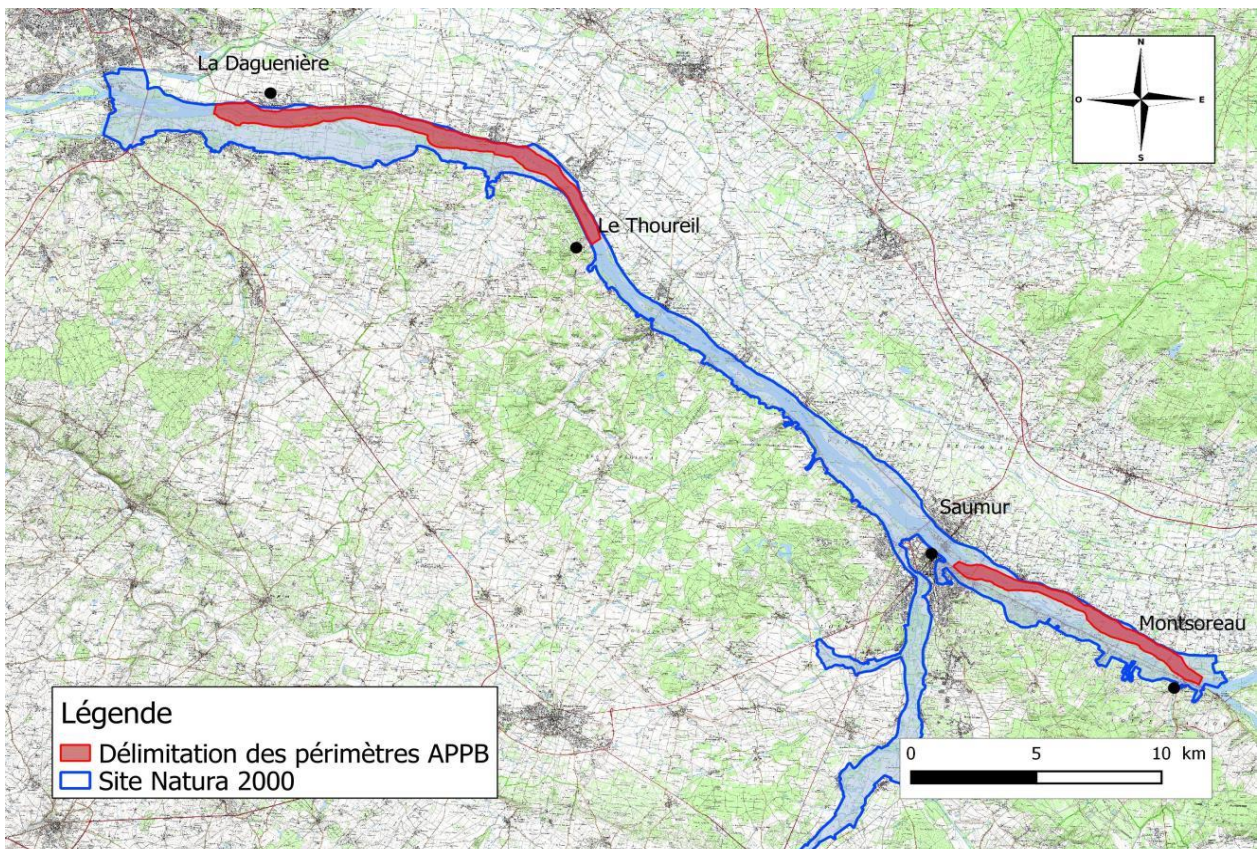
Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • PNR LAT • CEN PDL 	<ul style="list-style-type: none"> • PNR LAT • CEN (PRAT) • VNF • Chambre d'agriculture • CBNB 	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Région Pays de la Loire (RNR) • FEDER • AELB

RENFORCEMENT DES APPB SUR LA LOIRE

- Département 49



- ✓ 2 APPB existant sur la Loire amont : Grèves de Loire de Saumur à Montsoreau et de la Daguinière au Thoureil
- + lien avec APPB de Blaison-Saint Sulpice (62 ha)
- ✓ Protection des îlots et grèves temporaires de Loire, site majeur pour la nidification de certains oiseaux
- ✓ Espèces ciblées par la protection : Sterne naine, Sterne pierregarin, Petit gravelot, Chevalier guignette, Oedicnème criard, Mouette mélanocéphale, Laïche de la Loire, Orobanche des sables
- ✓ Période de protection : du 1^{er} avril au 15 août
- ✓ Des aléas climatiques et un contexte naturel spécifique





Description du site

Habitats : végétations annuelles des grèves sableuses et végétation des berges vaseuses de la Loire asséchée

Espèces : Sterne naine, Sterne pierregarin, Petit gravelot, Chevalier guignette, Oedicnème criard, Mouette mélanocéphale, quelques Odonates, Laïche de la Loire, Orobanche des sables

Justification du choix du site : type de milieu peu représenté au sein du réseau des aires protégées

Menace et pressions : modification du milieu (végétalisation), développement de la fréquentation des sites à titre récréatif (loisirs nautiques, aérien, bivouac), aléas climatiques (crue), divagation de chiens ...



Démarches de préservation engagées sur le site

- **ENS** Vallée de la Loire Amont
- **Natura 2000** Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (Zone de Protection Spéciale n°FR5212003 et Zone Spéciale de Conservation n°FR52000629)
- **APPB** Grèves de Loire de Saumur à Montsoreau (505 ha) et de la Daguenière au Thoureil (927 ha)
- + APPB de Blaison-Saint Sulpice (62 ha)
- **Maîtrise foncière partielle** : le lit mineur de la Loire fait partie du domaine public fluvial mais certaines îles sont privées
- **ZNIEFF I** (520015397) Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau
- **ZNIEFF II** (520013069) Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne
- **Charte PNR** Loire Anjou Touraine
- **Autres actions menées** : Plan Loire grandeur nature, plan de gestion île de blaison (CPIE), suivis colonies sternes (LPO)

Acteurs impliqués :

- PNR Loire Anjou Touraine
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
- LPO, CPIE et CBN de Brest, pour inventaires et suivis
- Office Français de la Biodiversité
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
- Fédération départementale des chasseurs
- Représentant de la propriété privée rurale
- DDT, unité Loire Amont
- Collectivités locales et office du tourisme



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation : Rédiger les prescriptions réglementaires des APPB afin qu'elles soient plus facilement contrôlables, adapter le périmètre à l'évolution de la Loire et des bancs de sable, amélioration de la communication envers les prestataires (location canoë, paddle, vol en Montgolfière, ULM ...), collectivités et utilisateurs du site, réflexion à mener sur l'encadrement du bivouac.

Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque plan de gestion, et sur la coordination des rôles et des opérations (PNR LAT, CEN, DDT, collectivités, OFB). En concertation locale, réflexion sur la rédaction d'une charte « je respecte la Loire ». Mise en réseau avec l'APPB grèves de Loire de Vair sur Loire à Mauges sur Loire .

Mobilisation des outils: APPB, Natura 2000, plan de gestion ENS, ORE, PNR, TEN, périmètre de protection autour des sites classés, UNESCO.



Liste des sites prioritaires à l'horizon 2024

- **APPB** porté par la Direction départementale des territoires et le PNR Loire-Anjou-Touraine
- **Natura 2000** : évolution du périmètre de la ZPS et de la ZSC (DREAL et DDT)



Gouvernance

COFIL : Comité de pilotage associant à *minima* la DDT, le CR, le Département, les collectivités, le PNR LAT, la LPO, le CEN, la Chambre régionale d'agriculture

RAPPORTEUR à la CDAP 49 : DDT 49

COORDINATEUR : PNR LAT

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • PNR LAT • CEN PDL 	<ul style="list-style-type: none"> • PNR LAT • CEN (PRAT) • LPO 49 • CBNB • DDT 49 	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Région Pays de la Loire (RNR) • FEDER

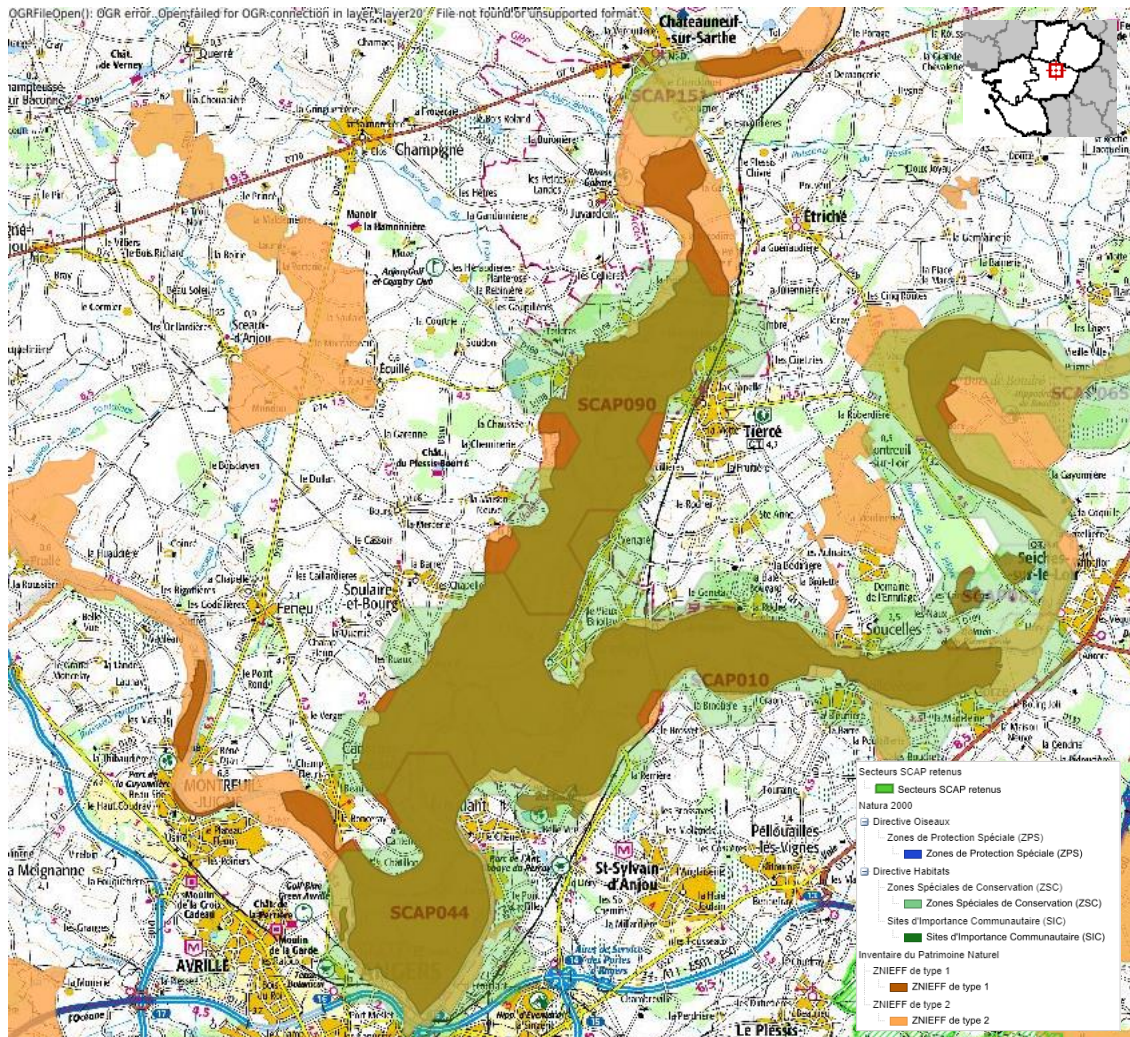
BASSES VALLÉES ANGEVINES

SCAP 010, 044, 065, 090, 151 et abords

49 - Maine-et-Loire



- ✓ **9 200 ha de zones humides**, au nord-est de la commune d'**Angers**, d'une **grande importance pour les oiseaux** aux différents stades de leurs cycles biologiques (reproduction, alimentation, halte migratoire, hivernage), en partie maintenues grâce à l'élevage extensif ;
- ✓ Dernier bastion français pour la nidification du **Râle des genêts** et au moins 1% de la population hivernante d'Europe de l'Ouest pour 3 espèces : Canard Pilet , Canard Souchet et Barge à queue noire ;
- ✓ La confluence entre la Sarthe, la Mayenne et la Vieille Maine forme une île, **l'île Saint-Aubin**.
- ✓ Son **caractère inondable** (1/3 de l'année) et sa grande biodiversité leur ont valu d'être classées parmi les zones humides d'importance internationale au titre de la **convention RAMSAR** ;
- ✓ Zones humides de la **boucle du Loir** avec un intérêt ornithologique (Sarcelle d'été, la Sarcelle d'hiver, Oie cendrée) et entomofaune.





Description du site

Habitats : Mégaphorbiaies eutrophes, Prairies maigres de fauches de basse altitude, Forêts alluviales résiduelles, ripisylves, bocage avec arbres têtards, lacs eutrophes naturels et végétation flottante et immergée. Mais aussi des frayères à Brochet et le cours du Loir permet le déplacement de quelques espèces piscicoles à fort enjeu comme l'Anguille d'Europe et la Grande alose.

Espèces à enjeux, priorité très élevée de responsabilité régionale : Rôle des genêts, Canard Pilet , Souchet et Barge à queue noire, Grand capricorne, Pique-Prune, Lucane Cerf-volant, Rosalie des Alpes, Gomphe de Graslin, Bouvière, Agrion de mercure, Vertigo étroit, Castor d'Eurasie, Gratiolle officinale, Stellaire des marais, Fritillaire pintade, Inule d'Angleterre...

Menace et pressions : artificialisation des milieux par le développement urbain, activités touristiques et de loisirs (Ile Saint Aubin : 60 000 visiteurs/an). Le développement d'espèces envahissantes. Mise en culture, fauches et pâturage intensifs. Plantation de peupleraies.

Justification du choix du site : Site emblématique aux forts enjeux dont la préservation est à renforcer notamment par la coordination des actions en place dont la problématique du maintien de l'élevage. Identifié dans le bilan de la SCAP (MNHN, 2019) comme maille à très forts enjeux.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Natura 2000 Basses vallées angevines :** 9 210 ha, DOCOB de 2004 (à réviser d'ici à 2024). MAEC : 160 exploitations pour 4000 ha de prairies engagées en 2021.
http://bassesvalleesangevines.n2000.fr/presentation_site
- **RAMSAR**
- **PNA Rôle des Genêts 2013-2018 et Life+ Nature "Rôle des genêts"** de 2011 à 2015. Mesure d'urgence pour le Rôle des genêts de 2019 à 2021.
- **ZNIEFF**
- **Maitrise foncière :** De nombreuses acquisitions foncières avec baux environnementaux (environ : 40 ha Ville d'Angers, 40ha Angers Loire Métropole, 200 ha FDC49, qq parcelles Fédé de Pêche 49, LPO etc...).
- **ENS Basses vallées angevines**
- **CT EAU :** restauration des milieux naturels.

Acteurs impliqués :

Angers Loire Métropole (animateur Natura 2000)
LPO Anjou
DDT 49
FDC 49
Département 49
Chambre régionale d'agriculture
SMBVAR

Instances de gouvernance en place :

Comité de pilotage Natura 2000
Comité de pilotage ENS
Copil PNA Rôle des genets



Objectifs pour la préservation du site

Propositions d'actions issues de la concertation (à conforter localement) : Un travail d'emboîtement des outils N2000-ENS-RAMSAR-PAPI-CTEAU-Tourisme en cours avec des réflexions et discussions sur : la gestion du site, la place de RAMSAR, la fréquentation touristique; cartographie des habitats et amélioration des connaissances. Le DOCOB est en révision d'ici à 3 ans, l'ENS n'a pas encore de PG. Le projet se lance en 2022-2023 avec un travail d'enquête de l'Université d'Angers coté géographie et tourisme, une préfiguration d'observatoire environnemental avec l'Ecole Supérieur d'Agriculture et un travail sur des sites avec le Master Zones humide de l'Université. Un document unique serait imaginé. Ce travail de partenariat avec les universités et école est piloté par le SMBVAR et l'équipe « Natura 2000 » composé d'Angers Loire Métropole, de la LPO et de la Chambre d'agriculture. Un groupe de travail plus large avec le Département, Destination Angers, la Ville d'Angers et l'université assure le suivi du projet qui inclura tous les autres acteurs dans la démarche d'enquête notamment.

Définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques à chaque politiques et chaque plan, et sur la coordination des rôles et des opérations (Angers Loire Métropole (animateur Natura 2000), LPO Anjou, Chambre d'agriculture, SMBVAR, FDC 49, FDPPMA49, CD 49.... Un document unique serait imaginé.

Mobilisation des outils : Natura 2000, RNR, ENS, ORE, APPB, périmètre de protection de site ...



Gouvernance

Inter-comités Natura 2000, RNR, ENS, DDT 49 sur la définition d'objectifs communs, d'objectifs spécifiques aux DOCOB et plans de gestion, et coordination des rôles. Identifier les axes de travail intersites et une synergie, notamment avec les enjeux des Directives Cadre sur l'eau et Inondation ainsi qu'au tourisme.

RAPPORTEUR à la CDAP 49 :
DDT 49

COORDINATEUR : Angers Loire Métropole, SMBVAR



Programme d'actions

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> • Angers Loire Métropole • LPO 49 • FDC 49 • SMBVAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Angers Loire Métropole • LPO 49 • FDC 49 • Région • Département 39 	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL • Conseil régional • Département 49 • FEDER • Agence de l'Eau sur le projet RAMSAR

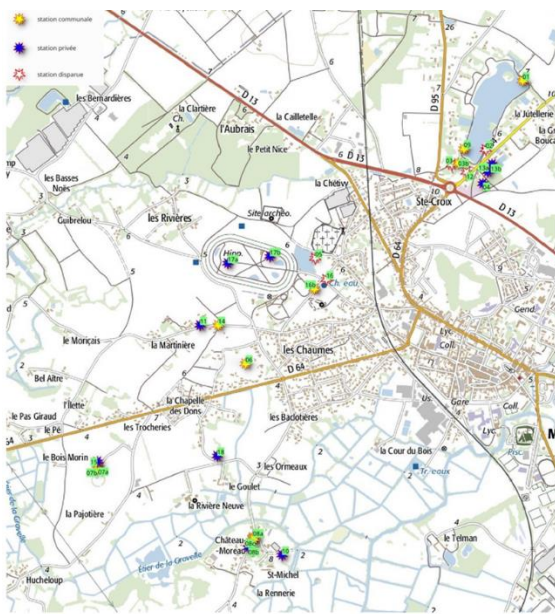
ZONES CALCAIRES DE MACHECOUL - SCAP 023

44 - Loire-Atlantique : Machecoul



Crédits : Cyril Blond

- ✓ Pelouses calcaires relictuelles, très peu représentées en Pays de la Loire et surtout au sein du Massif Armoricaïn
- ✓ Flore calcicole : Euphorbe de Séguier



Stations d'euphorbes de Séguier ⇕





Description du site

Habitats : pelouses pérennes denses sur sable calcaire, pelouses pionnières, prairies humides eutrophes, friche

Espèces : Orchis incarnat, Euphorbe de Séguier, Fétuque de Timbal-Lagrave, Armérie faux-plantain, Carex à fruits lustrés, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Vertigo des moulins

Menace et pressions : développement urbain de l'agglomération de Machecoul, développement de l'activité maraîchère, suppression de haies et bosquets, fauchage trop précoce, ourlification

Justification du choix du site : type de milieu très peu représentés en Pays de la Loire



Démarches de préservation engagées sur le site

- ZNIEFF I de 9 ha en plusieurs sites de la périphérie de Machecoul incluant notamment les Prés neufs
- Projet de RNR de 3 ha (dossier préalable et plan de gestion datant de 2010) intégré dans un projet global de la ZAC des Prés neufs datant de 2007
- Plan de conservation régional de l'Euphorbe de Séguier (CBN de Brest) 2008
- Maitrise foncière : 1 ha appartenant à la Commune de Machecoul-Saint-Même. Dans le cadre du projet de la ZAC, la Commune a acquis l'ensemble des parcelles



Objectifs pour la préservation du site

- **Propositions d'actions issues de la concertation :** relance d'une réflexion sur un projet de RNR
- **Mobilisation des outils :** RNR, Plan de conservation régional de l'Euphorbe de Séguier



Calendrier

2021 : Lancement d'un ABC sur la commune

2022 : Reprise de contact avec le contexte actuel Etudier la faisabilité de relancer un projet de RNR : périmètres à préserver et à gérer tout en réfléchissant à une logique fonctionnelle

2023-24 :

- poursuite des échanges avec les acteurs locaux et réflexion autour d'une définition d'une stratégie opérationnelle (RNR ?, APPB ?...). Avancement de la démarche de la commune de Machecoul.

- mise en place d'une gouvernance de travail mobilisant les différents acteurs, mobilisant : la commune, le CBNB, le CPIE, les services de l'Etat, la Région, le Département ...



Gouvernance

COPIL : Commune, Région, Etat

COTECH : Associer les membres du pré-comité consultatif du projet initial de RNR et les propriétaires privés

RAPporteur en CDAP : Région Pays de la Loire



Programme d'actions et estimatif budgétaire

La mobilisation d'acteurs en 2022 autour de la commune, pour engager une réflexion autour de la zone calcaire de Machecoul au regard des outils mobilisables, n'a pas encore permis de définir une stratégie opérationnelle avec la commune. La coordination de ce projet devra être portée par la, ou les structures référentes des outils qui seront pressentis, puis déployés sur le territoire communal et en lien avec cette dernière. Les acteurs de la gouvernance de travail accompagneront l'avancement de la démarche de la commune de Machecoul.

Actions	2023	2024	2025
Coordination	x	x	x
Etude diagnostic d'opportunité			
Animation foncière			
Elaboration du Plan de gestion			

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
<ul style="list-style-type: none"> Commune 	<ul style="list-style-type: none"> Associations naturalistes (CBNB, CPIE) 	<ul style="list-style-type: none"> Région Pays de la Loire (RNR) FEDER DREAL Département (Contrat Nature)

Sites de préservation de la Noctule Commune



Description du site

Habitats :

- gîtes estivaux de Noctules communes
- Espaces boisés de 3 parcs urbains de Nantes (Procé, Grand Blottereau, Petit Port) et de Rezé (Bois de la Chataigneraie à la Classerie)
- Pont de la Vendée entre Nantes et Vertou

Espèces remarquables :

Noctule commune (environ 50% de la Loire-Atlantique et 20% environ des Pays de Loire-Atlantique).

Menace et pressions :

Baisse des effectifs de l'espèce d'environ 88 % à l'échelle nationale.

Justification du choix du site :

Lieux d'habitat des noctules

Démarches de préservation engagées sur le site

• Les protections existantes (élargie ou forte)

Espaces boisés classés sur une partie des bosquets.

• Maîtrise foncière :

Terrains publics

Acteurs impliqués :

Nantes Métropole (politique publique de l'agglomération, reconquêtes de la biodiversité, renaturation action n°11 : augmenter les aires protégées), GMB, Communes de Nantes et de Rezé, Services Ouvrages d'art de NM, DDTM et la préfecture 44.

Objectifs pour la préservation du site

Protection de la chauve-souris Noctule Commune (espèce sentinelle) et de son habitat.

Les outils/pistes de protection envisagés

Projet APPB multisites : Grand Blottereau, Procé, petit Port hippodrome, Gaudinière et pont de la Vendée Rezé et autres sites dans l'agglomération notamment le parc Rezé à intégrer de manière complémentaire.

Exemples de prescriptions potentielles : éviter les événements festifs à certaines périodes de l'année ; gestion sous les arbres : arrêter la tonte, et faire durer les arbres avec l'équipe élagage (formation technique) ; protocole d'élagage adapté en fonction du degré d'urgence des interventions et recours à une expertise écologique préalable.

Gouvernance

COFIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE en CDAP :



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	Pilote	2022	2023	2024
Coordination avec les communes	Nantes Métropole	X		
Rédaction du dossier scientifique + liens avec les élus	Nantes Métropole / GMB	X		
Rédaction du dossier scientifique des usages et des menaces + prescriptions	Nantes Métropole / GMB	X		
Rédaction de l'arrêté Validation CRPN + CDPS	DDTM	X		
Consultation	DDTM	X		
Suivi, évaluation → observation de la biodiversité				

Opérateurs

Nantes Métropole

Partenaires et prestataires envisagés

Service d'ouvrage d'art , communes (Service EV + DNJ territoire), GMB , DDTM 44

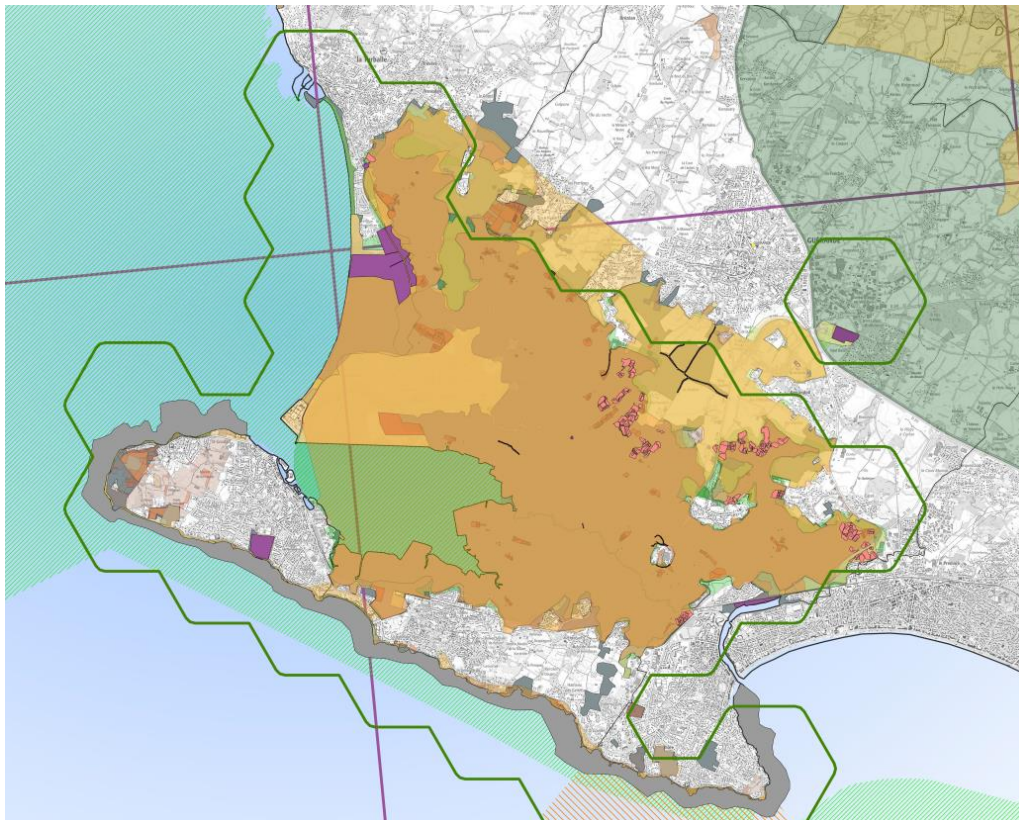
Sources de financement pressenties

Partenariat NM - GMB

Traict du Croisic et Marais Salants de Guérande

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcelle_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_preemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrite_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrite_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudshab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs_d'intéret_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2

Source: DREAL PDL DDTM 44
 Fond de carte : ©IGN SCAN 258
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 09/05/2022 - DDTM44/SEE/Biodiv - S Gilveau





Description du site

Habitats :

Mosaïque de milieux et d'habitats, humides à secs, les milieux humides présentant différents gradients de salinité. Zone humide d'importance internationale.

Zone paysagère exceptionnelle.

Espèces remarquables :

Faune : Enjeu campagnol amphibie à préciser mais important. Avifaune des marais salants et des estrans (gorgebleue...). Hivernages limicoles et anatisés, herbiers de zostères et vasières intertidales.

Menace et pressions :

Pressions touristiques, urbaines, économiques (dynamisme/intensification de la production salicole).

Besoin de compréhension par les acteurs économiques et locaux de la mise en place d'une protection forte

Marais exposés aux problématiques de submersion marine.

Questionnement face au changement climatique et ses impacts.

Justification du choix du site :

Intérêt ornithologique exceptionnel selon les critères de la convention de Ramsar.



Démarches de préservation engagées sur le site

• Protections existantes (élargie ou forte) :

APPB Peucedan, Sites du Conservatoire du littoral, zones de préemption ENS et propriétés départementales ENS (dont salines exploitées avec bail rural à clauses environnementales et salines non exploitées gérées avec objectifs biodiversité). Site Natura 2000. Site classé.

• Projets en cours :

BRCE sur les salines exploitées ENS. LIFE SALLINA. Poursuite des acquisitions ENS. Appropriation par la profession paludière du guide réglementation faune.

Acteurs impliqués :

Conservatoire du littoral, Département, DREAL, Communes, EPCI, professionnels, pratiquants d'activités de loisirs, association PNE, FDC 44, DDTM, DML, OFB, CEN.

Instances de gouvernance en place :

Comité de pilotage Natura 2000, Comité de gestion ENS marais salants, Comité de pilotage LIFE SALLINA.



Objectifs pour la préservation du site

- conforter la protection existante par une protection forte à même de réduire l'impact des activités sur les espaces les plus sensibles.

- renforcer le poids des outils de concertation (Charte activités nautiques dans les Traicts du Croisic, Guide sur la prise en compte de la réglementation faune flore dans les marais salants de Guérande et du Mès).



Les outils/pistes de protection envisagés

1) Renforcement de la protection sur le secteur des Traicts du Croisic

- **Sur les Traicts du Croisic, limiter les activités de loisirs dérangeantes** (hors survol objet d'une action spécifique cf ci-après) d'octobre à mars (hors activité professionnelle conchylicole et pêche):

- soit par arrêté préfectoral de protection de biotope

et/ou

- par la reconnaissance de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (500 ha) en protection forte si modification de l'arrêté (procédure de reconnaissance au cas par cas (décret n° 2022-527 du 12 avril 2022, au titre de l'article 2 , II, 3eme – qui précise « - des zones humides d'intérêt environnemental particulier définies par le a du 4° du II de l'article L. 211-3 du même code », zones humides définies à l'article L. 211-1 comme les zones dites " zones humides d'intérêt environnemental particulier " dont le

maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière ;

2) Sur les secteurs à enjeux (marais salants, traicts du Croisic), renforcer l'action coercitive sur les activités les plus impactantes

- **Réglementer les survols au-dessus du site** (pour les paramoteurs, les engins volants, et les drones => dérangement de l'avifaune).
- Présence des agents de contrôle et verbalisation accrue des infractions notamment Site classé (camping-cars, vans...) : développer l'interpolice (OFB, DML, Douanes, Gendarmerie) et inspection DREAL dans le cadre du site classé.

3) Accompagner la prise en main des outils de concertation existants

- **Meilleure appropriation de la charte des activités nautiques (pour la partie non visée par une réglementation potentielle) dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000**
- **besoin d'appropriation + forte par les paludiers du Guide sur la prise en compte de la réglementation faune flore dans les marais salants de Guérande et du Mès dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000**, avec l'option à long terme d'une déclinaison réglementaire si nécessaire

4) Développer la cohérence géographique entre les actions menées sur les marais de Guérande et les marais salants du Mès : réglementation survol.

 **Gouvernance**

COFIL : COFIL Natura 2000 – COGES ENS

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR en CDAP : Cap Atlantique

PILOTE au CDAP : Etat en lien avec Cap Atlantique

 **Programme d'actions et estimatif budgétaire**

Actions	Pilote	2022	2023	2024	Triennal 2025-2027
1) Renforcement de la protection sur le secteur des Traicts du Croisic	ETAT / CAP Atlantique / FDC	X	X (adoption de l'APB et /ou reconnaissance RCFS protection forte)		
2) Sur les secteurs à enjeux (marais salants, traicts du Croisic), renforcer l'action coercitive sur les activités les plus impactantes			X	X	
3) Accompagner la prise en main des outils de concertation existants	Etat			X	X
4) Développer la cohérence géographique (survol)	Etat		X	X	

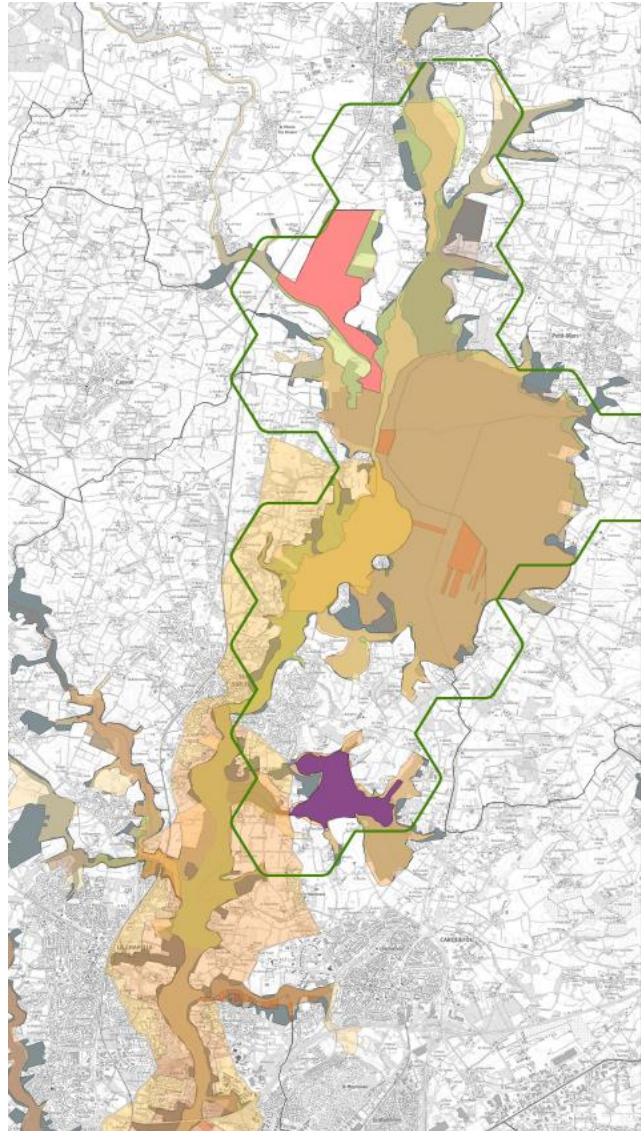
 **Estimatif budgétaire**

En cas de renforcement de la RCFS : hypothèse de mise en place d'un gestionnaire salarié (1ETP) de la FDC44

Marais de l'Erdre

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcelle_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
 - Protect_élargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-propriété
 - Potentiel_ENS_préemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'intéret_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2

Sources : DREAL PDL, DDTM 44
 Fond de carte : ©IGN SCAN 256
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DDTM44/SEE/Biodiv - S Griveau





Description du site

Habitats :

Tourbières et cortèges associés, zone de frayère, zones humides et forêts alluviales.

Habitats de la faune (entomofaune, piscicole, mammifères, oiseaux invertébrés) et la flore des zones humides.

Zones de nourrissage, de repos et de reproduction.

Espèces remarquables :

Nombreuses espèces protégées.

Menace et pressions :

- Difficulté : pas de cohérence sur l'entité des marais de l'Erdre. Manque de connaissances pour mieux protéger ce territoire.
- Pression des activités de loisirs et de l'urbanisation
- Pollutions agricoles et qualité de l'eau,
- Enjeux liés à la chasse et pêche,
- Problématique du devenir de la digue entre marais endigué et sauvage,
- Déprise agricole.



Démarches de préservation engagées sur le site

• Les protections existantes (élargie ou forte):

Site Natura 2000. Protection forte en RNR et APPB pour la Tourbière de Ligné. Zones de préemption ENS et propriétés départementales ENS. Réserves de chasse et de faune sauvage. Site classé.

Par ailleurs, un PEAN est déployé sur le secteur (Péan des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens, appelé Péan des trois vallées, et qui couvre une surface de 21 192 ha sur 9 communes. 1 des ses objectifs est de protéger durablement les espaces agricoles et naturels situés aux portes de l'agglomération, et maîtriser ainsi l'étalement urbain.

Acteurs impliqués :

Syndicat Mixte EDENN (animateur N2000), Département (au titre des ENS : propriétaire de plusieurs sites dont la Tourbière de Ligné, Mazerolles, le marais de Gachet et l'étang Hervé, le bois de la Desnerie... , plusieurs zones de préemption ENS (St Mars du Désert, Sucé/Erdre, Petit Mars, Carquefou, Nantes, La Chapelle/Erdre) et propriétaire de la voie d'eau avec compétence voies navigables, associations notamment Bretagne Vivante (cogestionnaire RNR de la Tourbière de Ligné avec le Département), LPO 44, EPCI (Nantes métropole, CCEG), communes, et diverses fédérations.

Instances de gouvernance en place :

COFIL Natura 2000, Comité de gestion de la RNR de la Tourbière de Ligné, COFIL CTEAU Bassin versant Erdre.



Objectifs pour la préservation du site

1. Travailler sur des options d'extension des protections existantes (Natura 2000, RNR, APPB, ENS) sur des zones d'intérêt à proximité Nord et Sud, ou dans l'emprise du site actuel.
2. Mettre en résonance, par des échanges organisés entre structures, les diverses protections existantes au sein de l'entité écologique large « Marais de l'Erdre et ses affluents ».



Les outils/pistes de protection envisagés

- Extension/création de zones de préemption espaces naturels sensibles (notamment côté Nort/Erdre).
- Extension du périmètre Natura 2000 de la vallée de l'Erdre :
 - environ 280 ha pré-ciblés dans le cadre des travaux de révision du DOCOB à court terme
 - à moyen terme , extension sur secteur du Cens, Gesvres et Charbonneau, après un volet scientifique d'acquisition des données nécessaires à cette extension)
- Extension du périmètre du site classé qui pourrait être un outil complémentaire de protection.
- en matière de Protection forte, projets en discussion :
 - Extension de l'APPB de la Tourbière de Logné.
 - Marais de la Grande bodinière ?
 - Frayères truites sur le Gevres amont ?
- Poursuite de la politique d'acquisitions foncières ENS
- Mise en place d'une stratégie globale zone humide sur la Vallée de l'Erdre (Erdre, affluents et zones humides associées) ; l'entité « marais de l'Erdre » n'a pas à ce jour délimité d'un point de vue écologique, et un élargissement tenant compte des fonctionnalités et connexions entre les différents milieux apparaît pertinent.
- Révision des seuils dans les évaluations Notice d'incidence Natura 2000
- Intégrer les zones protégées dans les réflexions : sites acquis en mesures compensatoires, réserves de pêche et de chasse, périmètres d'alimentation d'eau potable



Gouvernance

COFIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : Syndicat mixte Edenn (sous réserve de l'accord des élus)



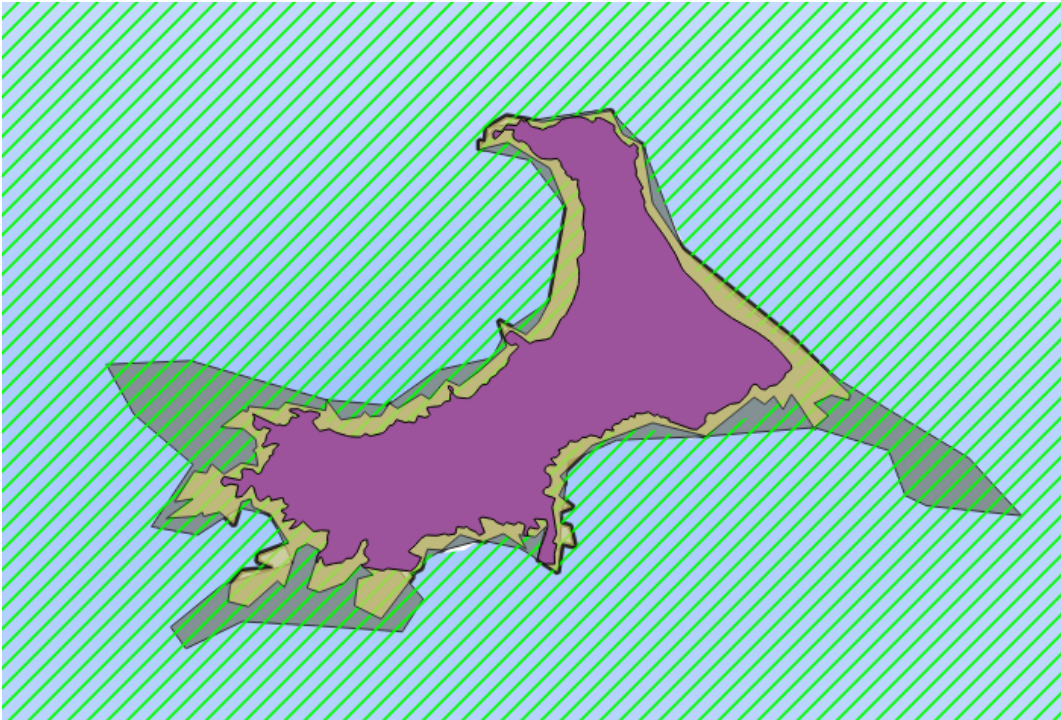
Programme d'actions et estimatif budgétaire





Actions	Pilote	2022	2023	2024
Réflexion sur Création/Extension des zones de préemption ENS	Commune / Département		X	X
Extension du site Natura 2000 dans la vallée de l'Erdre dans le cadre de la révision du DOCOB	EDENN (sous réserve de l'accord des élus)		calendrier en cours de définition	
Cohérence des acquisitions à Logné	Département / Bretagne Vivante		calendrier en cours de définition	

Extension périmètre du site classé	DREAL Pays de la Loire		calendrier en cours de définition	
Extension de l'APPB de la Tourbière de Logné	Département / Bretagne Vivante		calendrier en cours de définition	
Mise en place d'une stratégie ZH sur la Vallée de l'Erdre → création d'une entité. Idée de cohérence	EDENN (sous réserve de l'accord des élus)		calendrier en cours de définition	
Révision des seuils dans les évaluations Notice Natura 2000	Etat		calendrier en cours de définition	

Ile Dumet

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcelle_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_préemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudiHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'interet_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2
- Source: DREAL_PDL_DOTM 44
Fond de carte : ©IGN SCAN 2009
© DOTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 05/05/2022 - DOTM44/SEE/Biodiv - S Gilveau



 Description du site	
<p>Habitats :</p> <p>Habitats littoraux. Bâtis. Habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Espèces remarquables :</p> <p>Constat après le confinement : plus-value en matière de faune. Eider à duvet, Cormoran huppé, Goéland brun, marin et argenté, Huitrier pie.</p>	<p>Menace et pressions :</p> <p>Fréquentation dérangeante → débarquement en période de nidification.</p> <p>Justification du choix du site :</p> <p>Principal site français de nidification de l'Eider à duvet. Seul site de nidification du Cormoran huppé en 44. Important pour la nidification des laridés.</p>
 Démarches de préservation engagées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> • Les protections existantes (élargie ou forte) : <ul style="list-style-type: none"> - Propriété du Conservatoire du Littoral (gestion confiée au Département, commune de Piriac-sur-mer et l'association Dumet Environnement et Patrimoine) - Arrêté municipal réglementant le débarquement sur l'île en période de nidification jusqu'au 15 juillet. - Site Natura 2000 Mor Braz - RCFS DPM • Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la mise en place d'un APPB visant à interdire le débarquement jusqu'au 31 juillet a minima. - Étude de caractérisation des interactions entre fréquentation humaine et reproduction des oiseaux notamment après le 15 juillet (maîtrise d'ouvrage CDL/Département). - Plan de gestion du site en cours d'élaboration 	<p>Acteurs impliqués :</p> <p>Conservatoire du littoral, Département, Commune Piriac sur mer, Association Dumet Environnement et Patrimoine, consultation CSRPN sous égide DREAL.</p> <p>Instances de gouvernance en place :</p> <p>Comité de gestion Dumet / Comité de pilotage ZPS Mor Braz.</p>
 Objectifs pour la préservation du site	
<p>Protection des espèces patrimoniales présentes sur l'île Dumet face à une fréquentation dérangeante → débarquement en période de nidification.</p>	
 Les outils/pistes de protection envisagés	
<ul style="list-style-type: none"> - APPB réglementant le débarquement en période de nidification. - Animation auprès des structures de tourisme et de loisirs sur les conditions d'accès et de préservation de l'île 	

 **Gouvernance**

<p>COFIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ile Dumet : animation par le Conservatoire du littoral et le Département - Natura 2000 Mor Braz : pilotage OFB <p>COTECH : à préciser</p>	<p>RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : CAPA</p>
---	--

 **Programme d'actions et estimatif budgétaire**

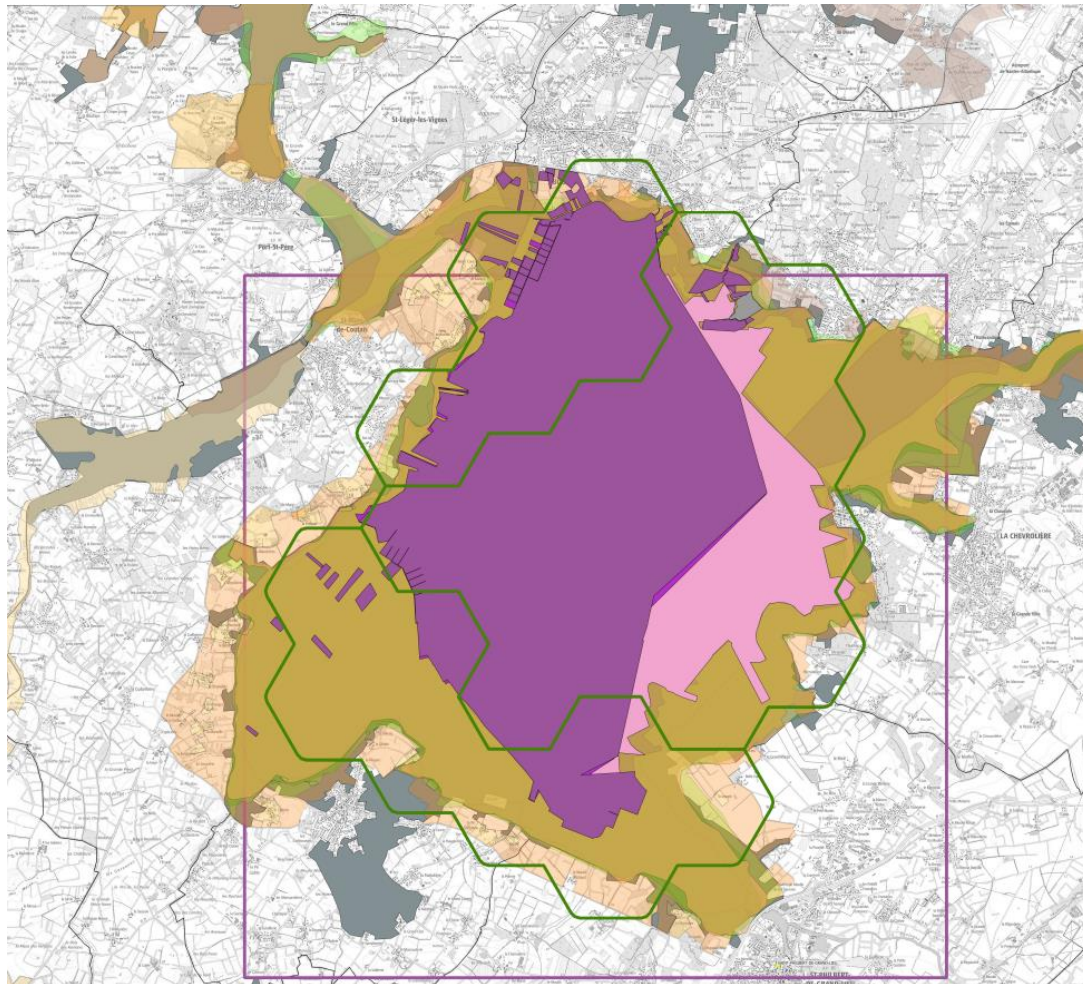
Actions	Pilote	2022	2023	2024
Plan de gestion Dumet révisé	Conservatoire du littoral	X (Sept/oct)		
Adoption du DOCOB pour le site Natura 2000 Mor Braz	OFB	X En cours		
Proposition APPB avec une zone marine. Co-signature préfet de région/préfet maritime	État	X Fin 2022 Discussions sur la date de fermeture complète de l'île en COFIL	X (adoption avant l'été 2023)	
Animation auprès des structures de tourisme et de loisirs, et des plaisanciers sur les conditions d'accès et de préservation de l'île Dumet	Etat, Conservatoire du littoral Département, commune et asso Dumet environnement	X	X	X





<p>Opérateurs</p> <p>Pilote/gestionnaire principal : Dumet : Conservatoire du littoral (propriétaire) et Département (gestionnaire principal) Natura 2000 Mor Braz : pilotage OFB</p>	<p>Partenaires et prestataires envisagés</p> <p>Dumet : Commune de Piriac-sur-mer, Association Dumet Environnement et Patrimoine, Cap Atlantique (offices de tourisme)</p> <p>Natura 2000 Mor Braz : à préciser</p>	<p>Sources de financement pressenties</p>
--	--	--

Le Lac de Grand-Lieu

- Légende**
- protec_forte
 - Prolect_forte_APPB
 - Prolect_forte_APPG
 - Prolect_forte_Site_CL
 - Prolect_forte_parcelle_CEN
 - Prolect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Prolect_forte_Site_CEN
 - Prolect_forte_RNR
 - Prolect_forte_RNR
 - Prolect_elargie
 - Prolect_elarg_Site_CL
 - Prolect_elarg_APPB
 - Prolect_elarg_APPG
 - Prolect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Prolect_elarg_Site_CEN
 - Prolect_elarg_RNR
 - Prolect_elarg_RNR
 - Prolect_elarg_RANSAR
 - Prolect_elarg_N2000_terrestre
 - Prolect_elarg_PMR
 - Prolect_elarg_N2000_Maritime
 - Poteriel
 - Poteriel_ENS_en_propreite
 - Poteriel_ENS_premption
 - Poteriel_Reserves_chasse
 - Poteriel_Sites_classes
 - Poteriel_Sites_inscrits_banquettes
 - Poteriel_Sites_inscrits_litoraux
 - Poteriel_ZNIEFF1
 - Poteriel_ZNIEFF2
 - PointCaudanville_CL_Pays-de-la-Loire_sfp
 - Echelle CD44 secteurs d'interet_blockv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_852

Source: DREAL PDL, DDTM 44
 Fond de carte: IGN SCAN 258
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DDTM44/SEE/Blockv - S. Géliveau



 Description du site	
<p>Habitats :</p> <p>Site Humide de plus 6000 hectares.</p>	<p>Menace et pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Pression urbaine (Nord/Est) ; Extension de l'urbanisation. *Déprise agricole → risque à la marge *Pression bassin versant /qualité d'eau (maraîchage, mutation agricole, extension, concentration) *Loisirs : développement touristique, accès à la nature *Espèces exotiques envahissantes
 Démarches de préservation engagées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> • Les protections existantes (élargie ou forte) : Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Arrêté géotope, site classé et inscrit, site RAMSAR, Natura 2000, sites du conservatoire du littoral... • Projets en cours : Désigné parmi les 18 sites potentiels ciblés pour un projet de parc national de zone humide (travaux en cours de la Mission relative à la création d'un parc national zones humides du Conseil général de l'environnement et du développement durable du Ministère de la Transition écologique) 	<p>Acteurs impliqués (non exhaustif) :</p> <p>SNPN, FDC 44, Fédération de pêche 44, Région, Conservatoire du Littoral, Département, Syndicat de Bassin Versant de Grand-lieu, LAD (Loire-Atlantique Développement) ...</p> <p>Instances de gouvernance en place :</p> <p>Comité consultatif de la RNN, Comité consultation de la RNR, Comité de pilotage Natura 2000, Commission « lac et marais » du SAGE Grand-Lieu, et aussi d'autres instances-et comités (de pilotage, technique, consultatif) de « mise en tourisme » autour du Lac de Grand-lieu</p>
 Objectifs pour la préservation du site	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler sur des outils de protection d'une zone tampon autour des protections existantes 2. Mettre en résonance, par des échanges organisés entre structures, les diverses protections existantes au sein d'un collectif. 	
 Les outils/pistes de protection envisagés	
<ol style="list-style-type: none"> 1. <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les listes locales d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000. - Renforcement de l'accompagnement et des contrôles des activités essentiellement touristiques - Réflexion sur un périmètre de protection RNR/RNN - Réflexion autour de la création d'un PEAN - Réflexion autour de la création d'un PNR → n'apparaît pas comme adapté pour lutter contre les pressions 	

présentes sur le site

- Développer les prescriptions « Nature » en matière de site classé (en bordure)

2.

- Trouver l'équilibre entre les enjeux de protection et le développement du tourisme ou d'autres activités économiques
- Développement de nouveaux outils à l'échelle du bassin versant ?



Gouvernance

COPI : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : SNPN + SMBV Grand Lieu.



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	Pilote	2022	2023	2024	Triennal 2025-2027
Renforcer les listes locales d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000. <u>Objectif</u> : Soumettre à évaluation des projets potentiellement impactant et sensibiliser les porteurs de projet (manifestations, activités de pleine nature...)	Etat (DDTM / Préfecture) en collaboration avec les animateurs Natura 2000		X	X	
Étudier la pertinence et la volonté locale de mettre en place un outil de contrôle et de maîtrise de l'évolution foncière (urbanisation, industrialisation de l'agriculture). <u>Objectif</u> : Mieux protéger le foncier et ses mutations (se donner les moyens de protéger les terres agricoles, accompagner les mutations agricoles) dans un objectif de préservation de l'eau et des paysages.	SAGE Grand-Lieu en lien avec les 3 intercommunalités concernées (NM, GL communauté et Sud Pays de Retz) + Département et communes		X	X	
Travailler à la mise en place d'une instance de gouvernance commune aux différents sites protégés du Lac de Grand-Lieu (RNN, RNR, Natura 2000 voire site classé et APG). <u>Objectif</u> : Mieux impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour de la préservation du site, étroitement dépendant de son bassin versant et des activités périphériques.	Les trois gestionnaires (SBV Grand-Lieu, SNPN, FDC 44) et leur tutelle (DREAL Pays de la Loire, Préfecture, Région Pays de la Loire).	X (dès fin d'année 2022)	X		

La Forêt du Gâtve

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcelle_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_préemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'interet_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_R52

Source: DREAL PDL DDTM 44
 Fond de carte : ©IGN SCAN 250
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DDTM44/SEE/Biodiv - 5 Niveau



 Description du site

<p>Habitats :</p> <p>Landes humides atlantiques. Landes sèches européennes (Banquettes herbeuses).</p> <p>Espèces remarquables :</p> <p>Insectes saproxyliques, grand rhinolophe et toutes les chauves-souris forestières.</p>	<p>Menace et pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de certains habitats par manque de suivi. - Changements climatiques - Constat : manque d'information sur les espèces toujours présentes mais actions de préservation globalement réalisées (pas d'animation concrète du site N2000). <p>Justification du choix du site :</p> <p>Le seul massif forestier de taille importante sur le département 44.</p>
--	---

 Démarches de préservation engagées sur le site

<ul style="list-style-type: none"> • Les protections existantes (élargie ou forte) : <p>ZPS Oiseaux, DOCOB 2011 existant, actions réalisées mais pas d'entité de gouvernance du site car la Charte n'a pas été signée par la commune du Gâvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière : <p>Forêt domaniale de la Commune du Gâvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets en cours : <p>Révision de l'aménagement de la forêt du Gâvre à venir (2017-2027). Schéma d'accueil à venir sur la forêt du Gâvre.</p> <p>ONF : mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans l'objectif de conservation des habitats et des espèces (comme les chiroptères, les insectes, par ex).</p>	<p>Acteurs impliqués :</p> <p>ONF, DDTM 44, Associations environnementales ; commune du Gâvre ; Département (financement d'actions dans le cadre d'un contrat Loire-Atlantique nature sites) ; collectivités locales.</p> <p>Instances de gouvernance en place :</p> <p>Comité de massif réunissant tous les acteurs du territoire (traite de tous les sujets de la FD) – 1 fois par an.</p> <p>Perceptives : bilan + révision du DOCOB existant en même temps que le bilan et l'élaboration du futur document d'aménagement.</p>
--	---

 Objectifs pour la préservation du site

- 1) Renforcer à court terme, et sur son périmètre, la protection NATURA 2000.
- 2) Réfléchir à moyen terme à des pistes de protection forte, pour tout ou partie du site.

 Les outils/pistes de protection envisagés

- 1) **Renforcer à court terme, et sur son périmètre, la protection NATURA 2000**
- Rechercher des solutions aux problèmes administratifs autour de la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
 - Mettre à jour le DOCOB qui est trop ancien. Sa révision, à l'appui d'une cartographie à jour, est une étape indispensable. Son financement est possible à 100% via les fonds NATURA. Ces prestations peuvent être

confiées à des tiers-experts dans le cadre de marchés.

- Cette révision aussi l'occasion d'étudier la possibilité d'inclure un champ d'étude sur les habitats qui constituent des espèces (comme les chiroptères, les insectes, par ex). Cette révision permettrait d'argumenter, auprès de l'Europe, et si la décision en est prise, la création d'une ZSC (protection des habitats). Par ailleurs, de cette extension découlerait aussi la possibilité de financer les actions actuelles de l'ONF, ou le financement d'autres acteurs (contrat Natura).

2) Contribuer, en vue du prochain triennal, à des pistes de protection forte, pour tout ou partie du site

D'ici 2024, apporter des réponses les avantages/contraintes et incidences des outils de protection fortes envisageables suivants :

- Reconnaissance de la gestion des îlots de vieillissement et/ou senescence au sein du massif forestier comme protection forte.

Les éléments en question seraient une base pour une prise de position et une inscription dans le prochain document d'aménagement, à partir de 2027 (en préparation à partir de mi-2025).

 **Gouvernance**

COFIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE à la CDAP : ONF

 **Programme d'actions et estimatif budgétaire**

Actions	Pilote	2022	2023	2024	Triennal 2025-2027
Étudier la faisabilité d'une actualisation du DOCOB	ONF, COFIL NATURA 2000	X	X	X (nouveau DOCOB si retenu)	
Prévoir une animation	ONF		X	X	
Établir une concertation avec les associations naturalistes dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier qui commencera dans la 2nd période triennal du programme d'actions régional	ONF				X
Projet de création d'une ZSC	COFIL NATURA 2000				X

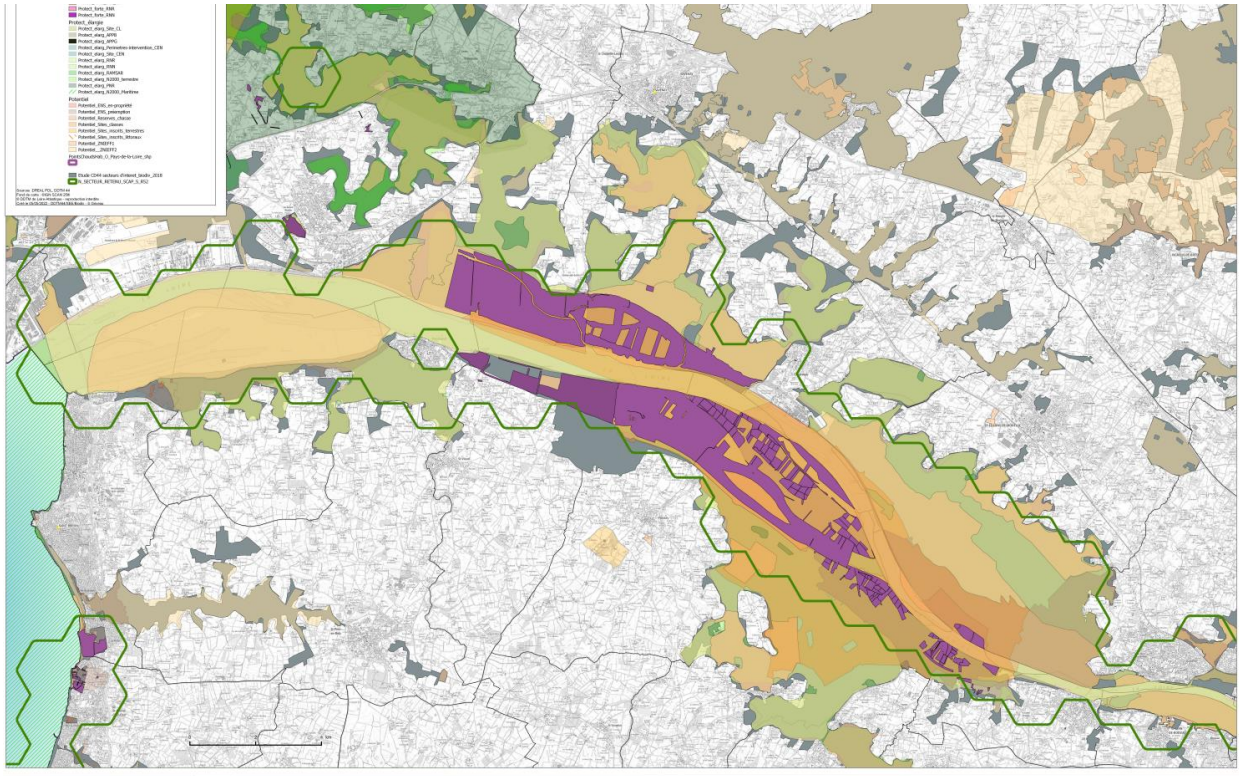
Estuaire de la Loire

LOIRE-ATLANTIQUE
 Territorialisation Aires protégées
 Forêt du Gâvre - Bois, mares et sablières à Vay

Légende

- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcotte_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
- Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
- Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_préemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
- PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
- Etude CD44 secteurs d'intéret_biodiv_2018
- N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2

Source: DREAL PDL DOTM 44
 Fond de carte : GIGN SCAN 2500
 © DOTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DOTM44/SEE/Biodiv - S Gilveau





Description du site

Habitats :

Débouché de la Loire, dernier fleuve « sauvage » de France. Caractère estuarien avec zones de contact milieu salé et milieu doux. Principaux habitats d'intérêt communautaire et prioritaire : prairies subhalophiles atlantiques, fonds de sables et vases estuariens (2100 ha, zones d'alimentation importantes pour les oiseaux et ichtyofaune ; dunes fixées à végétation herbacée (0,02 ha) ; marais calcaires à cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (> 0,35%) ; forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (118,8 ha).

Zone humide d'intérêt majeur et sites connexes d'intérêt complémentaires et liés fonctionnellement : bocage, coteaux, plages, dunes y compris « remblais dunaires », banc de Biho. Importance des zones de contact entre ces sites.

Ne pas oublier en amont les terrains jusqu'à Nantes et continuité Axe Loire. Ne pas oublier les aspects marins (estuaire externe).

Importance des trames écologiques connexes, par exemple avec le secteur Sud Brière / Grand Lieu.

Espèces remarquables :

Axe de migration, de repos, d'alimentation, de reproduction de l'avifaune d'importance nationale et internationale (passereaux paludicoles, anatidés, ardédés, limicoles, rapaces...), poissons /amphibiens (enjeux du lit mineur de la Loire mais aussi moyen et majeur). Site majeur pour certains mammifères, amphibiens (Pélodyte ponctué, Crapaud calamite), odonates, entomofaune par exemple : Rosalie des Alpes, flore par exemple : Angélique des estuaires.

Menace et pressions :

Fortes pressions d'aménagement portuaire et urbanisme, pressions touristiques, pressions anthropiques (dérangement, pressions sur les espèces, espèces végétales invasives...).

L'abrogation de la DTA laisse-t-elle ouvertes certaines réflexions pour de potentiels aménagements fortement impactants ?

Pratiques agricoles : vigilance sur certains pratiques qui pourraient émerger par exemple broyage des roselières, intensification. Enjeu de préserver l'élevage extensif.

Le PLAGEPOMI n'apparaît pas efficient pour protéger concrètement les poissons migrateurs de l'axe Loire.

Impacts liés au changement climatique, notamment élévation du niveau marin.

Justification du choix du site :

Site d'intérêt majeur pour bon nombre d'espèces et d'habitats prioritaires et/ou menacés. Un des plus grands estuaires français avec une nécessité de fonctionnement hydro-géomorphologique cohérent.



Démarches de préservation engagées sur le site

• Les protections existantes (élargie ou forte)

- Site Natura 2000
- Site classé
- Sites du conservatoire du littoral gérés par le Département (Plan de gestion sur environ 2700 ha de propriétés foncières CL pour 4500 ha de périmètre d'intervention autorisé)
- Plusieurs APPB (marais de Liberge, site du Carnet, stations d'Angélique des estuaires des berges de la Loire).
- Réserves de chasse et de faune sauvage (massereau-Migron, Pierre Rouge, Baracons et réserves fluviales et maritimes).

Acteurs impliqués :

*Agriculteurs, propriétaires fonciers, pêcheurs, chasseurs, élus et collectivités territoriales, gestionnaires hydrauliques, acteurs de la nature, inspection des sites, acteurs de la protection de la nature, gouvernance régionale biodiversité.

*Trois pôles de gestion : Grand port, Conservatoire du littoral et Département, ASA de propriétaires et fédération départementale des chasseurs.

*Département = animateur Natura 2000 et aussi gestionnaire des terrains du CL qui est

<p>• Projets en cours :</p> <p>-Docob Natura 2000 à valider d'ici 2023, avec extension envisagée du périmètre (autour de 24 000 ha). 6 comités territoriaux pour définir les enjeux et les objectifs du DOCOB 2022.</p> <p>-Plusieurs outils envisagés avec des états d'avancement différents :</p> <p>>Site ayant fait l'objet de travaux de préfiguration (MTE) en vue d'une Réserve naturelle nationale.</p> <p>>Projet de PNR porté par des élus locaux.</p> <p>>Projet de RNR porté par certains acteurs (dont la FDC 44).</p> <p>>Démarche prospective « Adapto » en cours avec le Conservatoire du littoral à Corsept.</p> <p>>Travaux en cours de la mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.</p> <p>• Instances de gouvernance en place :</p> <p>Comité de pilotage Natura 2000 Estuaire Loire ; Comité gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral, Instance GIP Loire Estuaire ; Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire ; Le comité local de l'eau.</p>	<p>opérateur foncier (convention délégation de gestion reconduite pour 6 ans en 2020) pour 2700 ha dont 2300 en convention agricole.</p> <p>*2 conventions du Conservatoire du littoral avec les associations de chasse (ACBLS44 et SICGEBLN).</p> <p>*Convention de gestion Acrola, LPO, Conservatoire du littoral, Département sur le Massereau et Migron.</p> <p>*La FDC 44 reprend gestion des propriétaires privés du Massereau et Migron.</p>
---	---

 **Objectifs pour la préservation du site**

- Mettre en cohérence les outils de protection existants autour d'une bannière commune pour une gestion concertée et cohérente à la hauteur des enjeux du site de l'estuaire de la Loire.
- Objectif de renforcer la protection de ce site d'intérêt majeur (zones humides et sites connexes).

 **Les outils/pistes de protection envisagés**

- Notion de bannière commune : proposition de création d'une instance d'échange, de partage et d'interconnaissance, qui peut se limiter, dans un premier temps, à une instance supra uniquement d'échange et de partage.
- Vers un DOCOB actualisé et ambitieux sur le périmètre du site Natura 2000, avec une cartographie précise des habitats. En cours → objectif : 2023.
- Poursuite des actions foncières du Conservatoire du littoral et de gestion du Département.
- Objectif FDC44 : conclure des conventions avec des propriétaires privés en vue d'améliorer la politique de gestion (gestion des haies, exploitations agricoles etc sur l'ensemble du site N2000).
- Site classé → vers un document de gestion écrit commun → paysage et nature et vers une reconnaissance du site classé.
- Possibilité d'instaurer des APPB sur les marais en bordure de l'estuaire par ex, si les sites s'y prêtent. Ou d'autres milieux particuliers.
- projet de PNR (zone humide) → ne remporterait pas l'adhésion et n'atteindrait pas les objectifs de

cohérence et protection forte de l'estuaire.

- souhait de la FDC de rediscuter d'un projet de RNR au sein de l'Estuaire (souhait de la FDC de se voir confier une mission de préfiguration).

► jusqu'à présent aucun projet (PNR, RNR, RNN, ...) ne remporte l'adhésion des acteurs locaux et des usagers.



Gouvernance

COPIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : A ce stade, on n'identifie pas une structure en particulier qui puisse porter le pilotage de la déclinaison CDAP.



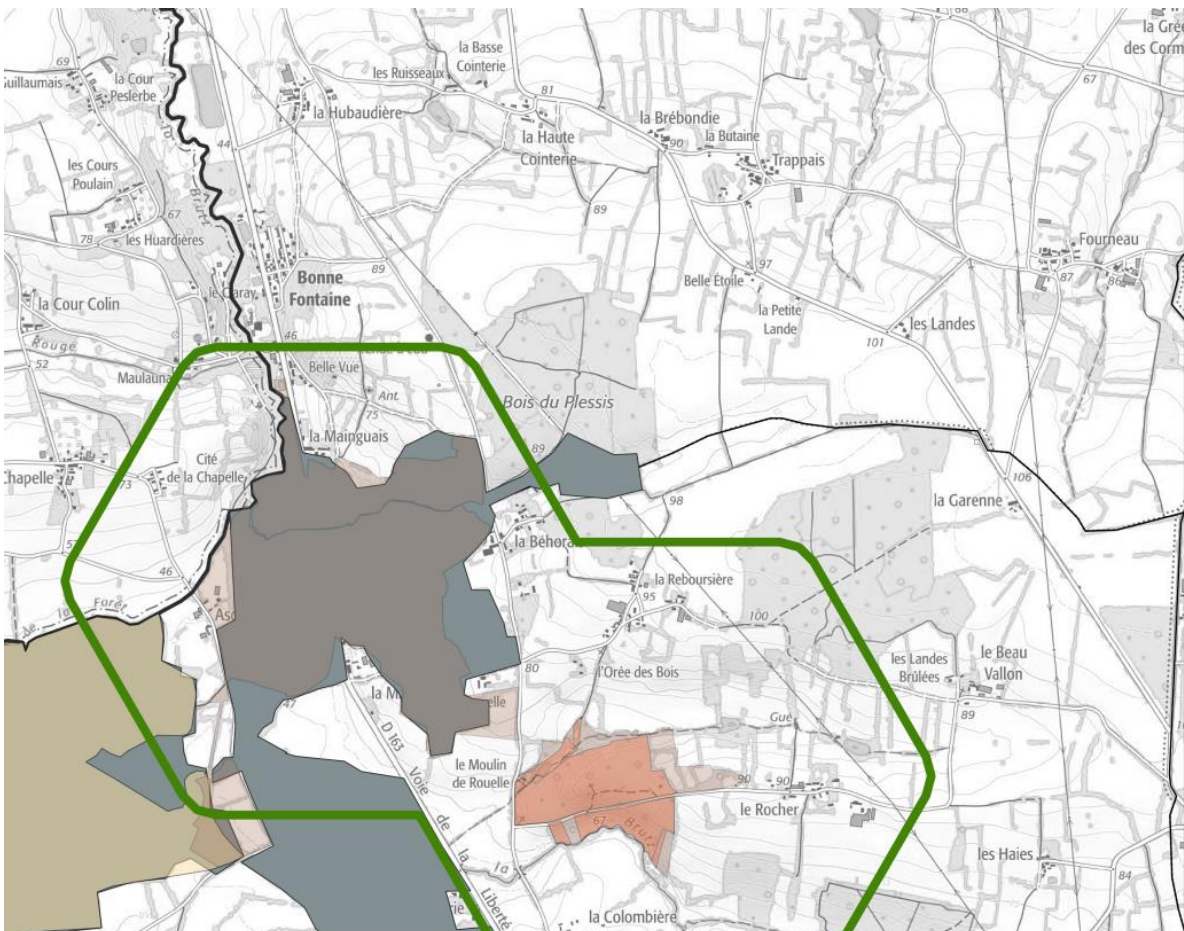
Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	Pilote	2022	2023	2024	Triennal 2025-2027
<p>1^{er} TEMPS : Tenue d'une instance d'échange, de partage et d'interconnaissance</p> <p><u>Objectif</u> : il a été proposé une instance de gouvernance « supra-estuaire » qui offrirait un espace de dialogue et de partage. => à court terme</p>	A déterminer		X (?)	X (?)	X
<p>2ND TEMPS : Discussion/ réflexion de l'outil de protection adapté par le comité unique une fois les objectifs partagés</p>					X

Carrière de Soulvache

- Légende**
- protec_forste
 - Protect_forste_APPB
 - Protect_forste_APPG
 - Protect_forste_Site_CL
 - Protect_forste_parcelle_CEN
 - Protect_forste_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forste_Site_CEN
 - Protect_forste_RNR
 - Protect_forste_RNN
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_premption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'intéret_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_R52

Source : DREAL PDL DDTM 44
 Fond de carte : IGN SCAN 250
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DDTM44/SEE/Biodiv - S. Gilvau





Description du site

Habitats :

Mines (anciennes mines de fer). Forêt en surface. Les puits sont disséminés sur tout le site des anciennes mines de fer, lequel s'étend sur les communes voisines de Rougé et Teillé (en Ille et vilaine).

Espèces remarquables :

Murins à oreilles échancrées, Murin de Natterer, petit rhinolophe, Grand rhinolophe etc.

Menace et pressions :

- Effondrement de la tête de puits
- Comblement par des particuliers/ déchets inertes

Justification du choix du site :

Colonie d'hibernation multi-espèces. Zone de swarming multi-espèces.



Démarches de préservation engagées sur le site

- **Les protections existantes (élargie ou forte) :** Aucune. ENS à proximité (moulin de la Rouelle)
- **Maîtrise foncière :** Terrain privé à un agriculteur en surface (terrain reboisé). Propriété de la DREAL du sous-sol
- **Projets en cours :** zone de préemption ENS à proximité.

Acteurs impliqués :

DDTM 44. DREAL service risques (Pays de la Loire), DREAL Bretagne, Bretagne Vivante.

Instances de gouvernance en place :

Pas nécessaire.



Objectifs pour la préservation du site

Objectif de préserver :

- un ou plusieurs puits de mines dans lesquels gîtent plusieurs espèces de chiroptères (zone de swarming et d'hibernation)
- la végétation arbustives qui entourent les entrées (notamment lien avec la zone de préemption ENS)



Les outils/pistes de protection envisagés

APPB côté 44 (voire interrégional avec le 35)

 **Gouvernance**

<p>COFIL : à définir</p> <p>COTECH : à définir</p>	<p>RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : GMB</p>
--	---

 **Programme d'actions et estimatif budgétaire**

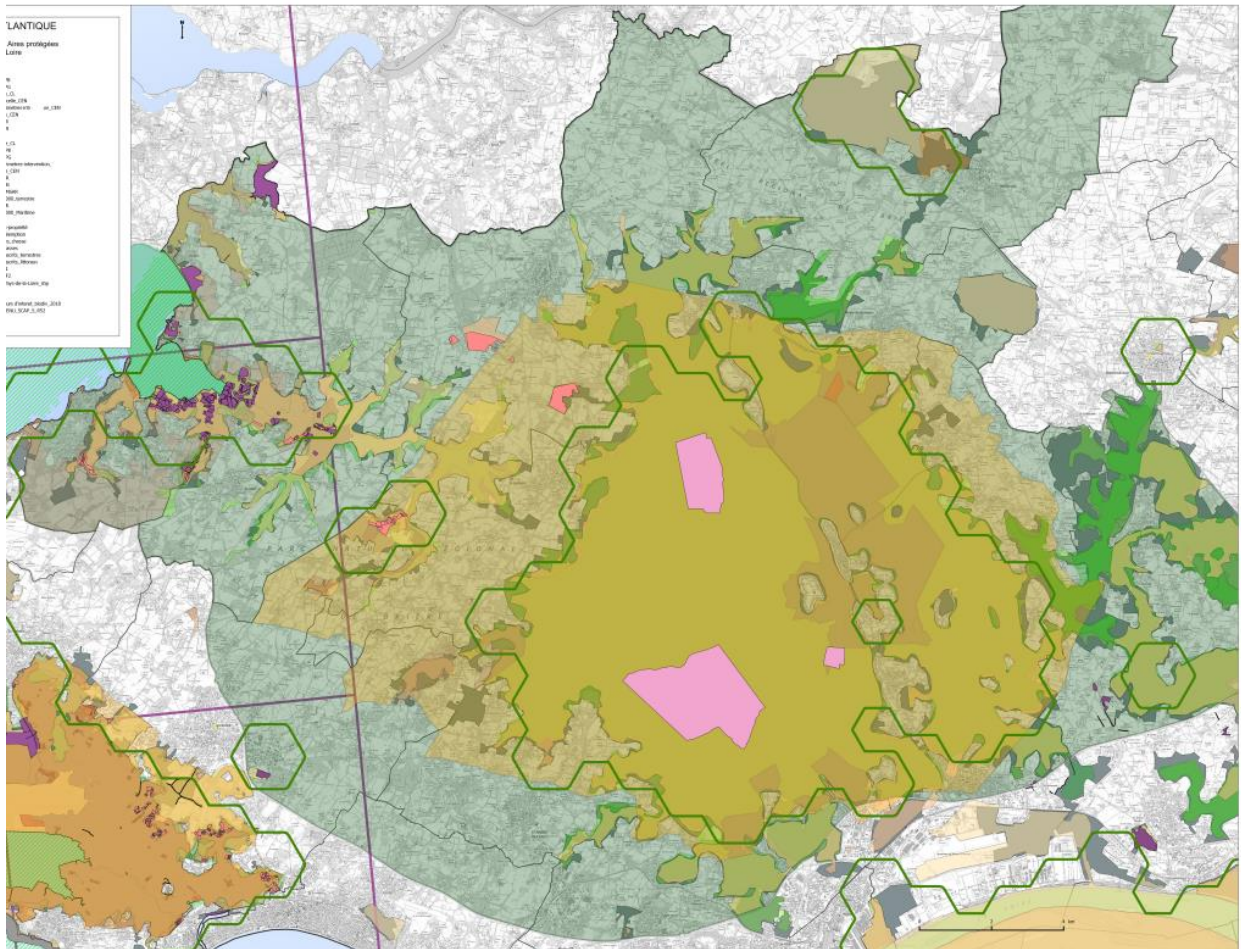
Actions	Pilote	2022	2023	2024
Clarifier qui est le propriétaire et avoir son avis	DDTM/GMB	X	X	
Prise de contact avec la DDTM 35 et DREAL Bretagne + CD 35 (ENS?)	DDTM/GMB	X	X	
Consulter les élus de Soulvache	DDTM/GMB	X	X	
Rédaction d'une note technique et scientifique pour CDNPS et CSRPN	DDTM/GMB		X	X

Opérateurs	Partenaires et prestataires envisagés	Sources de financement pressenties
GMB	DDTM 44 ; DREAL Pays de la Loire + DREAL Bretagne ; Communes de Soulvache (+ Teillay?) ; Bretagne Vivante	

La Brière

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcette_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_premption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'interet_biodiv_2018
 - N_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2

Sources : DREAL PDL DDTM 44
 Fond de carte : IGN SCAN 250
 © DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DDTM44/SEE/Biodiv - S Givreau





Description du site

Habitats :

Flore de Marais, passage des migrateurs. Grand marais et cortèges associés. Ensemble de milieux variés (milieux aquatiques et palustres, prairies inondables, bois et fourrés marécageux, tourbières, landes).

Lieux de reproduction, nourrissage et hivernage d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Menace et pressions :

- Réversibilité du classement en RNR
- Urbanisation → pression sur le territoire
- Pression du tourisme / activités économiques
- Qualité de l'eau, de l'air et des sols.
- Espèces exotiques envahissantes / absence de zone de tranquillité forte.



Démarches de préservation engagées sur le site

• Protections existantes (élargie ou forte):

Territoire avec beaucoup de niveaux de protection :

- Natura 2000,
- Parc Naturel régional,
- APPB bois de Villeneuve et Peucédan,
- Sites du Conservatoire du Littoral,
- Sites du Conservatoire d'espaces naturels,
- Réserves Naturelles Régionales, sites inscrits,
- Site classé,
- Propriétés départementales ENS à Sainte Reine de Bretagne, Assérac ou Mesquer, et plusieurs zones de préemption ENS (St Joachim, Ste Reine de Bretagne, Trignac, Guérande, Mesquer , St Molf et Assérac).

• Projets en cours :

- Projet de Labellisation « réserve de Biosphère » UNESCO

Acteurs impliqués :

- PNR de brière et Commission syndicale de la Grande Brière Mottière,
- Syndicat mixte du PNR de Brière (composé de 21 communes adhérentes, la ville de Nantes, le Département, la région des Pays de la Loire, la Commission Syndicale de grande Brière Mottière, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet...).
- Associations environnementales, Département, CL, CEN, CAPA, collectivités, intercommunalités.

Instances de gouvernance en place :

COPIL Natura 2000, Comité syndical du Parc...



Objectifs pour la préservation du site

- Renforcement du niveau des objectifs de protection des habitats au travers de la Charte du PNR
- Rôle de l'outil PNR comme outil supra qui édicte des dispositions de protection qui puissent être retranscrites dans les PLU.



Les outils/pistes de protection envisagés

1) Révision de la charte du PNR : engager la réflexion et y intégrer les objectifs de la SNAP; renforcement du niveau des objectifs de protection des habitats au travers de la Charte du PNR

2) Communication avec les élus, techniciens, usagers, habitants (préparation) :

- Renforcer la concertation avec les acteurs locaux et la mobilisation citoyenne.
 - Poursuite des échanges informels et techniques entre gestionnaires pour une action plus efficace notamment pour les enjeux eau et avifaune
- 3) Actions de connaissances qui pourraient faire ressortir des enjeux de conservation en dehors des sites protégés:
- Création d'Atlas de la Biodiversité Communale et d'autres outils de connaissance du territoire, qui permettent de préciser les zones sensibles qui méritent une attention en dehors des sites déjà classés ;
 - renforcer les trames (verte, bleue, noire) et visualiser les coupures d'urbanisation. Objectif également de renforcer la cohérence du périmètre du parc et des sites naturels au regard de la stratégie.
 - réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000 pour intégrer les connectivités (Brivet à Pontchateau).
- 4) Revoir les listes d'actions locales et seuils sur le site Natura 2000 → actualiser selon les nouvelles problématiques.
- 5) Développer la cohérence géographique entre les actions menées sur les marais de Guérande et les marais salants du Mès : réglementation survol



Gouvernance

COFIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : PNR Brière



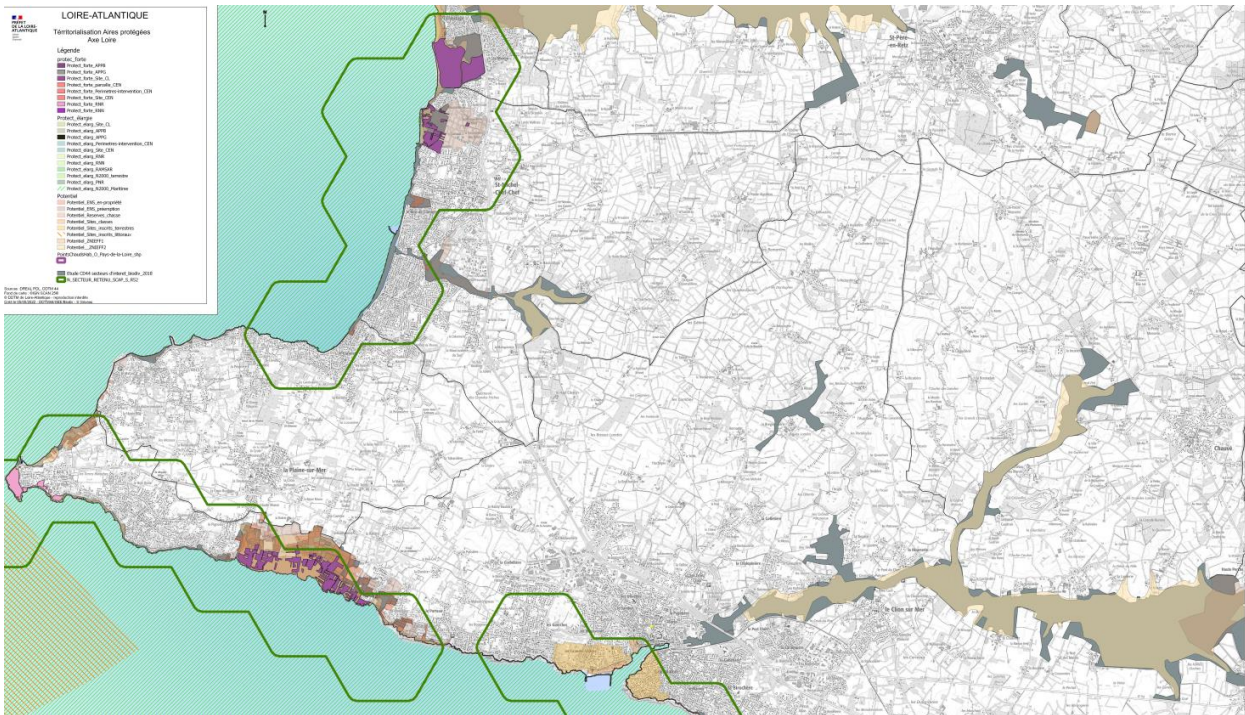
Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	Pilote	2022	2023	2024	Triennal 2025-2027
1) Révision de la charte du PNR : engager la réflexion et y intégrer les objectifs de la SNAP	PNR/Etat		X (réflexion)	X (réflexion)	X (révision)
2) Communication avec les élus, usagers, habitants (préparation)	PNR/Etat	x			
3) Actions de connaissances qui pourraient faire ressortir des enjeux de conservation en dehors des sites protégés: ABC ; renforcer les trames , connectivité du Brivet	PNR/Etat				x
4) Revoir les listes d'actions locales et seuils sur le site Natura 2000 → actualiser selon les nouvelles problématiques.	PNR/Etat		x	x	
5) Développer la cohérence géographique entre les actions menées sur les marais de Guérande et les marais salants du Mès : réglementation survol	CAPA/PNR/Etat		x	x	

La Presqu'île de la Côte de Jade

- Légende**
- protec_forte
 - Protect_forte_APPB
 - Protect_forte_APPG
 - Protect_forte_Site_CL
 - Protect_forte_parcelle_CEN
 - Protect_forte_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_forte_Site_CEN
 - Protect_forte_RNR
 - Protect_forte_RNN
 - Protect_elargie
 - Protect_elarg_Site_CL
 - Protect_elarg_APPB
 - Protect_elarg_APPG
 - Protect_elarg_Perimetres-intervention_CEN
 - Protect_elarg_Site_CEN
 - Protect_elarg_RNR
 - Protect_elarg_RNN
 - Protect_elarg_RAMSAR
 - Protect_elarg_N2000_terrestre
 - Protect_elarg_PNR
 - Protect_elarg_N2000_Maritime
 - Potentiel
 - Potentiel_ENS_en-proprété
 - Potentiel_ENS_preemption
 - Potentiel_Reserves_chasse
 - Potentiel_Sites_classes
 - Potentiel_Sites_inscrits_terrestres
 - Potentiel_Sites_inscrits_littoraux
 - Potentiel_ZNIEFF1
 - Potentiel_ZNIEFF2
 - PointsChaudsHab_O_Pays-de-la-Loire_shp
 - Etude CD44 secteurs d'interet_biodiv_2018
 - n_SECTEUR_RETENU_SCAP_S_RS2

Sources : DREAL PDL DOTM 44
 Fond de carte : IGN SCAN 258
 © DOTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
 Créé le 05/05/2022 - DOTM44/EE/Biodiv - S. Givreau





Description du site

Habitats :

Landes littorales, pelouses aérohalines et habitats associés, restauration du maillage bocager.

Espèces remarquables :

En particulier, pour le Canal de Haute perche, intérêt pour le phragmite aquatique.

Menace et pressions :

Cabanisation, embroussaillement milieux, pollution. Pression touristique, urbanisation. En zone arrière littorale, enjeux de déprise agricole, de qualité de l'eau en interface terre/mer et enjeux liés à l'avenir de la cabanisation arrière littorale.

Justification du choix du site : problématique de fermeture des milieux et conservation des mosaïques d'habitats littoraux et rétro-littoraux, la Fauvette Pitchou, Coronelle lisse, et espèces végétales.



Démarches de préservation engagées sur le site

• Les protections existantes (élargie ou forte):

- Propriétés du Conservatoire du littoral et du Département (au titre des ENS) : entité foncière cohérente → partenariat de gestion. Moyens investissements. Site avec gestion du Département : potentiellement en protection forte.

- RNR sur la Pointe de Saint-Gildas – gestion commune.

- Commune de Préfailles : acquisition foncière sur le secteur de Port-aux-ânées, dans le cadre de sa convention avec la SAFER.

- Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf : actions sur la protection des masses d'eau du Bassin versant de la baie de Bourgneuf (notamment via la SAGE, le Cteau et les actions natura 2000)

• Projets en cours :

- Plan de gestion du Conseil Départemental 44 / Conservatoire du littoral (fin 2022).

- DUP du Conservatoire du Littoral à Ports-aux-Goths.

Acteurs impliqués :

Conseil Départemental 44, Région Pays de la Loire, Conservatoire du littoral, Communes, Agglomération.

Instances de gouvernance en place :

COPIL Port de Goths-Portmain et COPIL RNR.



Objectifs pour la préservation du site

Objectif de maintenir et créer des traits d'union entre tous les sites de « préservation des espaces naturels » au niveau de l'agglomération.

Faire reconnaître la partie sous maîtrise du conservatoire du littoral en protection forte.



Les outils/pistes de protection envisagés

1) Réflexion sur la place du projet de PEAN comme outil « trait d'union » entre tous les sites avec des objectifs de « préservation d'espèces naturels ». Le PEAN n'entrerait pas en tant que tel dans la définition des Aires Protégées.

2) Sites du Conservatoire du Littoral → projet du CL de remonter les sites du secteur qui répondent aux critères du décret protection forte (plan de gestion, maîtrise foncière et moyens humains affectés à la gestion)

3) Canal de Haute perche : organiser la réflexion sur une protection dans le cadre du prochain triennal (2024-2027)

et au-delà :

-Poursuivre les actions déjà engagées sur :

- Port aux ânes : ENS/Zone de préemption (Gros mitage foncier, cabanisation).
- Fontaine aux bretons : ENS.
- Zone du Calais St Michel : commune et département (ZP déléguée à la commune).

-Etudier les possibilités d'actions sur d'autres sites à enjeux (marais du Boivre Giguenais par exemple).



Gouvernance

COPIL : à préciser

COTECH : à préciser

RAPPORTEUR / PILOTE au CDAP : Conservatoire du Littoral



Programme d'actions et estimatif budgétaire

Actions	Pilote	2022	2023	2024
1) PEAN comme outil « trait d'union »	Pornic Agglo	Lancement de la démarche en octobre	Définition Concertation	Création PEAN
2) Site Potentiel du CDL à remonter en protection forte (Port aux goths Portmain, Terres Rouges, Pierre Attelée)		<u>novembre</u> : sites inclus dans la 1 ^{ère} liste de sites à remonter au niveau national		
3) Canal de Haute perche et ses affluents : Réflexion sur une protection dans le cadre du prochain triennal (2024-2027)			X	protection dans le cadre du prochain triennal (2024-2027)